

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI**

# **RAPPORT GENERAL**

**Centre International de Conférence de Bamako, les 7, 8 et 9 avril 2014**

# Table des Matières

Liste des abréviations et sigles .....	5
Liste des Tableaux.....	7
Liste des figures .....	7
RESUME.....	9
PREMIERE PARTIE.....	15
RAPPORT D'ORIENTATION DE LA CONCERTATION NATIONALE.....	15
Introduction .....	17
<b>I. La Gouvernance .....</b>	<b>22</b>
<b>1.1. Contexte et évolution de la gouvernance .....</b>	<b>22</b>
<b>1.2. Constats d'après les écoutes .....</b>	<b>22</b>
1.2.1. Les points forts.....	22
1.2.2. Les points faibles .....	23
1.2.3. Les menaces.....	23
1.2.4. Les opportunités.....	23
<b>1.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage .....</b>	<b>23</b>
<b>1.4. Problèmes prioritaires et propositions de solutions.....</b>	<b>24</b>
<b>II. Les Ressources Humaines .....</b>	<b>26</b>
<b>2.1. Evolution du contexte des ressources humaines .....</b>	<b>26</b>
<b>2.2. La question des heures supplémentaires et des salaires.....</b>	<b>26</b>
<b>2.3. Propositions de solutions .....</b>	<b>29</b>
<b>III. Les Offres de Formation.....</b>	<b>30</b>
<b>3.1. Contexte et évolution des offres de formation .....</b>	<b>30</b>
<b>3.2. Constats d'après les écoutes .....</b>	<b>31</b>
3.2.1. Les points forts.....	31
3.2.2. Les points faibles .....	32
3.2.3. Les menaces.....	32
3.2.4. Les opportunités.....	32
3.2.5. Les propositions de solutions faites lors des écoutes .....	33
<b>3.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage .....</b>	<b>34</b>
<b>IV. La Recherche-Formation .....</b>	<b>38</b>
<b>4.1. Contexte et évolution de la Recherche-Formation .....</b>	<b>38</b>
4.2.1. Les points forts.....	38
4.2.2. Les points faibles .....	39
4.2.3. Les menaces.....	40
4.2.4. Les opportunités.....	40
4.2.5. Les propositions de solutions faites lors des écoutes .....	41
<b>4.3. Analyse et commentaires du comité de pilotage.....</b>	<b>44</b>
<b>4.4. Problèmes prioritaires et solutions .....</b>	<b>45</b>
4.4.1. Les problèmes identifiés .....	45
4.4.2. Les propositions de solutions.....	46
4.4.3. Les axes stratégiques de développement de la recherche .....	47
4.4.4. Actions spécifiques adressées aux étudiants et enseignants .....	49
<b>V. La Politique socioculturelle dans l'enseignement supérieur.....</b>	<b>52</b>
<b>5.1. Contexte de la politique socioculturelle .....</b>	<b>52</b>
<b>5.2. Constats d'après les écoutes .....</b>	<b>52</b>

5.2.1. Les points Forts.....	52
5.2.2. Les points faibles .....	53
5.2.3. Les menaces.....	53
5.2.5. Les propositions faites lors des écoutes .....	54
<b>5.3. Les Problèmes prioritaires et les propositions de solutions .....</b>	<b>57</b>
<b>VI. Les Infrastructures et les Equipements .....</b>	<b>60</b>
<b>6.1. Contexte et évolution des infrastructures .....</b>	<b>60</b>
<b>6.2. Les constats d'après les écoutes .....</b>	<b>60</b>
6.2.1. Les points forts.....	61
6.2.2. Les points faibles .....	61
6.2.3. Les menaces.....	62
6.2.4. Les propositions faites lors des écoutes .....	62
<b>6.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage .....</b>	<b>63</b>
<b>6.4. Problèmes prioritaires et propositions de solutions.....</b>	<b>63</b>
<b>VII. Financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche .....</b>	<b>67</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>69</b>
<b>PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES.....</b>	<b>71</b>
<b>ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATION.....</b>	<b>74</b>
1. Décision portant création du comité de pilotage.....	74
2. Décisions portant nomination des membres du comité de pilotage .....	76
3. Termes de références de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur.....	79
4. Présentation du Comité de Pilotage.....	87
5. Règlement Intérieur du Comité de Pilotage.....	94
6. Fiche d'Information et de Consentement Eclairé.....	97
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>99</b>
<b>CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA CONCERTATION NATIONALE.....</b>	<b>99</b>
<b>I. Quelques raisons de la non application des recommandations des forums précédents.....</b>	<b>101</b>
<b>II. Problèmes prioritaires et propositions de solutions .....</b>	<b>102</b>
<b>2.1. Au titre de la gouvernance et des ressources humaines .....</b>	<b>102</b>
2.1.1. Problèmes prioritaires identifiés .....	102
2.1.2. Propositions de solutions .....	102
<b>2.2. Au titre de l'offre de formation .....</b>	<b>103</b>
2.2.1. Problèmes prioritaires identifiés.....	103
2.2.2. Propositions de solutions.....	103
<b>2.3. Au titre de la recherche-formation .....</b>	<b>104</b>
2.3.1. Problèmes prioritaires identifiés.....	104
2.3.2. Propositions de solutions.....	104
<b>2.4. Au titre de la politique socioculturelle .....</b>	<b>105</b>
2.4.1. Problèmes prioritaires identifiés .....	105
2.4.2. Propositions de solutions .....	106
<b>2.5. Au titre des infrastructures-équipements-ressources informationnelles .....</b>	<b>106</b>
2.5.1. Problèmes prioritaires identifiés : .....	106
2.5.2. Propositions de solutions .....	107

<b>TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>108</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>108</b>
<b>I. Au titre des recommandations générales.....</b>	<b>110</b>
<b>II. Au titre des recommandations spécifiques.....</b>	<b>111</b>
<b>2.1. Au titre de la gouvernance et les ressources humaines.....</b>	<b>111</b>
2.1.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique .....	111
2.1.2. Aux institutions d'Enseignement Supérieur .....	112
<b>2.2. Au titre de l'offre de formation.....</b>	<b>112</b>
2.2.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....	112
2.1.2. Aux Institutions d'Enseignement Supérieur.....	113
<b>2.3. Au titre de la recherche-formation.....</b>	<b>114</b>
2.3.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique .....	114
2.3.2. Aux Institutions d'Enseignement Supérieur .....	114
<b>2.4. Au titre de la politique socioculturelle .....</b>	<b>114</b>
<b>2.5. Au titre des infrastructures, de l'équipement et des ressources informationnelles</b>	
.....	<b>115</b>
2.5.1. Pour les infrastructures .....	115
2.5.2. Pour les équipements et les ressources informationnelles.....	117
<b>QUATRIEME PARTIE .....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXES DU RAPPORT GENERAL.....</b>	<b>118</b>
<b>1. Discours et Motions de Remerciements .....</b>	<b>120</b>
<b>1.1. Discours de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>	
<b>Scientifique à l'ouverture.....</b>	<b>120</b>
<b>1.2. Discours du Représentant Résident de l'UEMOA au Mali à l'ouverture .....</b>	<b>123</b>
<b>1.4. Discours de clôture du Premier Ministre.....</b>	<b>129</b>
<b>1.5. Motions de remerciements.....</b>	<b>131</b>
<b>2. Liste des Personnes Physiques et Morales ayant fait l'objet d'audition.....</b>	<b>134</b>
<b>3. Liste des Participants à la Concertaion Nationale.....</b>	<b>142</b>

## Liste des abréviations et sigles

**CNAM** : Centre National d'Appui à la Lutte Contre la Maladie

**CNELA** : Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitudes

**CNRST** : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique

**CPS** : Cellule de Planification et de Statistiques

**CV** : Curriculum Vitae

**DNSI** : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique

**DNP** : Direction Nationale de La Population

**ENA**: Ecole Nationale d'Administration

**ENETP**: Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel

**ENI-ABT**: Ecole Nationale d'Ingénieurs - Abderhamane Baba Touré

**EPSTC** : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Technologique ou Culturel

**ERM** : Enseignant de Rang Magistral

**ES** : Enseignement Supérieur

**ESRS** : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

**FCRIT** : Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique

**FHG** : Faculté d'Histoire et de Géographie

**FSJP** : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

**FLASH** : Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

**FSEG** : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

**FNE** : Forum National sur l'Education

**IER** : Institut d'Economie Rurale

**IES** : Institution d'Enseignement Supérieur

**IESR** : Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche

**IHERI-AB** : Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamique Ahmed Baba

**INRSP** : Institut National de Recherche en Santé Publique

**IPR/IFRA** : Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée

**ISFRA** : Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée

**ISH** : Institut des Sciences Humaines

**LMD** : Licence Master Doctorat

**MA** : Maître-Assistant

**MC** : Maître de Conférences

**MCA** : Maître de Conférences Agrégé

**MESRS** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**MRTC** : Malaria Research and Training Center

**NINA**: Numéro d'Identification Nationale

**PFF** : Programme de Formation des Formateurs

**Pr** : Professeur

**PTI/BSI** : Programme Triennal d'Investissement/Budget Spécial d'Investissement

**TD** : Travaux Dirigés

**TDR** : Termes De Références

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**TICE** : Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'enseignement

**TOKTEN** : Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**USJPB** : Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako

**ULSHB** : Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako

**USSGB** : Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako

**USTTB** : Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1</b> : Axes stratégiques pour la gouvernance de l'enseignement supérieur	25
<b>Tableau 2</b> : Les problèmes prioritaires de l'offre de formation et les propositions de solutions	37
<b>Tableau 3</b> : Synthèse des points forts de la Recherche-Formation selon les écoutes.	39
<b>Tableau 4</b> : Synthèse des points faibles de la recherche et la formation selon les écoutes	40
<b>Tableau 5</b> : Synthèse des propositions de solutions pour la recherche selon les écoutes	41
<b>Tableau 6</b> : Dispositif d'Orientation et de Planification Stratégique dans le domaine des infrastructures et les équipements	64
<b>Tableau 7</b> : Actions stratégiques pour les infrastructures	65
<b>Tableau 8</b> : Actions stratégiques pour les Equipements et ressources informationnelles	66
<b>Tableau 9</b> : Simulation d'optimisation à partir des dépenses actuelles	68

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Effectifs des étudiants des Universités publiques par pays et leur répartition entre les capitales et les villes de l'intérieur.	24
<b>Figure 2</b> : Evolution des différents corps dans la grille de l'ESRS au Mali	28
<b>Figure 3</b> : Echelle Hiérarchique dans la grille de l'ESRS au Sénégal	28
<b>Figure 4</b> : Evolution des effectifs par Faculté de 1996-2009.	35
<b>Figure 5</b> : Ratio étudiants/enseignant de rang magistral et ratio étudiants/enseignants en 2013	35
<b>Figure 6</b> : Approche des solutions aux problèmes.	46
<b>Figure 7</b> : ratio nombre des Assistants et Maîtres-Assistants/ERM en 2013	47
<b>Figure 8</b> : Répartition du budget du département de l'enseignement supérieur en 2013.	67

## **VISION**

**Un enseignement supérieur et une recherche de qualité répondant  
aux besoins socio-économiques et culturels du pays et ouverts sur  
l'environnement régional et international.**



## RESUME

### **Contexte de la concertation**

Le système d'enseignement supérieur au Mali connaît une crise multiforme depuis des années. Différents fora ont été organisés par le passé pour trouver des solutions de sortie de crise. Ils ont, pour la plupart, recommandé, entre autres actions, d'initier dans les meilleurs délais la mise en place de stratégies en vue d'une bonne gestion effective des flux, la construction d'infrastructures adéquates, la formation initiale et continue des personnels enseignant et de l'administration, l'adéquation formation/marché de l'emploi. Cependant, les problèmes demeurent et gagnent en acuité.

Aujourd'hui, l'évolution des enjeux de l'enseignement supérieur, les effets de la mondialisation sur ce sous-secteur, partout dans le monde, conduisent les institutions d'enseignement supérieur à s'engager unanimement dans la compétition pour développer la culture de l'excellence à l'échelle internationale. Aussi, ces institutions cherchent-elles à offrir des opportunités accrues de mobilité académique transnationale aux étudiants et aux enseignants favorisant ainsi la double diplomation, la cotutelle de thèses, l'accréditation internationale, etc.

Pour permettre à nos institutions nationales d'enseignement supérieur et de recherche de faire face à tous ces défis, les autorités maliennes ont décidé d'organiser avec l'appui et l'accompagnement de l'UEMOA, une concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans notre pays. A cet effet, un Comité de Pilotage (CP) a été solennellement installé dans ses fonctions par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le 27 janvier 2014.

### **Organisation des travaux**

Le Comité de Pilotage a réuni le maximum de documentations nationales et sous régionales disponibles, élaboré une méthodologie permettant d'auditionner des représentants de tous les acteurs de l'Enseignement Supérieur (institutions de la République, anciens Ministres ou Directeurs des ordres d'enseignement, recteurs, enseignants, chercheurs, étudiants, syndicats, parents, société civile, ordres professionnels etc.) Au total, deux cent trois (203) personnalités ont été effectivement auditionnées, représentant des personnes physiques et morales, parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche. La signature d'une fiche de consentement individuelle libre, volontaire et éclairé a précédé toutes les auditions qui ont été enregistrées systématiquement. En plus de ces auditions, le Comité de Pilotage a reçu des contributions écrites de certaines personnalités et ouvert un site internet sur lequel les personnes intéressées pouvaient donner leur avis.

Toutes les auditions et toutes les contributions écrites parvenues au Comité de Pilotage ont fait l'objet d'analyse et de synthèse par 5 groupes thématiques constitués à cet effet, et un rapport a été produit pour chacune des thématiques, axé sur l'état des lieux ou contexte et le constat d'après les écoutes qui fait ressortir à chaque fois les points forts, les points faibles, les menaces et les opportunités. L'analyse et les commentaires du Comité de Pilotage ont permis de dégager la perception générale du public sur chaque thématique et d'analyser cette perception à l'aune des données documentées. Les problèmes prioritaires et les propositions de solutions terminaient chaque rapport. Un rapport de synthèse a été rédigé, intitulé « Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali : Rapport préparatoire ». Ce rapport a été soumis à l'analyse pour validation, à la concertation nationale tenue les 7, 8 et 9 avril 2014 au Centre International de Conférence de Bamako.

Les travaux de la Concertation ont été ouverts par le représentant du Premier Ministre, après une allocution du Président du CP, de celle du représentant de l'UEMOA et de celle du Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique, en présence d'environ 200 invités dont des représentants des pays voisins (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), de la diaspora malienne et de la France. Puis les participants ont été répartis en groupes de travail et les résultats des travaux de groupes ont été discutés en plénière. Ceci a permis d'amender puis valider le rapport préparatoire, d'identifier quelques raisons de la non application des recommandations des fora précédents, d'identifier cinq (5) problèmes prioritaires liés aux différentes thématiques retenues et de proposer des solutions en rapport avec chaque problème.

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui a assuré les participants que son Gouvernement examinera en toute diligence les recommandations formulées pour l'atteinte des objectifs.

### **Principaux constats**

Les travaux ont mis l'accent sur les principaux points suivants :

- **Des effectifs pléthoriques des étudiants dans l'enseignement supérieur** : des effectifs de plus en plus croissants de jeunes bacheliers admis dans l'enseignement supérieur viennent s'ajouter aux étudiants restés trop longtemps dans le système. L'effectif des bacheliers en 2005 était d'environ 10 000 et en 2010 ce nombre a été multiplié par 2,5. Il est à signaler que 70% de ces étudiants étaient inscrits dans les filières littéraires. En 2012 la population estudiantine dans l'enseignement supérieur public au Mali était de 600 pour 100 000 habitants, soit 1,5 fois supérieur au taux observé au Burkina, 2 fois supérieur à celui de la Côte d'Ivoire et 3 fois supérieur à celui du Niger. Le Mali, comparé aux autres pays de la sous-région est dans une situation atypique avec une concentration quasi exclusive de ses étudiants dans la capitale. En effet, le Mali a décentralisé son enseignement supérieur 25 fois moins que la Côte d'Ivoire, 19 fois moins que le Burkina Faso, le Togo et le Sénégal.

- **L'insuffisance d'enseignants en qualité et en nombre** : le ratio étudiants/enseignants fait ressortir un déficit d'encadrement criard. C'est à l'USJPB qu'on a le plus faible taux d'encadrement, soit un enseignant pour 160 étudiants. Quand on rapporte le nombre d'étudiants au nombre d'enseignants de rang magistral, la situation devient encore plus critique. A l'USJPB chaque enseignant de rang magistral doit encadrer plus de 1000 étudiants contre 850 à l'USSGB, 500 à l'ULSHB et 74 à l'USTTB. Dans le domaine de la recherche, le ratio Assistants et Maîtres-Assistants/Enseignants de rang magistral est de 2 à l'USTTB avec 153 Maîtres de Conférences et Professeurs contre 7,15 à l'USSGB où il n'y a que 27 enseignants de rang magistral sur effectif total de 177 enseignants. Pour l'ULSHB et l'USJPB (hormis l'ISFRA), le ratio est respectivement de 2,96 et 5,68. L'absence d'un cadre structuré pour les formations doctorales constitue un frein à l'accroissement et au renouvellement du corps enseignant.
- **La charge élevée des heures supplémentaires** : les heures supplémentaires constituent un goulot d'étranglement et une source permanente de conflits. A titre d'illustration, en 2014, sur une dotation initiale de 2 885 978 000 FCFA destinée au recrutement d'assistants, 2 141 825 000 FCFA ont été soustraits pour épouger les arriérés d'heures supplémentaires. Sur une prévision initiale de plus 400 assistants, on ne pourrait finalement recruter qu'environ 130. Cette situation perdure depuis 2010.
- **Des charges sociales élevées** : les bourses ont coûté 18 536 713 000 FCFA en 2013 pour 82 770 bénéficiaires. La grande majorité des étudiants réguliers bénéficient de la bourse (entière ou demi) En comparant le volume des bourses de 2012 (17 189 844 000 FCFA) à celui de 2013 (18 536 713 000 FCFA), on se rend compte que l'augmentation de la bourse d'une année à une autre représente 1 346 869 000 FCFA et cela, dans un contexte où les résultats du baccalauréat, session 2013 ont été particulièrement mauvais. A ce rythme, le volume des bourses représentera dans cinq ans 25 270 058 000 FCFA, ce qui sera insoutenable pour l'État. Si les résultats du baccalauréat s'amélioraient et que les conditions d'inscription à l'université et d'allocation des bourses demeuraient inchangées, cette augmentation de 1 346 869 000 FCFA/an pourrait être multipliée par deux à l'horizon 2018. Le volume des bourses pourrait être alors d'environ cinquante milliards (50 000 000 000 de FCFA), ce qui serait un vrai challenge pour l'État.
- **L'inadaptation des offres de formation** : le sentiment général par rapport aux offres de formation dans nos structures de formation supérieure peut se résumer à un manque de compétitivité des diplômés et à un manque d'articulation entre la formation et le marché de l'emploi.

- **Le faible développement de la recherche** : la faiblesse du lien entre la recherche et la formation dans l'enseignement supérieur et la recherche, la faible prise en compte de la production scientifique dans le plan de carrière des enseignants et l'absence d'un environnement favorable au développement d'une recherche compétitive et valorisante pour ses acteurs constituent des insuffisances majeures pour notre enseignement supérieur.
- **L'insuffisance d'infrastructures d'accueil** : l'Etat malien dépense annuellement environ 650 Millions de FCFA au titre des frais de location des bâtiments privés pour l'enseignement supérieur. Cette somme permettrait de construire annuellement 40 salles de cours de 50 places chacune soit 2 000 places au total.
- **Le manque d'éthique et de déontologie** : l'enseignement supérieur malien est caractérisé par un « laisser-aller » quasi-total. En violation des dispositions législatives et réglementaires qui s'efforcent d'établir des critères équitables et transparents dans l'espace universitaire, le système d'enseignement supérieur est confronté à des pratiques intolérables. Parmi ces pratiques, le népotisme, la corruption, la vente de notes, le harcèlement sexuel et moral, l'organisation de cours privés parallèles dans l'espace universitaire au détriment des cours réguliers, le délaissement des cours régulièrement attribués dans les structures de rattachement au profit des institutions privées ou para publiques, les inscriptions parallèles, la rétention des notes, etc.
- **La faiblesse du pilotage et de la gouvernance** : l'enseignement supérieur se caractérise par la grande concentration des établissements à Bamako, leur cloisonnement, leur manque d'autonomie, la mauvaise gestion de leurs ressources financières, matérielles et humaines et par l'absence d'évaluation de la qualité ; toutes choses de nature à détériorer le climat social et à favoriser la dégradation de la qualité des produits du sous secteur.

### **Recommandations :**

Parmi la centaine de recommandations, les principales sont :

1. L'adoption d'une loi faisant de l'enseignement supérieur une priorité nationale ;
2. l'adoption des textes relatifs à la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
3. un plaidoyer en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
4. la création d'un fonds spécial (extrabudgétaire) pour l'enseignement supérieur ;

5. l'augmentation du budget de l'Enseignement Supérieur ;
6. la mise en place d'instruments et d'outils pour la planification stratégique de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
7. la mise en place d'un système fiable pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques pour les besoins de planification ;
8. l'élaboration et l'adoption d'une carte universitaire nationale précisant les pôles, les établissements, les types d'établissement ;
9. la mise en place d'une structure permanente de veille pour l'élaboration du plan de suivi opérationnel des recommandations de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur ;
10. l'adoption de textes confiant la responsabilité de recrutement des enseignants et chercheurs aux seules IES ;
11. le recrutement, selon les normes universitaires, et la formation des enseignants en nombre suffisant ;
12. la création d'une autorité autonome chargée de l'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur ;
13. la réalisation d'infrastructures adéquates et leur équipement pour toutes les IESR ;
14. la signature d'un pacte de stabilisation sociale pour l'apaisement de l'espace universitaire.



**PREMIERE PARTIE**  
**RAPPORT D'ORIENTATION DE LA**  
**CONCERTATION NATIONALE**





## Introduction

Le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et couvre une superficie de 1 241 288 km<sup>2</sup>. Sa population estimée à environ 14,5 millions en 2009 est composée d'une majorité de femmes (50,5% de femmes contre 49,5% d'hommes). Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse ; les 15 à 55 ans représentent 45,8% de la population totale. Les moins de 15 ans représentent 46,1%. Selon l'enquête DNP/DNSI de 2001, plus de la moitié de la population : 58,1% est frappée par la pauvreté.

Le pays est fortement marqué par son enclavement ; le port le plus proche, Conakry, est à 940 km. Cet enclavement qui ressort de la situation du Mali, au cœur de l'Afrique de l'ouest, constitue une opportunité à certains égards. Le pays partage sept frontières avec ses voisins : l'Algérie au Nord, la Mauritanie et le Sénégal à l'Ouest, le Niger et le Burkina Faso à l'Est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud.

Le Mali présente trois grandes zones climatiques allant du sud au nord : la zone soudanienne (23% du territoire qui reçoit 700 à 1300 mm de pluie par an), la zone sahélienne (27% du territoire qui reçoit en moyenne 300 mm de pluie par an), la zone désertique (50% avec des précipitations inférieures à 200 mm). Au centre du pays, le delta central du Niger, zone inondable, ressemble en période de crue à une véritable mer intérieure qui présente un climat particulier et une faune diversifiée.

Le Mali est arrosé par deux (02) grands fleuves : le Niger, (4 200 km avec 1780 km de son cours au Mali), le Sénégal (1 800 km dont la moitié au Mali). Ces deux cours d'eau ont un potentiel énergétique et agricole considérable jouant un rôle essentiel dans l'économie nationale (Office du Niger, barrages de Sélingué et de Manantali).

L'histoire du Mali est l'une des plus anciennes et des mieux connues de l'Afrique subsaharienne à travers notamment les documents écrits en langue arabe qui remontent au IX<sup>ème</sup> siècle. Le Mali a été le berceau de différents empires et royaumes qui se sont succédés du IV<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la conquête coloniale. Les plus florissants ont été les grands empires (Ghana, Mali et Songhoi) qui ont rayonné au-delà de l'Afrique en raison notamment de leur réputation fondée sur différents facteurs dont le niveau de développement intellectuel et culturel qu'ils avaient atteint. L'Université Sankoré de Tombouctou était l'une des plus réputées de son époque (XV<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle) et les savants venaient de différents horizons pour y parfaire leur formation.

L'école coloniale avait privilégié la formation d'auxiliaires pour les besoins de l'administration coloniale. C'est seulement en 1918 qu'a été créé le premier établissement d'enseignement supérieur en Afrique Occidentale Française, l'Ecole de Médecine, l'embryon de l'Université de Dakar.

La création de l'Université de Dakar rattachée à l'Académie de Bordeaux viendra consacrer la naissance de l'enseignement supérieur en Afrique Occidentale Française en 1957. Au lendemain des indépendances, la plupart des pays africains vont mettre en place des structures d'enseignement supérieur tournées vers la formation professionnelle de cadres utiles à la nouvelle administration. C'est ainsi que le Mali créa des grandes écoles consacrées à la formation des cadres dans différents domaines comme l'Ecole des Travaux Publics (qui existait depuis la période coloniale) devenue Ecole Nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba Touré (ENI-ABT), l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou. En plus des grandes écoles, le Mali enverra ses étudiants dans les universités dites de première génération, créées dans des pays africains (Dakar, Abidjan) et dans d'autres régions du monde.

La très forte demande de formation et l'augmentation des effectifs d'étudiants liée à l'élévation du taux de scolarisation ont joué en faveur de l'option de la création de l'Université du Mali en 1993.

C'est ainsi que l'Université du Mali, opérationnelle depuis 1996 et les grandes écoles ont fonctionné parfois ensemble, parfois séparément avec les mêmes ressources humaines, financières, les mêmes infrastructures et équipements.

Il est indéniable que la qualité de l'enseignement supérieur délivré est inextricablement liée, d'une part, à la disponibilité de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant, d'infrastructures pédagogiques et administratives adéquates, d'équipements de laboratoires, de réseaux informatiques et de matériel pédagogique et, d'autre part au strict respect de l'éthique et de la déontologie mais aussi de la culture universitaire et de recherche.

La formation dans l'enseignement supérieur d'une masse critique de cadres moyens et ou de haut niveau, capables de s'adapter facilement, participe de la création d'un capital social et d'opportunités propices à l'employabilité et à la mobilité sociale. En outre, la recherche dans l'enseignement supérieur doit contribuer significativement à l'amélioration de l'offre de services essentiels visant à rehausser de façon pertinente le niveau de vie des populations en général, et celui des couches vulnérables en particulier.

Comme le fait remarquer le Document de Politique Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique adopté en 2009 par le gouvernement, le Mali à l'instar des autres pays de la région, rencontre de nombreuses difficultés à ce niveau d'enseignement et les mêmes causes produisant les mêmes effets, le pays n'est pas à l'abri des soubresauts qui agitent régulièrement le sous-secteur. Notre dispositif d'enseignement supérieur et de recherche scientifique souffre des principaux problèmes suivants :

- le déficit en personnel enseignant et les difficiles conditions de vie et de travail des enseignants ;

- l'inadaptation de l'offre de formation à la demande économique et sociale ;
- la forte croissance des effectifs étudiants ;
- la faible intégration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- le déséquilibre structurel entre les ressources affectées au sous-secteur et les besoins ;
- la faiblesse des capacités de gouvernance et d'adaptation ;
- l'absence d'un plan stratégique de la recherche au plan national<sup>1</sup>;
- l'insuffisance et la faible valorisation de la production scientifique.

Les conclusions des différents fora (séminaires, Journées d'études et de réflexion, Etats généraux de l'éducation, Débat national, Forum national sur l'éducation...) ont, dans leur grande majorité, recommandé la mise en place de stratégies en vue d'une bonne gestion effective des flux, la construction d'infrastructures adéquates, la formation initiale et continue des personnels enseignants et de l'administration, l'adéquation formation/marché de l'emploi, entre autres actions à initier dans les meilleurs délais.

En dépit de toutes ces recommandations, les problèmes demeurent et gagnent en acuité.

C'est en vue de la tenue d'une concertation nationale autour de ces défis et des solutions à y apporter qu'un Comité de Pilotage a été solennellement installé le 27 janvier 2014 par Monsieur le Premier Ministre Oumar Tatam LY, Chef du Gouvernement. Ce Comité, présidé par le Professeur Abdel Karim KOUMARE, assisté de trois vice-présidents, trois rapporteurs et 16 autres membres, est chargé de la préparation de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (CNAES). Cette concertation nationale avait pour objet de proposer des orientations, des mesures et des actions à mettre en œuvre pour le développement et la compétitivité du système d'enseignement supérieur national selon un chronogramme défini.

Conformément à la Décision 2014-00055/MESRS-SG du 13 janvier 2014 qui l'a créé, le Comité de Pilotage avait pour missions de :

- réunir la documentation relative aux réformes en cours dans l'enseignement supérieur ;
- auditionner les acteurs de l'enseignement supérieur public, privé, les associations professionnelles, confessionnelles, communautaires, les pouvoirs publics, les élus nationaux, les élus des collectivités territoriales, les partenaires au développement et les étudiants;
- élaborer le rapport préparatoire à soumettre à la concertation nationale ;

---

<sup>1</sup> Le comité note l'existence de quelques plans sectoriels (IER, INRSP) mais qui ne sont pas mis à échelle.

- coordonner les travaux lors de la phase préparatoire et pendant les journées de concertation proprement dites.

Les propositions prioritaires soumises à la concertation nationale portent sur les problématiques suivantes :

- le pilotage de l'enseignement supérieur ;
- l'accès à l'enseignement supérieur ;
- le financement de l'enseignement supérieur ;
- la qualité de l'enseignement supérieur ;
- les ressources humaines dans l'enseignement supérieur ;
- l'internationalisation de l'enseignement supérieur ;
- la recherche et l'innovation technologique ;
- les liens avec le marché de l'emploi.

Quant à l'approche méthodologique adoptée, le Comité de Pilotage a d'abord dégagé six (6) thématiques en rapport avec les Termes de Référence (TDR) de la concertation, qui ont été confiées à six groupes à savoir :

- Gouvernance et ressources humaines ;
- Offres de formation ;
- Infrastructures et équipements;
- Politique socioculturelle ;
- Recherche et formation ;
- Communication et organisation pratique.

En dehors du groupe communication et organisation, les autres avaient pour mission de réunir la documentation nécessaire en rapport avec leur thème, d'auditionner des acteurs et d'élaborer le rapport provisoire.

Un questionnaire a ensuite été élaboré à l'intention des institutions et ou des personnalités à auditionner. Deux cent trois (203) personnalités ont été effectivement auditionnées. Parmi elles, des députés à l'Assemblée Nationale, des membres du Conseil Economique, Social et Culturel et du Haut Conseil des Collectivités, un ancien Premier ministre, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Médiateur de la République, des anciens ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les anciens directeurs nationaux de l'enseignement supérieur et l'actuel directeur accompagné de son staff, le directeur du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), des anciens recteurs et les recteurs en activité, les directeurs des grandes écoles, les hauts cadres des départements

ministériels, différents acteurs de la Société Civile, les ordres professionnels, les syndicats d'enseignants et d'étudiants, ont accepté de se soumettre à l'exercice.

La signature d'une fiche de consentement individuelle libre, volontaire et éclairé a précédé chaque audition, qui a été enregistrée systématiquement.

En plus de ces auditions, le Comité de Pilotage a reçu des contributions écrites de certaines personnalités et ouvert un site internet : [www.cp-cnaes-mali.org](http://www.cp-cnaes-mali.org) sur lequel les personnes intéressées pouvaient donner leur avis général et spécifiquement sur des questions relatives aux thèmes : gouvernance, offre de formation, recherche-formation, infrastructures et équipements, politique socioculturelle.

Toutes les auditions et toutes les réponses écrites parvenues au Comité de Pilotage ont fait l'objet d'analyse et de synthèse par les différents groupes constitués à cet effet, et un rapport a été produit pour chacune des thématiques.

Le présent rapport d'orientation s'articule autour des points suivants :

- la gouvernance ;
- les ressources humaines ;
- l'offre de formation ;
- la recherche/formation ;
- la politique socioculturelle ;
- les infrastructures et équipements.

Les aspects financiers ont été abordés dans ces thématiques.

## I. La Gouvernance

### 1.1. Contexte et évolution de la gouvernance

*Un système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, peu performant et inefficace*

L'Enseignement Supérieur au Mali se caractérise depuis plusieurs décennies par son inefficacité notoire, en raison de la qualité des produits mis à la disposition du marché de l'emploi.

A cela s'ajoute un nombre important d'étudiants dont le cycle est anormalement prolongé à la charge de l'Etat et de leurs parents. Ces étudiants ont été souvent à l'origine de l'instabilité dans le système universitaire. Ceux, en échec scolaire, se retrouvent dans l'informel à la marge de l'économie moderne. Certains alimentent ainsi la grande délinquance.

Cette inefficacité du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'expliquerait, entre autres raisons, par les difficultés de gestion des flux de bacheliers d'une part et d'autre part, la qualité moyenne de l'enseignement dispensé.

*Les effectifs d'étudiants pléthoriques en rapport avec les capacités d'accueil et d'encadrement*

Des effectifs de plus en plus croissants de jeunes bacheliers sont admis dans l'enseignement supérieur en plus des étudiants qui sont restés trop longtemps dans le système. L'effectif des bacheliers en 2005 était d'environ 10 000 et en 2010 ce nombre a été multiplié par 2,5.

*Un enseignement de qualité insuffisante*

En plus des problèmes liés aux importants flux des bacheliers admis dans le système, des programmes inadaptés, l'insuffisance du nombre d'enseignants qualifiés, les mauvaises conditions de travail dans le secteur sont venues aggraver la situation.

*La mauvaise gestion*

La gouvernance de l'enseignement supérieur se caractérise également par l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines, doublée de la mauvaise gestion des ressources disponibles et du pilotage à vue.

### 1.2. Constats d'après les écoutes

#### 1.2.1. Les points forts

Les écoutes ont fait état de très peu de points forts. Seule l'expérience test de la décentralisation à travers l'ouverture de l'Université de Ségou a été jugée probante.

### **1.2.2. Les points faibles**

Le pilotage à vue, le cloisonnement multidimensionnel, le manque de transparence généralisé, l'inactivité et les hésitations dans les prises de décision, la mauvaise gestion administrative (financière, matérielle et des ressources humaines), le repli sur soi, le manque de confiance entre les acteurs et la réticence au changement sont les points faibles de la gouvernance.

### **1.2.3. Les menaces**

Les plus importantes menaces mentionnées sont l'intrusion de la politique dans l'enseignement supérieur, les grèves à répétition, l'incivisme, l'injustice, la corruption et enfin les instabilités sociale et politique.

### **1.2.4. Les opportunités**

Les opportunités sont : la prise de conscience vis-à-vis de la situation de l'enseignement supérieur et la libéralisation du sous-secteur avec l'existence des expériences positives de certains établissements privés, malgré les imperfections que connaît le secteur en général.

### **1.2.5. Propositions faites au cours des écoutes**

Elles portent essentiellement sur la nécessité de planification, de création d'un organe chargé du contrôle de la qualité, d'une large autonomisation à tous les niveaux, de renforcement du partenariat public/privé, d'intégration des TIC comme outil de gestion.

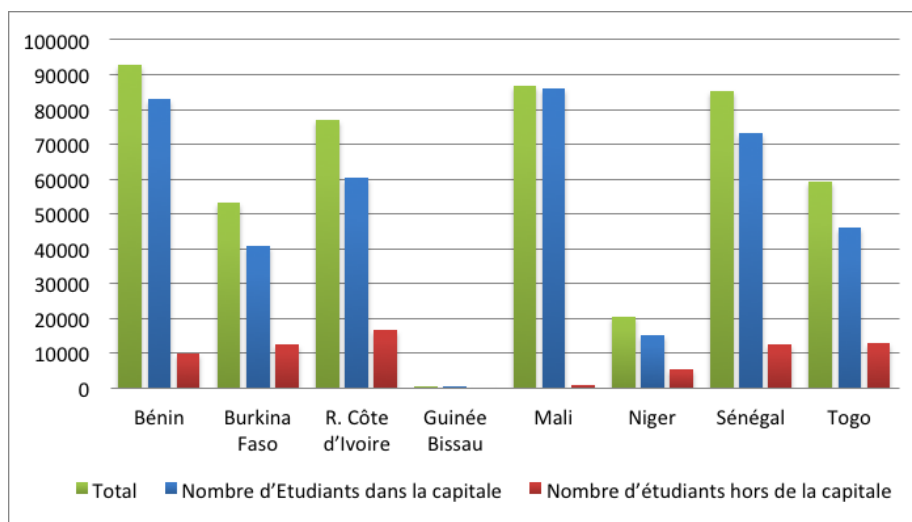
## **1.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage**

Les écoutes ont concerné deux cent trois (203) personnes morales ou physiques qui ont toutes relevé la responsabilité partagée de cette mauvaise gouvernance, le manque de vision, la faiblesse du pilotage et surtout de suivi-évaluation.

Il est apparu nécessaire de déconcentrer l'enseignement supérieur afin de l'insérer mieux dans les divers contextes régionaux et de le rapprocher davantage des étudiants et des autres usagers. Un débat s'est instauré autour de la scission de l'Université de Bamako (UB). La synthèse des écoutes et des contributions écrites fait ressortir que, même s'il y avait nécessité de déconcentrer l'UB, pour améliorer la qualité de la gestion, il fallait, compte tenu des coûts et des incompréhensions autour du regroupement de certaines facultés, se limiter à deux ou trois universités. Il est important de rappeler à ce sujet que si le Forum National sur l'Éducation de 2008 avait recommandé la création de nouvelles universités à Bamako, le Document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique préconisait la scission de l'Université de Bamako en trois universités.

Un des éléments marquant l'évolution de l'Enseignement Supérieur au Mali et qui a été largement évoqué et débattu lors des écoutes et en plénières est l'augmentation significative du nombre des étudiants (fig. 1). En effet, la population estudiantine des universités publiques du pays s'élevait en 2012

(source UEMOA) à 86 744, après le Bénin (92 758), devant le Sénégal (85 237), la Côte d'Ivoire (76 976), le Togo (58 958), le Burkina (53 123) et le Niger (20 374). Au Mali le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 600, soit 1,5 fois supérieur à celui du Burkina, 2 fois supérieur à celui de la Côte d'Ivoire et 3 fois supérieur à celui du Niger.



**Figure 1** : Effectifs des étudiants des Universités publiques par pays et leur répartition entre les capitales et les villes de l'intérieur.

Au regard de la figure 1, le Mali, comparé aux autres pays de la sous-région est dans une situation atypique avec une concentration quasi exclusive de ses étudiants dans la capitale. En effet, le Mali a décentralisé 25 fois moins que la Côte d'Ivoire, 19 fois moins que le Burkina Faso, le Togo et le Sénégal.

Un autre point important est l'intégration à large échelle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'enseignement supérieur. Tout cela nécessitera un fort soutien de l'Etat à l'enseignement supérieur public et privé.

Pour un système d'enseignement supérieur performant, les administrateurs doivent assumer leur responsabilité à tous les niveaux. Cette responsabilisation doit être accompagnée d'un professionnalisme accru des administrateurs des IES et du respect des textes.

#### 1.4. Problèmes prioritaires et propositions de solutions

Les principaux problèmes de gouvernance dans l'ES et les propositions de solutions sont présentés dans le tableau suivant.



**Tableau 1 : Axes stratégiques pour la gouvernance de l'enseignement supérieur**

N°	Axes Stratégiques	Échéance
1	Création du Comité de Suivi/Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; devant produire un rapport d'activités au plus tard le 31 Décembre de chaque année	mai 2014
2	Création de l'Autorité chargée de l'Assurance Qualité	septembre 2014
3	Adoption et mise en place des progiciels gratuits de gestion de la Francophonie dans toutes les IES	septembre 2014
4	Gestion de flux de bacheliers : les bacheliers pourront s'inscrire dans les IES en fonction des capacités d'accueil de celles-ci ; Création de l'Office national du baccalauréat sous la tutelle du MESRS, afin de faciliter l'harmonisation avec les autres pays membres de l'UEMOA	septembre 2015
5	Octroi de la bourse aux élèves et étudiants méritants et institution l'aide sociale selon des critères objectifs de performance et sociaux validés avec l'adhésion des principaux acteurs	septembre 2015
6	Mise en place des organes de gouvernance des IES (Conseil d'administration, CPS, cellules Assurance qualité) Recrutement annuel et autonome des étudiants, enseignants et Chercheurs selon les besoins de service ; Formation continue obligatoire : renforcer et généraliser celle des formateurs avec la mise à disposition des financements nécessaires et une adéquation formation/emploi	Septembre 2015
7	Création de davantage de filières professionnalisantes et leur multiplication décentralisée et thématique, au moins une par région et par an	rentrée universitaire 2015
8	Elaboration et adoption des textes législatifs et réglementaires de la réforme conférant l'autonomie allant jusqu'au département d'enseignement et de recherche	décembre 2015
9	Renforcement de l'enseignement supérieur privé par l'adoption de mesures incitatives (facilités fiscales, non fiscales et foncières) tout en assurant le contrôle rigoureux par l'accréditation et la signature de cahiers de charges.	décembre 2015
10	Adoption d'un décret définissant le plan de carrière des Enseignants et Chercheurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par le Gouvernement incluant ceux du Secteur privé	décembre 2015
11	Augmentation du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique (FCRIT)	décembre 2016
12	Validation des Projets d'établissement des IES et signature des Contrats de Performance (CDP) avec l'Etat et les Partenaires intéressés	décembre 2017
13	Extinction de la voie CNELA avec des mesures transitoires ; Création des conditions incitatives de l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES et organisations assimilées	décembre 2018

## II. Les Ressources Humaines

### 2.1. Evolution du contexte des ressources humaines

Le système de l'Enseignement Supérieur se caractérise par le déphasage entre les besoins des IES et le nombre et la qualité des ressources humaines disponibles. Malgré ces insuffisances, le Mali est probablement le pays en Afrique de l'Ouest qui a le plus recruté des enseignants ces dix dernières années. Par exemple, en moyenne le secteur de l'éducation recrute cinq mille (5 000) enseignants chaque année depuis au moins trois ans. Le statut du personnel a connu quelques avancées depuis son détachement du statut général des fonctionnaires, même si des efforts restent à faire.

La situation des ressources humaines dans l'ES est caractérisée par :

- leur insuffisance en qualité et en nombre : le personnel est constitué d'Assistants/Attachés de recherche, Maîtres-Assistants/Chargés de recherche, Maîtres de conférences/Maîtres de recherche, Professeurs/Directeurs de Recherche. L'effectif de ce personnel, en 2013, est estimé à environ mille trois cents (1 300) dont six cent cinquante six (656) Assistants majoritairement détenteurs de DEA ou Master. Ces détenteurs de DEA, qui auraient pu être une opportunité, constituent aujourd'hui un handicap pour le système, dans la mesure où ils contribuent à une corporatisation excessive des personnels des IES ;
- le vieillissement des enseignants et chercheurs de rang magistral dans les universités et grandes écoles. D'ici cinq (05) ans, quatre cent un (401) enseignants seront à la retraite, toutes catégories confondues, soit 30% des effectifs d'enseignants du supérieur ;
- le non respect du recrutement annuel du personnel en raison de l'utilisation du crédit y afférent pour la prise en charge des arriérés d'heures supplémentaires ;
- la réticence des structures d'enseignement supérieur à recevoir certains détenteurs de doctorat ;
- la mauvaise gouvernance des structures d'enseignement supérieur en raison du déficit de formation adéquate des administrateurs.

### 2.2. La question des heures supplémentaires et des salaires.

Les différents problèmes que traverse le domaine des ressources humaines se traduisent par des charges d'enseignement qui sont largement au dessus des capacités du personnel enseignant de l'ES. Pour couvrir ce gap, l'administration a recours à des enseignants permanents et aux vacataires. Selon une note technique du MESRS, les dotations en heures supplémentaires sont passées de deux cent quatre vingt dix-sept millions (297 000 000) de francs CFA en 2002 à six cent vingt six millions sept cent treize mille (626 713 000) de francs CFA en

2003, soit une augmentation de 111% en une année. De 2004 à 2007 on note une stabilisation de la dotation autour de deux cent millions (200 000 000) de francs CFA. C'est à partir de 2008 qu'on rentre dans un cycle insoutenable avec des budgets qui varient d'un à plus de 3 milliards par an, d'une année à l'autre. En 2013, l'inscription budgétaire des heures supplémentaires était de l'ordre de 3,6 milliards.

A titre d'illustration, en 2014, sur une dotation initiale de deux milliards huit cent quatre-vingt cinq millions neuf cent soixante dix huit mille (2 885 978 000) FCFA destinés au recrutement d'assistants, le paiement des arriérés d'heures supplémentaires s'élève à deux milliards cent quarante et un millions huit cent vingt cinq mille (2 141 825 000) de francs CFA. Le reliquat de cette somme qui est de sept cent quarante quatre millions cent cinquante trois mille (744 153 000) de francs CFA ne permettra de recruter que cent trente deux (132) enseignants sur un besoin initial de sept cent quatre vingt dix huit (798). Cette situation prévaut depuis 2010.

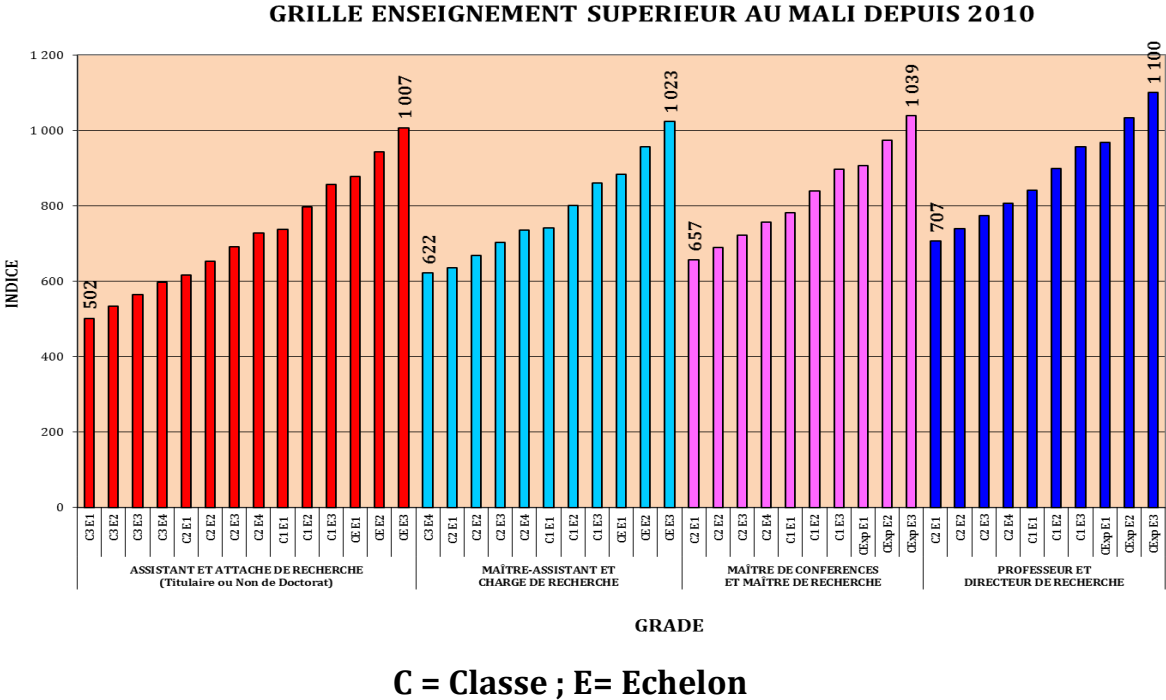
Il est urgent de résoudre ce problème des heures supplémentaires qui font peser de sérieux risques sur l'avenir de l'enseignement supérieur en termes de financement, de qualité de la formation et de la recherche. Pour ce faire, il faut adopter un certain nombre de mesures en attendant d'avoir des enseignants et des infrastructures en quantité suffisante. Il s'agit entre autres mesures de :

- annualiser les heures dues par corps à l'instar des autres pays de la sous-région au lieu de les conserver en volume hebdomadaire difficilement programmable et évaluable mais également contraignant pour les enseignants dans l'exécution des emplois de temps ;
- mettre en place un système de suivi pour s'assurer de l'effectivité des nombres d'heures réellement effectuées ;
- ouvrir l'enseignement à tous les enseignants et chercheurs bénéficiant de primes d'enseignement et d'encadrement ;
- développer de nouvelles méthodes d'enseignement permettant d'optimiser l'intégration des TICE ;
- plafonner, dans la mesure du possible, l'octroi d'heures supplémentaires ;
- différencier, comme dans les autres pays de la sous-région, les heures de cours et de travaux dirigés ou de travaux pratiques (par exemple : 1 heure de cours correspond à 2 heures de TP ou TD).

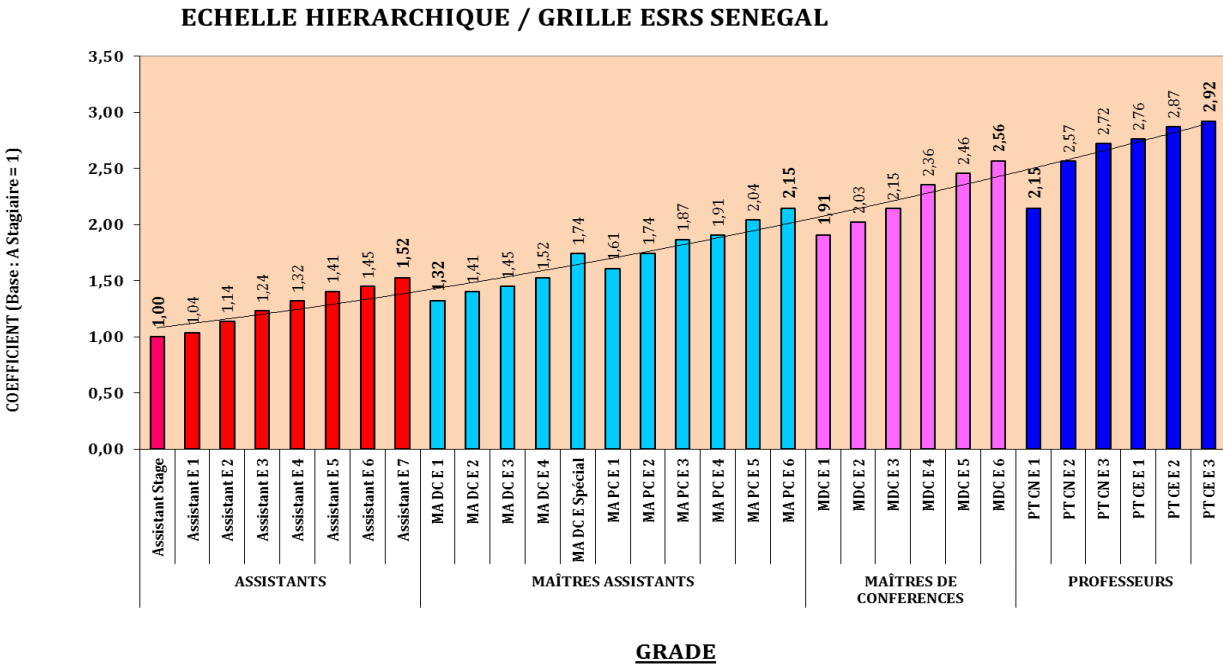
Ces mesures doivent être appuyées par un effort soutenu de recrutement d'enseignants et de construction d'infrastructures.

Le traitement salarial des enseignants de l'enseignement supérieur a toujours été au centre des débats. L'élaboration du projet de statut tel que souligné dans les recommandations du FNE peut y apporter des solutions ainsi qu'à d'autres problèmes liés au personnel.

Un autre point sur lequel il serait utile de s'appesantir est l'évolution du salaire, quelle que soit sa valeur nominale, au cours de la carrière et d'un corps à l'autre. En faisant une analyse comparative des grilles du Mali et du Sénégal (fig1 et 2), on se rend compte que notre système ne valorise pas les avancements dans la carrière. En effet, on ne sent pas de différence entre le salaire d'un assistant en début, comme en fin de carrière, et les salaires de ses collègues des autres corps.



**Figure 2 : Evolution des différents corps dans la grille de l'ESRS au Mali**



**Figure 3 : Echelle Hiérarchique dans la grille de l'ESRS au Sénégal**

A la lecture de ces deux graphiques, on peut conclure que la progression dans la carrière a très peu d'impact sur les salaires et qu'il est urgent de corriger ce déséquilibre pour motiver davantage les enseignants. La progression ne doit pas relever de la seule volonté de l'enseignant, elle doit être accompagnée d'une amélioration relativement significative. Une telle correction pourrait contribuer à résorber l'insuffisance d'enseignants de rang magistral par la motivation des assistants et des maîtres-assistants.

### **2.3. Propositions de solutions**

Au regard des problèmes ci-dessus évoqués, il importe de :

- consacrer le crédit destiné au recrutement à la seule couverture des besoins exprimés par les IES;
- appliquer les dispositions des statuts des enseignants et des chercheurs en reversant dans le statut général des fonctionnaires les assistants et les attachés de recherche qui n'auront pas obtenu leur doctorat dans le délai requis;
- affecter systématiquement tous les détenteurs de Doctorat, qui en font la demande, dans les structures d'enseignement supérieur ;
- mettre en place un programme de formation continue des administrateurs et du personnel d'appui ;
- appliquer rigoureusement le règlement intérieur des IES ;
- appliquer sans complaisance les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de grève;
- assurer un suivi rigoureux des établissements d'enseignement supérieur privés ;
- poursuivre la déconcentration des universités et des grandes écoles ;
- poursuivre les efforts visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel ;
- créer un centre de formation en pédagogie universitaire pour les enseignants des IES ;
- assurer la formation continue des enseignants ;
- renforcer le programme de formation des formateurs en l'ouvrant au plus de 40 ans et l'ouvrir à tous les enseignants de toutes les IES au plan national ;
- ouvrir davantage l'ES à la diaspora et à d'autres ressources humaines nationales notamment celles des différents ministères en levant certaines contraintes (l'âge, la nationalité, etc.)
- prendre des mesures pouvant réduire les volumes des heures supplémentaires et charges d'enseignement.

## III. Les Offres de Formation

### 3.1. Contexte et évolution des offres de formation

L'enseignement supérieur du Mali a été considéré aux premières heures de l'indépendance comme une urgence nationale. C'est ainsi que, pour répondre rapidement aux besoins du pays en cadres de haut niveau, des grandes écoles de formation d'agents de l'Etat ont vu le jour bien avant l'université, qui n'a connu son démarrage effectif qu'en 1996, dans un contexte d'accroissement accéléré des effectifs d'étudiants et de dégradation continue de la qualité des produits issus des différentes structures de formation.

Si l'on peut se réjouir aujourd'hui de l'existence, au Mali, d'un nombre important d'IES publiques et privées, mais malheureusement concentrées à Bamako, il ne demeure pas moins qu'il y a eu peu d'innovations eu égard au nombre encore trop élevé de filières classiques peu adaptées à la demande des entreprises.

En effet, on dénombre de nos jours cinq (05) universités publiques au Mali, dont quatre (04) à Bamako ; quatre (04) grandes écoles qui ont toutes le statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel (EPSTC) et placées sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. A cela s'ajoutent d'autres établissements publics d'enseignement supérieur, au nombre de six (06) : l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS), le Conservatoire National des Arts et Métiers Balla Fasséké Kouyaté, à Bamako ; le Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile, (CERFITEX) à Ségou. Ces derniers établissements, tous professionnels, sont rattachés à d'autres ministères. Les établissements privés d'enseignement supérieur officiellement créés et ouverts sont au nombre de soixante et onze (71).

Malgré ce nombre relativement élevé d'IES au Mali, il y a un important déséquilibre entre les filières professionnalisantes et les filières classiques (souvent calquées sur celles de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako, avec des objectifs différents), doublé également d'un déséquilibre entre les filières littéraires et les filières scientifiques et technologiques. A titre d'exemple, en 2008, il y a eu 2020 diplômés de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de Bamako contre 219 diplômés de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs – Abderhamane Baba Touré (ENI- ABT).

En 2008, le Mali comptait cinquante quatre mille cinq cent vingt trois (54 523) diplômés demandeurs d'emploi dont une frange importante provient de l'enseignement supérieur. Si cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont la faible capacité d'absorption de l'économie malienne, elle est également la conséquence d'un manque d'intégration entre l'enseignement

supérieur, en particulier, et le secteur professionnel. Elle est également liée à la qualité même des produits formés.

En effet, s'il est évident que la qualité suppose d'abord des enseignants bien formés, dévoués et en nombre suffisant (normes de l'UNESCO : 1 enseignant pour 30 étudiants contre plus de 83 étudiants pour 1 enseignant au Mali en 2012), des laboratoires équipés et modernes ; des personnels d'appui compétents, un système d'information (données statistiques et informatiques) fiable et performant, des infrastructures adéquates quantitativement et qualitativement, des programmes de formation pertinents (enracinés dans les réalités de notre économie, notre société et ouverts au monde), une stratégie éducative bien pensée et enfin un système performant d'évaluation ; on comprend alors aisément comment notre système d'enseignement supérieur a été précipité dans son état actuel.

Loin d'être un message de désespoir, de pessimisme, cela doit être compris comme un cri d'alarme et un message d'espérance. Il s'agit ici de mesurer la résilience de notre enseignement supérieur comme pour illustrer certaines expressions fortes issues des écoutes faites par le Comité de pilotage de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur auprès de diverses personnes et personnalités : « Quand on se prend au sérieux, on peut faire des choses sérieuses » ou « Tout le monde dit que ça ne va pas. Il faut que les gens se prononcent sur ce qui va être proposé ».

Tel est le sens qu'il faut donner à cet exercice, proposer des solutions appropriées pour un meilleur ancrage de l'enseignement supérieur dans son environnement national et international.

## **3.2. Constats d'après les écoutes**

### **3.2.1. Les points forts**

L'accessibilité et la gestion des flux ont été améliorées grâce à la libéralisation de l'enseignement supérieur, l'utilisation des TIC, l'introduction de la réforme LMD et l'existence de plusieurs Institutions d'enseignement supérieur (IES).

Le suivi et l'insertion des diplômés connaissent un début de réalisation avec la prise de conscience nationale, l'implication de certains professionnels dans la formation et la participation des professionnels aux conseils d'université et aux conseils scientifiques.

Le système Licence Master Doctorat (LMD) se met en route lentement pour : harmoniser les diplômes, placer le pays dans la mouvance de l'intégration sous-régionale et régionale et produire des diplômés cotés sur le marché de l'emploi.

L'environnement institutionnel est favorable pour la mise en place d'Ecoles doctorales du fait de l'existence d'un arrêté portant modalités de création et d'organisation des Ecoles doctorales et d'une charte-type des thèses.

La démarche qualité se met progressivement en œuvre grâce à la prise de conscience nationale sur sa nécessité, l'introduction de la réforme LMD et l'existence de pôles d'excellence.

### **3.2.2. Les points faibles**

L'accessibilité est caractérisée par l'ouverture de l'enseignement supérieur à tous les bacheliers ; du coup, la gestion des flux est contrariée par cet état de fait. L'effort non soutenu de la régionalisation de l'enseignement supérieur se traduit par la concentration des effectifs à Bamako dont la gestion se heurte à des problèmes d'infrastructures au regard de la modicité des ressources affectées au sous-secteur.

Le suivi et l'insertion des diplômés sont encore faibles. Il n'existe pas encore de mécanisme partagé par tous les acteurs pour ce faire. Le système Licence Master Doctorat se met difficilement en route et rencontre beaucoup de réticences.

Les Ecoles Doctorales n'existent pratiquement pas. L'université dépense beaucoup d'argent dans le programme de formation des formateurs (PFF) pour peu de résultats. Ce programme n'est plus accessible aux plus de 40 ans. La recherche dans les laboratoires est handicapée par l'inexistence de textes les régissant ainsi que leur non financement et équipement. L'intégration des TICE dans les enseignements est encore faible ou inexistante.

La démarche qualité est amorcée mais reste timide.

### **3.2.3. Les menaces**

Des menaces pèsent sur l'enseignement supérieur du fait de la forte demande d'inscription des bacheliers en inadéquation avec les capacités d'accueil des IES, du faible taux des frais d'inscription, de l'inexistence de frais pédagogiques, du peu d'autonomie des IES et de la faiblesse des responsabilités de ceux chargés de manager ces IES. Les diplômés de la licence ne peuvent pas accéder au concours de la Fonction Publique. Si les Ecoles Doctorales ne sont pas créées très rapidement des menaces pèseront sur la pertinence de certains travaux de thèse réalisés à l'étranger.

La démarche qualité est le maillon faible de l'Enseignement Supérieur (ES) dont le risque immédiat est le manque de compétitivité.

### **3.2.4. Les opportunités**

Le développement de nouveaux partenariats, la prise de conscience nationale de la nécessité d'une démarche qualité, l'environnement sous-régional favorable à l'intégration sont des opportunités que l'ES doit saisir et développer.

Le suivi et l'insertion des diplômés avec l'intégration sous-régionale, la disponibilité du secteur professionnel à accueillir les étudiants en stage et à mutualiser l'utilisation de certains équipements et instruments, constituent des opportunités pouvant profiter à l'ES.



A propos du système LMD, l'échange d'étudiants et d'enseignants, l'intégration sous-régionale et régionale, en matière d'accréditation des établissements et d'homologation des diplômes constituent une opportunité pour notre enseignement supérieur.

Les Ecoles Doctorales constituent des pôles d'opportunité importants, de par leur capacité à nouer des partenariats inter universitaires et avec des institutions de recherche et à répondre, groupées, à des appels d'offre internationaux et à bénéficier de l'appui de la diaspora.

L'existence d'un secteur professionnel disposé à accompagner les IES, le CAMES et ses différents programmes et l'existence d'agences d'assurance qualité dans certains pays de la sous-région (Ghana, Sénégal) constituent des opportunités pour la démarche qualité.

### **3.2.5. Les propositions de solutions faites lors des écoutes**

Beaucoup de propositions relatives à l'accessibilité et à la gestion des flux, le suivi et l'insertion des diplômés, le système Licence-Master-Doctorat, les Ecoles Doctorales, la démarche qualité, ont été faites. On retiendra les plus importantes, les plus aptes à booster le développement de l'enseignement supérieur.

Il apparaît aujourd'hui que la sélection à l'entrée de l'université est une exigence de qualité et de rationalisation de la gestion des effectifs étudiants.

- Il est important de créer des filières professionnalisantes, courtes et porteuses, non seulement pour réguler les flux, mais aussi et surtout pour adapter nos formations aux attentes du marché du travail, et réussir le plein emploi et l'auto-emploi des jeunes.
- Il faut créer, développer et renforcer le partenariat public-privé pour éviter le tête-à-tête de l'enseignement supérieur avec l'Etat et pour mobiliser plus de ressources.
- Il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'exclure le recrutement d'enseignants qualifiés à cause de leur âge ou de leur nationalité.
- Il est urgent de mettre en place un outil de suivi de l'insertion des diplômés.
- Il est urgent de réviser le statut général de la Fonction Publique pour prendre en compte la licence dans sa nomenclature.

Les Ecoles Doctorales doivent être rapidement créées pour amener, dans les meilleurs délais, tous les assistants à soutenir leur thèse. A ce sujet, il est important que les textes de l'ISFRA soient révisés, en ce qui concerne sa participation aux formations doctorales.

La démarche qualité doit être assise sur les principes du contrôle et de l'évaluation périodiques du système d'apprentissage global. Ces principes doivent être soutenus par la responsabilisation accrue des IES, la systématisation

du Programme de Formation des Formateurs (PFF), la mise en place d'un dispositif de formation continue, l'encouragement au mérite et à l'innovation technologique, l'extinction de la promotion interne par la voie de la CNELA au profit du CAMES.

### **3.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage**

Après l'analyse des différentes écoutes, l'on se rend compte que, malgré les nombreuses rencontres autour de l'école malienne et les recommandations pertinentes qui en ont résulté, la plupart des défis majeurs auxquels l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ont été confrontés, demeurent, voire se sont amplifiés. A en croire les personnes écoutées, le sentiment général par rapport aux offres de formation dans nos structures de formation supérieure peut se résumer à *un manque de compétitivité des diplômés et à une désarticulation de la formation et de l'emploi*. Cependant, il faut noter la faiblesse de la documentation sur l'ampleur de la demande du marché de l'emploi et son évolution à court et moyen termes. Ce sentiment renvoie à la question de la pertinence même du choix des filières de formation, choix qui ne répond pas aux besoins actuels de la société. A cela il faut ajouter la gestion non maîtrisée des flux d'étudiants liés à la massification, l'insuffisance de formateurs qualifiés, le déficit d'autonomie de gestion des IES, l'insuffisance d'infrastructures.

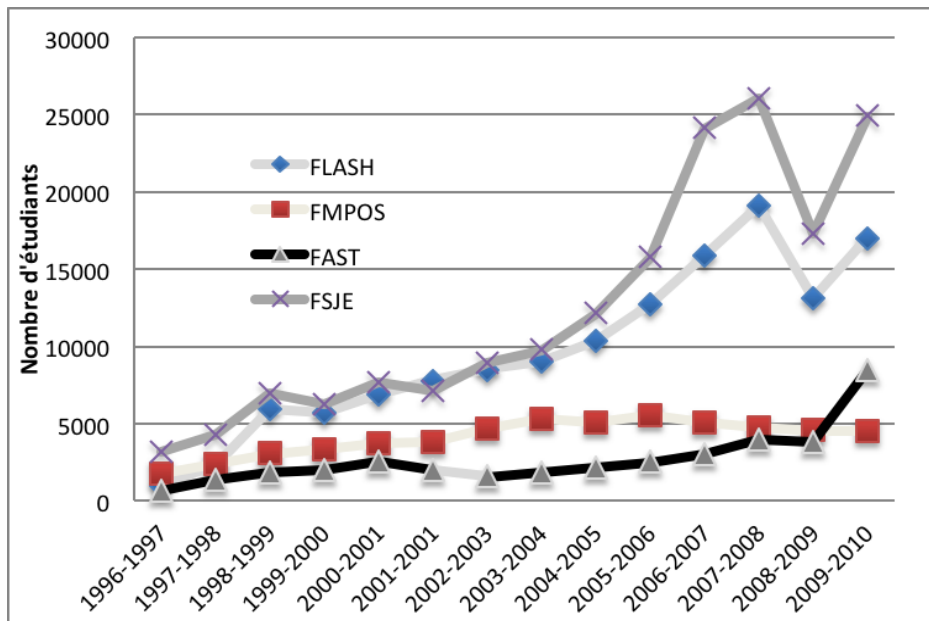
Il est aussi utile de se rappeler que l'université est par excellence le lieu où se développe facilement la résistance aux changements et à l'adaptation à un environnement mondial en rapide évolution. A ce propos, il faut dire que les revendications catégorielles non satisfaites et les grèves qui en ont découlé ont asséné un coup dur à notre enseignement supérieur avec des années universitaires tronquées et des programmes de formation non achevés.

Il importe également de rappeler que la démocratisation de l'université, sans limitation de l'accès à l'Enseignement Supérieur Public devrait bénéficier de mesures d'accompagnement à mettre en œuvre avec un financement accru de celui-ci, notamment pour les dépenses d'investissement et de recrutement des enseignants. En observant l'évolution des effectifs d'étudiants<sup>2</sup> (fig.1), on constate une augmentation exponentielle à la FLASH et la FSJE alors que la FAST et la FMPOS arrivent à stabiliser leurs effectifs depuis 10 ans tout en bénéficiant du recrutement timide des enseignants.

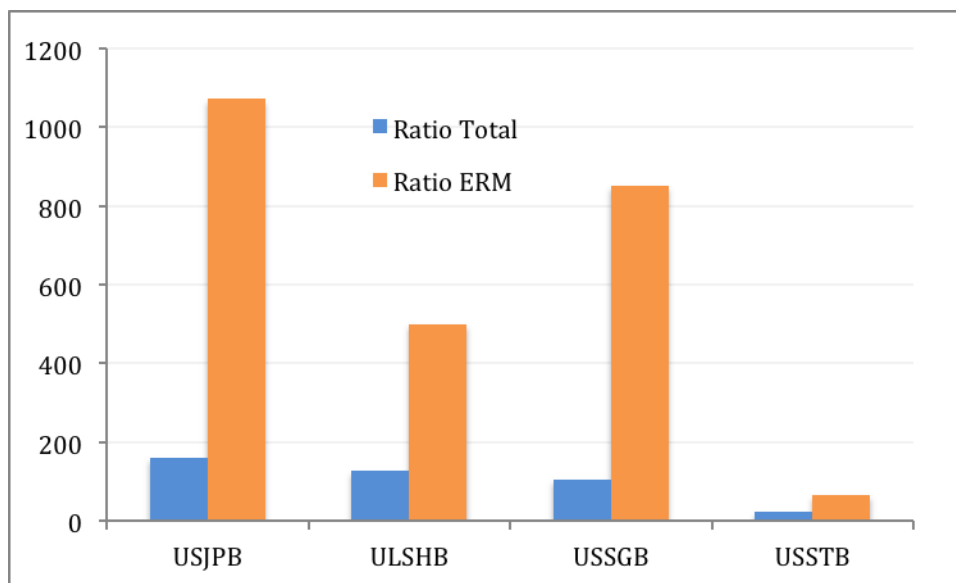
En même temps, le ratio étudiants/enseignant fait ressortir un déficit d'encadrement criard. C'est à l'USJPB qu'on a le plus faible taux, soit 160 étudiants pour un enseignant. Quand on rapporte le nombre d'étudiants au nombre d'enseignants de rang magistral, la situation devient encore plus critique. A l'USJPB chaque enseignant de rang magistral doit encadrer plus de 1 000 étudiants contre 850 à l'USSGB, 500 à l'ULSHB et seulement 74 à l'USTTB.

---

<sup>2</sup> Les anciennes facultés (FAST, FMPOS, FLASH et FSEG) de l'ancienne université de Bamako sont maintenues pour faire une comparaison dans le temps.



**Figure 4 :** Evolution des effectifs par Faculté de 1996-2009.



**Figure 5 :** Ratio étudiants/enseignant de rang magistral et ratio étudiants/enseignants en 2013

*En tout état de cause, une option franche doit être prise afin que les IES secrètent elles-mêmes suffisamment de ressources (y compris la participation des étudiants au coût de leur formation), d'où la nécessité d'une augmentation de leur autonomie avec obligation de résultats.*

L'opportunité des formations à distance par l'utilisation des TICE et la nécessaire synergie à créer et à développer entre l'université et le milieu professionnel sont deux facteurs essentiels à prendre en compte dans toute politique de développement de l'enseignement supérieur, particulièrement des offres de formation.

La nécessaire démarche à entreprendre vers la qualité de l'enseignement supérieur requiert une rupture avec les mauvaises pratiques actuelles par une valorisation des bonnes pratiques et une concentration des efforts sur ce sous-secteur afin qu'il puisse jouer son rôle de levier de développement du Mali.

Pour rendre l'offre de formation efficiente, il est indispensable de documenter et de faire des études relatives à la demande réelle de l'économie sur des périodes de trois à cinq ans, voire plus.

**Tableau 2 : Les problèmes prioritaires de l'offre de formation et les propositions de solutions**

AXE D'INTERVENTION	PROBLEMES PRIORITAIRES	SOLUTIONS PROPOSEES	RESPONSABLE	ÉCHEANCE
<b>ACCESSIBILITE</b>	Université ouverte à tous les bacheliers	Créer des Institutions de formation professionnelle	MESRS	2015 - 2025
	Déséquilibre entre les filières littéraires et scientifiques			
<b>GESTIONS DES FLUX</b>	Massification des effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur  Insuffisance et inadaptation des infrastructures ;  Insuffisance d'enseignants qualifiés	Créer des IES dans les régions	MESRS	2015 - 2020
		Accélérer la mise en place d'Instituts de formation professionnelle dans les régions	MESRS	En permanence
		Recruter des bacheliers dans les IES en fonction des capacités d'accueil des structures	IES/MESRS	En permanence
		Mettre en place des dispositifs de formations ouvertes à distance	IES/MESRS	Janvier 2015
		Former/Recruter des enseignants de qualité sans distinction d'âge et de nationalité	IES/MESRS	En permanence
<b>SUIVI ET INSERTION</b>	Faible compétitivité des diplômés	Adapter les formations au contexte socioéconomique	IES	2014
	Manque de synergie université/entreprise	Développer le partenariat public/privé . Mettre en place un système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche	IES MESRS	2014 2015
<b>SYSTEME LMD</b>	Difficulté d'accès des diplômés de la licence au concours de la Fonction Publique	Prendre en compte les nouveaux diplômés dans le statut général des fonctionnaires	MEFP / MERSR	Sans délai
	Formations doctorales non financées	Soutenir tous les assistants déjà inscrits en thèse	PFF	2014
<b>DEMARCHE QUALITE</b>	Faible Compétitivité	Mettre en place un système d'évaluation interne dans chaque IES	IES	2015
		Mettre en place un organe indépendant d'assurance qualité externe	MESRS	Janvier 2015

## IV. La Recherche-Formation

### 4.1. Contexte et évolution de la Recherche-Formation

La recherche a toujours eu du mal à occuper la place qui devrait être la sienne dans l'enseignement supérieur. Cet état de fait s'explique par l'accent qui a été mis, depuis les années 1960, sur le développement des grandes écoles dont la mission consistait essentiellement à former les cadres dont le pays avait besoin au lendemain de l'indépendance. Même l'ouverture de l'Université du Mali en 1996 n'a pas pu changer cette donne à souhait.

Le système national de recherche est dominé par les centres et instituts dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage (l'Institut d'Economie Rurale, le Laboratoire Central Vétérinaire), des sciences humaines (l'Institut des Sciences Humaines) et la santé (l'Institut National de Recherche en Santé Publique, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie, etc.). Il faut attendre les années 2000 pour voir l'émergence de quelques équipes de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur, notamment à la Faculté des Sciences et Techniques.

Globalement les recherches dans le domaine des sciences sociales sont encore plus faibles. Certes quelques équipes ont fait leur preuve en géographie humaine et en linguistique appliquée, mais c'est surtout individuellement que quelques chercheurs arrivent à produire des résultats importants et reconnus internationalement.

### 4.2. Constats d'après les écoutes

#### 4.2.1. Les points forts

En raison du peu d'importance accordé à la recherche, celle-ci est créditée de très peu de points forts. Cependant, ce sombre tableau est éclairé par quelques faisceaux de lumière dont les plus cités sont :

- la coopération avec les universités étrangères et les structures nationales de recherche, soit 22% des occurrences ;
- l'existence d'équipes de recherche performantes qui ont acquis une reconnaissance internationale dans les domaines de la santé et de l'agriculture (tab.1) ;
- la confiance en soi ;
- la relative valorisation dont a fait l'objet la fonction enseignante ces derniers temps (même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine).

**Tableau 3** : Synthèse des points forts de la Recherche-Formation selon les écoutes.

<b>Les Points Forts</b>	<b>Occurrence</b>	<b>Part en %</b>
La Coopération Universitaire	5	22
L'existence d'équipe de recherche compétente	4	17
La confiance en soi et la prise de conscience	3	13
Le recrutement des jeunes	1	4
La valorisation de la fonction enseignante et des réformes	3	13
Le caractère favorable de l'environnement national et international	3	13
Autres	4	17
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

#### 4.2.2. Les points faibles

L'analyse des écoutes fait apparaître une dizaine de points faibles (tab.4). Le point faible le plus cité est l'absence de ressources humaines qualifiées pour la recherche (24% des occurrences). Paradoxalement, l'université dont l'une des principales missions est de produire des ressources humaines ne parvient pas à former des personnes qualifiées pour ses propres besoins : en somme elle apparaît comme « *le cordonnier mal chaussé* », selon un intervenant.

L'insuffisance du personnel de recherche qui se traduit par une faible production scientifique (12% des occurrences) s'explique par le manque ou l'insuffisance notoire des financements de la recherche dans les IES (12% des occurrences). Un des points faibles non négligeables est le fait que des enseignants peuvent progresser dans leur carrière sans production scientifique. Ce constat ressort de la multiplication des voies de promotion des enseignants : la voie syndicale, la voie politique, la voie de la CNELA et la voie CAMES. L'existence d'alternatives de promotion en dehors de la production scientifique autorise l'acceptation par de nombreux enseignants de charges pédagogiques trop élevées. L'isolement des assistants docteurs ayant obtenu récemment leurs diplômes a été aussi signalé comme une faiblesse. Un autre point faible est l'insuffisance d'infrastructures qui conduit à maintenir certaines structures en location depuis leur création (ISFRA, CNRST, ENETP, ISH et Université de Ségou...).

La situation d'ensemble est exacerbée par la mauvaise gouvernance qui prévaut dans le secteur de l'enseignement supérieur.

**Tableau 4** : Synthèse des points faibles de la recherche et la formation selon les écoutes

<b>Points Faibles</b>	<b>Occurrence</b>	<b>Part en %</b>
Absence de Financement Adéquat de la recherche	5	12
Faible Qualification du personnel pour la recherche	10	24
Faiblesse des infrastructures	2	5
Charges pédagogiques élevées	3	7
Peu d'importance accordée à la Recherche dans les faits	4	10
Peu de Production Scientifique	5	12
Faible Valorisation de la recherche dans le plan de carrière	4	10
Mauvaise Gouvernance	3	7
Imperfection du Fonds de Formation des Formateurs	2	5
L'existence de plusieurs voies de promotion	3	7
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100</b>

### 2.3.3. Les menaces

Les écoutes ont fait très peu état des menaces. Cependant le fait de devoir recourir à certaines formations doctorales à l'étranger dans certaines spécialités a été perçu comme une menace.

Une autre menace est la concurrence entre l'enseignement supérieur et la demande d'expertise aux niveaux national et international. En effet, en raison de sa faible attractivité, les quelques ressources humaines de qualité dont dispose l'ES sont attirées hors du système.

### 4.2.4. Les opportunités

En dépit de ces faiblesses et menaces, il existe quelques opportunités pour la recherche dans les IES au Mali. La première est la prise de conscience de l'importance de la recherche pour l'enseignement supérieur mais aussi de son rôle dans le développement du pays à travers ses appuis aux différents acteurs : Etat, collectivités, entreprises, Société civile... La deuxième opportunité c'est la volonté politique affirmée par les nouvelles autorités qui ont fait de l'enseignement un des axes stratégiques des orientations des cinq prochaines années. Enfin les chercheurs maliens peuvent compétrer à des appels à projet aux niveaux international et sous-régional.



#### 4.2.5. Les propositions de solutions faites lors des écoutes

Les écoutes dans le domaine de la recherche, ont révélé un nombre élevé de propositions de solutions. Sur 203 personnes, environ un tiers a abordé le thème de la recherche avec 115 propositions de solutions. Ces propositions s'articulent autour de :

- la valorisation de la recherche ;
- le renforcement des capacités ;
- la mobilité et la mutualisation des ressources humaines ;
- le mode de recrutement des enseignants ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la création des équipes et la réalisation d'infrastructures ;
- la valorisation des résultats de recherche ;
- l'amélioration de la gouvernance.

**Tableau 5** : Synthèse des propositions de solutions pour la recherche selon les écoutes

<b>Propositions de Solutions</b>	<b>Occurrence</b>	<b>Part en %</b>
Valorisation de la recherche	13	11
Renforcement des capacités Formation des Formateurs	30	26
Mobilité et Mutualisation des Ressources.	15	13
Recrutement des Enseignants.	7	6
Evaluation Motivation Plan Carrière	17	15
Mobilisation de Ressources Financières	6	5
Infrastructures, Equipes de Recherche Valorisation des résultats	15	13
Gouvernance de la Recherche	12	10
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>100</b>

##### *Valorisation de la recherche*

Les propositions de solutions pour valoriser la recherche dans l'Enseignement Supérieur ont consisté en des orientations générales :

- la mise en place d'un cadre adéquat ;
- le cadrage entre les projets de recherche et les priorités nationales en matière de développement ;

- le bon équilibre, à maintenir entre l'enseignement et la recherche dans les IES.

#### *Renforcement des capacités des ressources humaines*

La formation et le renforcement des capacités sont les solutions les plus évoquées avec 26% des occurrences. Ce développement des ressources humaines pour la recherche et la formation passe nécessairement par la création des Ecoles Doctorales. A cet effet, la question de l'ISFRA a été fréquemment soulevée : faut-il le supprimer ou le maintenir, sous quelle forme ? La majorité (4 ou 5) des personnes écoutées qui ont évoqué la question de l'ISFRA souhaite son maintien mais avec des réformes. Par contre un avis propose la suppression de l'ISFRA. Il est aussi proposé de dynamiser l'Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamiques Ahmed Baba (l'IHERI-AB) et l'Institut des Sciences Humaines (l'ISH).

Un autre point important concerne le Programme de Formation des Formateurs (PFF) qui doit être maintenu, renforcé et reformé en tenant compte de certains groupes spécifiques : l'éligibilité des enseignants de plus de 40 ans. La question de l'encadrement des assistants a été maintes fois soulevée. A ce sujet il a été proposé d'exiger, sous peine de sanction, la formation d'un nombre minimal d'Assistants par les enseignants de rang magistral.

Tout cela doit se traduire par un programme massif de formation des formateurs sur les cinq (05) prochaines années pour avoir une masse critique d'enseignants ayant de solides compétences pédagogiques mais également en matière de recherche. Pour avoir cette masse critique, il faut mettre en place un système efficace, rigoureux et transparent pour identifier des personnes talentueuses, les recruter, les former, les motiver et les maintenir.

#### *Mobilité et Mutualisation des Ressources*

Compte tenu de la faiblesse des ressources humaines, il serait bon de mutualiser leur utilisation à plusieurs niveaux suivant cinq (05) axes :

- le recours à la diaspora universitaire malienne (enseignant de rang magistral) ;
- le recours aux chercheurs et enseignants dans les centres et instituts nationaux de recherche ;
- l'utilisation de l'expertise étrangère (les non maliens) ;
- la limitation de la migration des enseignants en dehors du sous-secteur ;
- l'ouverture des équipes de recherche aux enseignants du secteur privé et leur inscription sur les listes d'aptitude de la CNELA et du CAMES.

#### *Recrutement des Enseignants*

A ce sujet les solutions sont relatives au recrutement des enseignants expérimentés quitte à ouvrir le système à des étrangers, à des personnes ayant

dépassé l'âge limite de recrutement retenu dans les textes actuels, etc. Certains proposent d'arrêter le recrutement des titulaires de DEA alors que d'autres l'encouragent en proposant de l'accompagner d'un programme de formation doctorale. Une autre proposition est de recruter tous les vacataires quels que soient leur niveau et leur âge car ils coûteraient plus chers en termes d'heures supplémentaires qu'en contrat de travail.

#### *Evaluation, Motivation et Plan de Carrière*

Pour promouvoir davantage la recherche dans les IES au Mali, il faut encourager les plus méritants. Cet encouragement ne peut pas être que financier ou matériel. Il est proposé d'instituer des prix, des palmes académiques et autres titres pour témoigner de la reconnaissance de la Nation vis-à-vis des plus méritants.

La promotion et l'avancement dans la carrière ne doivent plus se faire en dehors de la recherche. A cet effet, plusieurs propositions ont été formulées en faveur de la suppression de la voie syndicale et de la « voie politique » au profit de celle de la CNELA ou du CAMES. Certaines propositions réclament la suppression de toutes les autres voies au profit de celle du CAMES. L'évaluation ne doit pas relever simplement du volontariat, il faut donc mettre en place un système d'évaluation régulier des enseignants du supérieur aussi bien sur le plan de la pédagogie que de la recherche. Pour certaines personnes, la promotion doit se faire avec des critères qui cadrent avec les objectifs de formation et de recherche, mais également avec une amélioration des salaires.

#### *Financement de la recherche*

Il est proposé d'augmenter le Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique et de multiplier les mécanismes de financement. Les conditions d'accès aux différents fonds compétitifs doivent être transparentes et faire l'objet d'une plus large diffusion.

#### *Consolidation des Infrastructures, des Equipes et Valorisation des résultats*

A ce niveau les propositions sont d'abord relatives à la création des équipes de recherche et des laboratoires. Les propositions de création de laboratoires et d'infrastructures reviennent souvent. En effet, même si les enseignants arrivent à se dégager des charges d'enseignement, le cadre ne favorise pas les activités de recherche (certains enseignants n'ont même pas où s'asseoir).

Parallèlement à cela il faut améliorer l'animation et la visibilité des résultats de recherche à travers la création des Presses Universitaires du Mali, l'obligation pour chaque université d'organiser au moins un colloque annuellement.

#### *Gouvernance de la Recherche*

La première des solutions est la volonté politique, socle des orientations et mesures d'amélioration. La matérialisation de cette volonté politique pourra se traduire, entre autres, par une évaluation du CNRST.

Ce Centre pourrait éventuellement être transformé en un conseil national chargé d'élaborer les orientations en matière de recherche. D'autres propositions ont porté sur l'institutionnalisation d'un cadre de concertation permanent entre les institutions de recherche et les universités, la mise en place d'un système de performance et de qualité, l'amélioration de la gouvernance interne, la création d'un conseil d'évaluation et de suivi de l'enseignement supérieur, etc.

### **4.3. Analyse et commentaires du comité de pilotage**

Le premier enseignement qu'on tire des écoutes c'est le peu de place accordé à la recherche dans la description de la crise que traverse l'enseignement supérieur. Très peu de personnes, y compris les responsables universitaires, ont évoqué les problèmes qui touchent à la recherche. Les conditions difficiles, l'approche de « sapeur pompier » qui prévaut dans la gouvernance ont-elles conduit à l'aliénation de notre créativité? L'importance du nombre de propositions et l'existence d'équipes de recherche performantes démontrent que, malgré les difficultés, des alternatives existent.

En effet la recherche universitaire au Mali a une visibilité nationale et internationale pour : les résultats qui impactent l'état de santé de la population (MRTC, INRSP, CNAM), la santé animale (LCV), la qualité des semences et l'amélioration des variétés (IPR/IFRA, IER) et les publications scientifiques dans des journaux à haut "Impact Factor".

L'enseignement supérieur dispose de Pôles d'excellence de formation et de recherche reconnus aux niveaux africain et international. Des chercheurs ont remporté des Prix internationaux: Prix Christophe Mérieux, Prix du Prince Des Asturies, Prix International de Recherche de l'INSERM et Alpha Omega Alpha Medical Society of US...

Le Mali est un des rares pays en Afrique à avoir un de ses universitaires au Haward Huges Medical Institute(HHMI) des USA , au Sanger Center, Cambridge, UK et de trois (03) élus à l'Académie Nationale de Médecine de France.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, à titre individuel et collectif et aussi dans le cadre de collaborations internationales, des résultats importants ont été enregistrés par des chercheurs maliens et qui ont donné lieu à d'importantes publications (ouvrages et articles dans des revues scientifiques internationales telles les revues d'Histoire africaine, Géo, Archéologia).

Des chercheurs maliens en sciences humaines et sociales sont reconnus en Afrique et à l'étranger. Certains d'entre eux sont membres de différentes sociétés savantes et siègent dans différents conseils scientifiques internationaux (Académie de Belgique, Institut des Etudes Avancées de Nantes, Comité scientifique international UNESCO pour la Rédaction du IX<sup>ème</sup> volume de l'histoire générale de l'Afrique, Association des historiens africains dont le siège est à Bamako, depuis 2001).

La revue de la littérature et les écoutes nous incitent à adopter une approche de solutions résolument axée sur le lien étroit à entretenir entre la *formation et la recherche*. Notre hypothèse de base qui est devenue une évidence pour nous au fur et à mesure que nous avançons dans l'exercice est qu'il ne peut y avoir de recherche sans équipes de recherche. La constitution de ces équipes, sous la responsabilité de personnes habilitées à diriger des travaux de recherche au Mali et à l'extérieur, est la condition sine qua non pour le développement de la recherche.

En deuxième lieu, vient la question des infrastructures et des équipements. Il ne peut y avoir de recherche sans infrastructures appropriées mais il serait contre productif de considérer la mise en place de ces infrastructures comme un préalable au démarrage de la recherche.

En troisième position vient le problème de financement. A ce sujet il faut se convaincre du fait que l'Etat peut et doit contribuer dans un premier temps, sous forme de *Seed Money* (semences qu'il faut faire germer et fructifier après), mais ne pourra jamais assurer à suffisance le financement de la recherche. Ce sont les équipes de recherche qui doivent se mobiliser pour aller à la recherche de financements compétitifs avec tout l'accompagnement nécessaire (des exemples de réussite existent dans ce domaine (Mali Service Center à l'USTTB, Système de gestion de projet à l'IER). Pour plus d'efficacité, le fonctionnement de ces équipes doit être souple, rigoureux et transparent. La mise en place d'un tel système appelle à une nouvelle gouvernance universitaire qui sera axée sur l'autonomie et l'imputabilité.

#### **4.4. Problèmes prioritaires et solutions**

##### **4.4.1. Les problèmes identifiés**

Les problèmes se résument en deux groupes :

*Les problèmes d'ordre général :*

- Le peu d'importance accordée à la Recherche dans les activités universitaires ;
- L'insuffisance des financements nationaux adéquats de la recherche ;
- L'insuffisance et la vétusté des infrastructures de recherche ;
- La mauvaise gouvernance ;
- L'absence de cadre formel qui organise les équipes et les laboratoires de recherche.

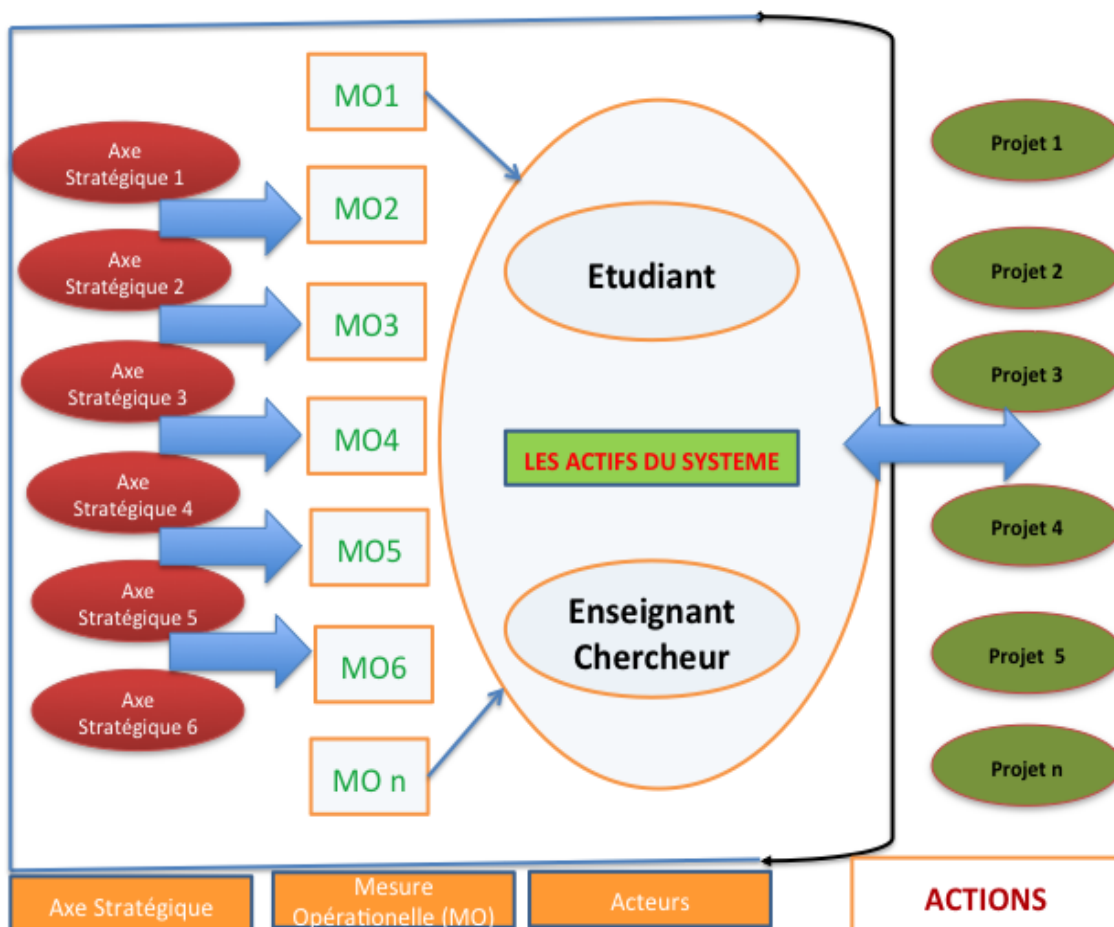
*Les problèmes spécifiques :*

- La faible proportion du personnel de recherche et l'inefficacité du système de formation des formateurs ;

- Les charges pédagogiques élevées (surmenage);
- La faible production scientifique et la faible visibilité ;
- La faible valorisation de la recherche dans le plan de carrière et l'existence de plusieurs voies de promotion des enseignants et des chercheurs ;
- L'inefficience du système de recrutement des enseignants ;
- Le vieillissement du personnel et l'insuffisance de la relève ;
- Le peu d'implication des enseignants du privé dans les activités de recherche.

#### 4.4.2. Les propositions de solutions

Pour apporter des solutions à cette série de problèmes, nous avons adopté une approche basée sur des axes stratégiques qui se déclinent chacun en mesures opérationnelles. Ces mesures à leur tour se traduisent en actions concrètes à l'endroit de ceux qui constituent les *actifs* (au sens comptable du terme) du système ; c'est-à-dire les étudiants et les enseignants. L'opérationnalisation de toutes ces mesures peut se faire à travers des projets à court et moyen termes (fig. 6).

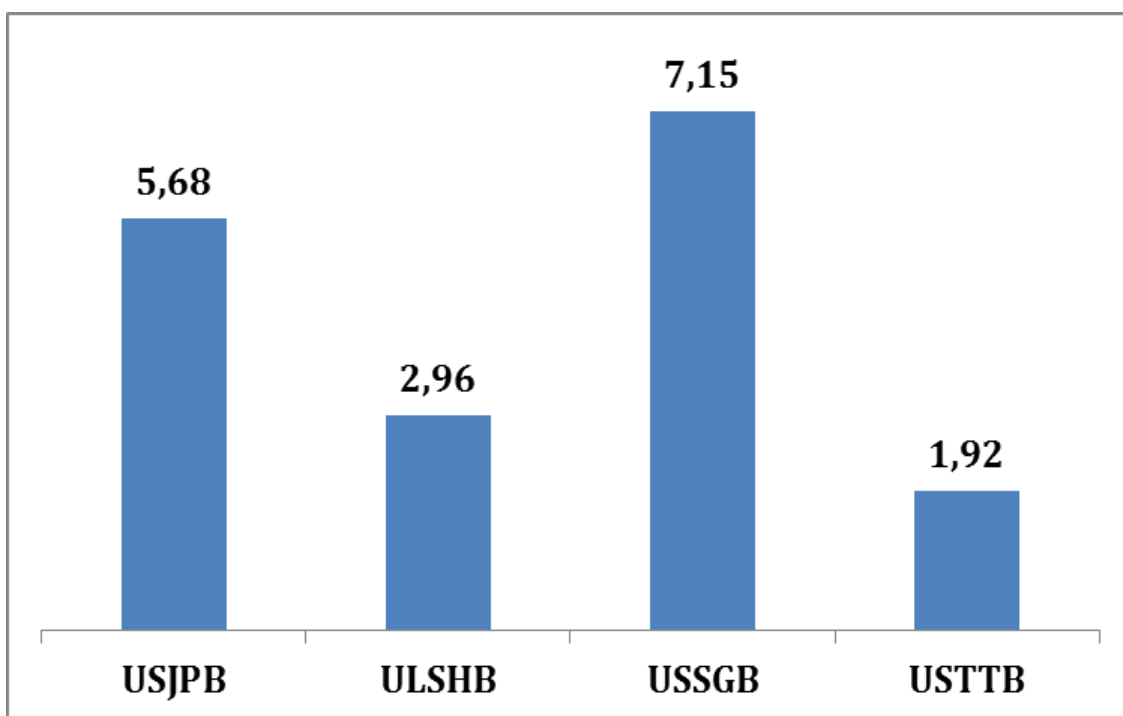


**Figure 6 :** Approche des solutions aux problèmes.

### 4.4.3. Les axes stratégiques de développement de la recherche

#### *Axe Stratégique 1 : Articuler la formation et la recherche*

Cette articulation nécessite une plus grande intégration de l'enseignement et de la recherche par la mise en place d'équipes pédagogiques et de recherche. En effet, malgré le faible nombre des enseignants de rang magistral (ERM), à ce jour l'encadrement des assistants (A) est possible si l'on se réfère au ratio enseignant de rang magistral – assistants et maîtres assistants (MA)(fig. 7).



**Figure 7** : ratio nombre des Assistants et Maîtres-Assistants/ERM en 2013

Le ratio A et MA/ERM (Enseignant de Rang Magistral) varie de deux à l'USTTB, la structure la mieux dotée avec 153 Maîtres de Conférences et Professeurs contre 7,15 à l'USSGB où il n'y a que 27 enseignants de rang magistral contre 150 pour les autres corps. Pour l'ULSHB et l'USJPB (hormis l'ISFRA), le ratio est respectivement de 2,96 et 5,68. Les nouvelles équipes qui seront créées, ou dynamisées doivent être :

- centrées sur des leaders d'équipe (professeur, directeur de recherche, maître de conférences, maître de recherche) ;
- ouvertes à la mutualisation des compétences : DER, formations doctorales, fécondation mutuelle avec le privé ;
- intégrées dans des Ecoles Doctorales ;
- axées sur la création de filières porteuses en collaboration avec les entreprises et les programmes de développement.

### *Axe Stratégique 2 : Promotion de la production scientifique et plan de carrière*

Le recrutement et la promotion des enseignants à travers des formations diplômantes et la production scientifique doivent être :

- liés aux besoins planifiés des Facultés, Ecoles et Instituts ;
- basés sur la responsabilisation des leaders d'équipe ;
- soutenus par des critères de sélection rigoureux : commission de recrutement, présentation devant un jury, dossier technique et convocation, sans distinction d'âge, sélection ouverte aux non fonctionnaires de toute nationalité ;
- ouverts aux corps des chercheurs à travers des passerelles.

### *Axe Stratégique 3 : Intégration des structures d'enseignement et de recherche*

L'intégration des structures d'enseignement supérieur et de recherche passe par :

- la mutualisation des ressources des structures ;
- l'intégration des structures de formation des institutions de recherche à travers un volet de recherche et de formation ;
- l'ouverture de postes de chercheurs ou de professeurs associés dans les universités (création d'un statut) ;
- les mobilités scientifiques et les voyages d'études ;
- l'encouragement des maliens de la diaspora à venir s'installer au Mali.

### *Axe Stratégique 4 : Amélioration de la visibilité de la recherche*

Pour assurer une meilleure visibilité de la recherche et affirmer son rôle dans le développement, il faudrait promouvoir :

- une recherche qui impacte son environnement social et économique ;
- une recherche qui « nourrit » son homme (émoluments, brevets, startup, etc.) ;
- une recherche qui éclaire les décisions politiques ;
- une recherche qui questionne les grands défis qui se posent à l'enseignement supérieur ;
- une recherche qui fait connaître ses résultats à travers des tribunes d'expressions scientifiques aux niveaux national et international : colloques, presses universitaires, revues nationales et revues internationales.

### *Axe Stratégique 5 : Analyse du gap et des chances de succès*



Cette analyse des problèmes et des chances de succès des solutions proposées doit s'appuyer sur différents paramètres parmi lesquels :

- une connaissance chiffrée des acquis (l'existant) et des besoins de formation de formateurs;
- une planification rigoureuse des formations ;
- une identification chiffrée des Professeurs et MCA/MC, qui n'ont pas formé de relève et les obstacles y afférents ;
- une identification chiffrée des Pr, MCA, MC, qui ont constitué des équipes compétitives et formé la relève et les facteurs favorisant ;
- la conception d'une carte numérique avec identifiant individuel (type NINA) : Pr, MCA, MC, MA, Assistants, étudiants et Personnel administratif, technique et de soutien par : faculté, école, institution et à l'extérieur... ;
- la mise en place des serveurs et des bases de données au niveau de chaque IES et au MESRS avec backup (Banque ou compagnie téléphoniques).

#### **4.4.4. Actions spécifiques adressées aux étudiants et enseignants**

##### *Les Etudiants*

Le changement de perspective souhaité devra se traduire à travers quelques innovations dans les programmes de formation, dont :

- l'introduction de la méthodologie de la recherche dans les formations initiales (lecture critique d'articles, synthèse d'articles, initiation à la méthodologie de la recherche) ;
- la formation à l'éthique, la déontologie, l'éducation civique, la formation au service à la communauté : rôle social de l'université ;
- un plus grand accès aux TIC, bibliothèques universitaires, centres de documentation, campus numérique de l'AUF.

##### *Les Enseignants*

#### **Spécifiquement pour les doctorants**

Pour s'assurer que les assistants sont en position de préparation d'une thèse avec des chances de réussir leur soutenance, ceux-ci devront remplir les conditions suivantes :

- avoir un lien avec un tuteur habilité à diriger une thèse ;
- avoir un sujet de thèse et un protocole de recherche ;
- avoir une inscription dans une école doctorale avec une carte d'étudiant régulier (statut d'étudiant en thèse) ;

- respecter la charte des thèses ;
- bénéficier d'une bourse de formation doctorale : Mali, Etranger (tuteur et TOKTEN Plus).

Si ces conditions sont remplies, on pourrait exiger la soutenance de thèse de tous les assistants d'ici 2018.

La consolidation de la base de la pyramide favoriserait la mise en œuvre du plan de carrière (tant revendiqué par les enseignants) en créant de l'émulation au sein des différents corps. Une attention particulière devra être accordée aux jeunes diplômés docteurs, dont la vulnérabilité peut être palliée par la création d'un statut de post-doctorant (postdoc).

### **Spécifiquement pour les Maîtres de Conférences**

- Disponibilité des CV au sein des DER, afin que les jeunes puissent y accéder ;
- Constitution d'équipes et élaboration de projets porteurs: a) pédagogiques, b) de recherche, c) d'expertise ;
- Animation scientifique: journal Club, Séminaires, Staff, Conférences, journées scientifiques ;
- Planification de l'année sabbatique et des voyages d'études ;
- Recrutement d'au moins : 1 MA, 1 Assistant, 1 postdoc, 1 doctorant.

### **Spécifiquement pour les Professeurs**

- Disponibilité des CV au sein des DER, afin que les MCA, MC, MA, Assistants/Doctorants et étudiants puissent y accéder ;
- Renforcer les équipes et compétir pour des projets porteurs: a) pédagogiques, b) de recherche, c) d'expertise ;
- Programmes d'animation scientifique: journal Club, Séminaires, Staff, Conférences, journées scientifiques ;
- Planifier l'année sabbatique ;
- Recrutement d'au moins : 2 MC/MCA, 4 MA, 6 Assistants, 2 postdocs, 4 doctorants.

### **Comment sortir du système si ces conditions ne se réalisent pas ?**

Si on ne réussissait pas à remplir ces conditions, on voit mal comment l'on pourrait régler les situations de blocage que constituent les statuts d'assistant, de maîtres assistants de carrière. Il serait tout aussi difficile de faire évoluer la situation des maîtres de conférences et des professeurs qui n'assurent pas leurs obligations de formation et d'encadrement.

Aussi nous paraît-il indispensable à ce stade de réglementer la progression, dans leur carrière, des enseignants en détachement qui n'assurent pas non plus les obligations qui s'attachent à leur statut d'enseignants.

Une série d'initiatives pourrait accompagner ce changement : l'amélioration du TOKTEN (TOKTEN Plus), la formation des formateurs, la création d'écoles doctorales, la réorganisation des cadres de la recherche (DER, laboratoires, Chaires,...), la valorisation de l'expertise universitaire et des résultats de recherche, la création de fondations des universités, la communication sur les acquis de la recherche.

Cette mise en ordre nous paraît indispensable pour assurer un avenir à l'enseignement supérieur.

D'ici 2015, différentes mesures administratives et techniques pourraient être prises pour accompagner les changements souhaités, parmi lesquelles, le démarrage du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique, l'amélioration de critères d'évaluation de la CNELA, l'arrêt immédiat des nominations administratives et syndicales des enseignants et chercheurs aux différents grades, etc.

## V. La Politique socioculturelle dans l'enseignement supérieur

### 5.1. Contexte de la politique socioculturelle

La politique socioculturelle de l'enseignement supérieur doit contribuer à la réalisation des objectifs nationaux dans les domaines de formation des ressources humaines de qualité, de la cohésion /stabilisation sociale, du progrès scientifique et de l'épanouissement sportif et culturel. Il appartient donc à l'enseignement supérieur, à travers ses différentes structures, de faire siennes les orientations stratégiques et les choix que propose la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali.

Le Comité de Pilotage a procédé à l'état des lieux, fait des propositions de solutions et de stratégies de mise en œuvre relatives à la redevabilité sociale des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, aux œuvres universitaires, au code de l'éthique et de la déontologie, à la stabilité sociale, au financement et à la notion du genre.

### 5.2. Constats d'après les écoutes

#### 5.2.1. Les points Forts

L'exigence de redevabilité des IES et l'existence d'une dizaine de formations professionnalisantes constituent des points forts.

##### *Les œuvres universitaires*

Les points forts se résument en l'existence de trois (03) résidences pour le logement des étudiants, la bancarisation des aides sociales et la construction du campus de Kabala.

##### *Le code d'éthique et de déontologie*

Aucun point fort n'a été relevé.

##### *Le financement*

On note une augmentation progressive du budget d'Etat au bénéfice de l'Enseignement supérieur mais qui ne couvre pas ses besoins.

##### *Le pacte de stabilité sociale*

L'existence d'un cadre partenarial gouvernement/syndicats d'enseignants/syndicats d'étudiants/associations est un espace qui favorise le dialogue inclusif.

##### *Le Genre*

Dans les nouvelles constructions d'infrastructures universitaires il est pris en compte la situation des handicapés et les filles sont prises en compte dans les logements.

### **5.2.2. Les points faibles**

Les IES ne rendent pas compte de l'employabilité des produits, accompagnent peu les filières professionnalisantes.

#### *Les œuvres universitaires*

Elles se caractérisent par :

- le mauvais entretien des campus ;
- l'inadaptation des campus ;
- la mauvaise gestion de la bancarisation (les doublons, une banque unique...);
- la négligence d'aspects importants de la vie estudiantine comme la santé, les activités culturelles et sportives ;
- l'insuffisance de chambres ;
- la promiscuité.

#### *Le code d'éthique et de déontologie*

L'inexistence d'un code d'éthique et de déontologie crée des situations intolérables dans l'ES : népotisme, corruption, vente de notes, harcèlements sexuel et moral, inscriptions parallèles, rétention de notes.

#### *Le financement*

L'augmentation exponentielle des effectifs, en total déphasage avec l'augmentation timide du budget d'Etat rend peu visibles les efforts financiers importants qui sont faits en faveur de l'ES.

#### *Le pacte de stabilité sociale*

Des revendications de toutes sortes, des grèves, des violences, des réductions de temps d'apprentissage sont persistantes sans qu'un accord durable soit trouvé avec les différents acteurs autour de l'ES.

#### *Le Genre*

Le genre bénéficie de plus en plus d'attention dans l'ES mais ces prises en compte sont encore insuffisantes tout comme l'accès des filles à l'ES qui reste encore limité. De plus peu de responsabilités sont confiées aux femmes dans l'ESRS.

### **5.2.3. Les menaces**

Les écoutes ont fait état de beaucoup de menaces qui pèsent sur l'Enseignement supérieur : « on va dans le mur », « on est déjà dans le mur », « c'est le chaos total », « c'est l'échec total », tels sont, entre autres, des propos qui sont sortis fréquemment des écoutes.

Des menaces pèsent sur la redevabilité des Institutions d'Enseignement Supérieur si celles-ci ne sont pas bien régies par des textes et managées par des femmes et des hommes aptes à le faire, si elles ne trouvent pas très rapidement la solution pour mieux adapter la formation au milieu socioprofessionnel.

Des menaces pèsent sur tout le système de l'enseignement supérieur où il n'existe pas ou peu de comportement éthique et déontologique.

Des menaces pèsent durablement si on ne fait pas la paix des braves, à travers un pacte de stabilisation sociale dont les signataires seront tous les acteurs autour de l'Enseignement supérieur.

Les perspectives sont d'augmenter substantiellement le budget de l'Enseignement supérieur non pas seulement pour les salaires, les heures supplémentaires et les aides sociales mais surtout *pour les investissements et le matériel didactique*.

#### **5.2.4. Les opportunités**

La redevabilité de l'ES, l'existence des œuvres universitaires, la rédaction d'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel enseignant de l'ES, l'attention accrue des pouvoirs publics au financement de l'ES, la proposition de signature d'un pacte de stabilisation par les syndicats enseignants et l'ouverture progressive de l'ES au genre constituent des opportunités à saisir et développer.

#### **5.2.5. Les propositions faites lors des écoutes**

Les propositions les plus importantes sont :

- La signature d'un pacte de stabilisation sociale, selon des conditions bien définies ;
- La privatisation de la gestion du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) ;
- La nécessité d'adopter, pour l'enseignement supérieur, un code d'éthique et de déontologie.

### **5.3. Analyses et commentaires du comité de pilotage**

#### *Redevabilité des Institutions d'Enseignement Supérieur*

De nombreux jeunes diplômés sortant de nos Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) ne sont pas compétitifs sur le marché de l'emploi. Ceci interpelle le système malien de formation universitaire qui répond peu aux critères d'employabilité.

Il existe certes, quelques filières professionnalisantes (Métiers du Livre, des Archives et de la Documentation, Génie Télécommunications, Génie Electrique et Informatique Industrielle, Topographie, Exploitations minières, Génie Thermique et Energie, Chimie Appliquée, Génie Biologique, Agriculture, Amélioration et

Production des Plantes, Aménagement Hydro agricole, Production de Viandes, Production Avicole, Production Horticole, Aménagement et Gestion des Ressources Forestières et Halieutiques, Production de Cultures Vivrières et Industrielles) dont les sortants sont rapidement intégrés dans le tissu socio-économique ; mais la grande majorité reste dans les filières générales qui sont assez éloignées des besoins réels du monde socioprofessionnel.

### *Œuvres Universitaires*

Les œuvres universitaires sont gérées par un organisme personnalisé : le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU). Sa vocation principale est d'aider les étudiants à s'insérer harmonieusement dans l'enseignement supérieur en leur offrant diverses facilités. Les domaines de compétences du CENOU sont le logement étudiant, le transport, la santé, la restauration, les aides sociales sous forme de bourses. En outre, il s'occupe des activités sportives et culturelles.

Mais aujourd'hui le CENOU se focalise essentiellement sur la gestion des bourses au détriment des autres aspects. Par exemple, il n'existe aucune prise en charge sanitaire des étudiants, les structures d'hébergement sont insuffisantes et inadaptées, les activités sportives et culturelles sont encore timides.

Les bourses ont coûté 18 536 713 000 FCFA en 2013 pour 82 770 bénéficiaires. Presque tous les bacheliers réguliers bénéficient de la bourse. En comparant le volume des bourses de 2012 (17 189 844 000 FCFA) et celui de 2013 (18 536 713 000 FCFA), on se rend compte que l'augmentation de la bourse d'une année à une autre représente 1 346 869 000 FCFA et cela, dans un contexte où les résultats du baccalauréat, session 2013 ont été particulièrement mauvais.

A ce rythme, le volume des bourses représentera dans cinq ans 25 270 058 000 FCFA, ce qui sera insoutenable par l'Etat. Si les résultats au baccalauréat s'améliorent, les inscriptions à l'université et les procédures d'allocation des bourses demeurent inchangées, cette augmentation de 1 346 869 000 FCFA/an pourrait être multipliée par deux et donc à l'horizon 2018, le volume des bourses pourrait être d'environ cinquante milliards (50 000 000 000 de FCFA), ce qui serait un vrai challenge pour l'Etat.

Par ailleurs, il faut noter que la gestion des bourses est souvent entachée d'irrégularités dues à des inscriptions multiples, voire frauduleuses (souvent au-delà de l'espace universitaire), à la non maîtrise des effectifs et au non-respect des critères d'allocation. La bancarisation des bourses a été perçue comme une avancée importante dans le système de contrôle et de gestion, mais elle ne règle pas en amont les nombreuses irrégularités qui impactent négativement l'enveloppe allouée par le gouvernement. A cette situation, il faut ajouter le faible niveau de participation des étudiants aux efforts de l'Etat et le gaspillage des ressources en eau et électricité sur les sites d'hébergement.

Les prestations fournies par le CENOU ne rencontrent pas la satisfaction des bénéficiaires, selon eux-mêmes, aux plans du qualitatif et du quantitatif ; aux

plans de l'équité entre ruraux et citadins, entre garçons et filles, et au plan de la prise en charge des personnes handicapées et vulnérables.

#### *Code d'éthique et de déontologie.*

L'ES malien est aujourd'hui caractérisé par un laisser-aller quasi-total. En violation des dispositions législatives et réglementaires qui s'efforcent d'établir des critères équitables et transparents dans l'espace universitaire, le système d'enseignement supérieur au Mali est confronté à des pratiques intolérables. Parmi ces pratiques, le népotisme, la corruption, la vente de notes, le harcèlement sexuel et moral, l'organisation de cours privés parallèles dans l'espace universitaire au détriment des cours réguliers, le délaissement des cours régulièrement attribués dans les structures de rattachement au profit des institutions privées ou para publiques, les inscriptions parallèles, la rétention des notes, etc. ...

Manifestement l'insuffisance d'enseignants avec la problématique de gestion et de recrutement de personnel qui en découle (contrats de vacation avec des agents non qualifiés, gestion approximative des personnels qui ne rejoignent pas toujours leurs postes, refus d'ouvrir les enseignements à des gens qualifiés revenant de formation) ne favorise pas l'amélioration de la situation. Il en est de même de la corporatisation excessive des revendications catégorielles qui est de nature à encourager les pratiques illicites des enseignants sans aucune conséquence pour eux.

#### *Financement*

La principale source de financement de l'ES est l'Etat malien, et ce financement est largement insuffisant.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) interviennent peu dans l'enseignement supérieur. Le financement subsidiaire que constituent les frais d'inscription et les frais pédagogiques, s'il y en a, les prestations de service, les accords interuniversitaires représentent peu pour le moment, même s'ils peuvent dans les bonnes conditions de mobilisation et de gestion des ressources constituer un levier important de financement.

L'essentiel des importants efforts consentis par l'Etat va prioritairement aux dépenses sociales (salaires et accessoires de salaires, heures supplémentaires, rémunération des tâches liées aux examens, bourses, etc.) La part du budget consacrée à l'investissement et à l'acquisition du matériel didactique reste très en deçà des besoins, même si la construction en cours du pôle universitaire de Kabala constitue une lueur d'espoir.

#### *Pacte de stabilité sociale*

Depuis deux décennies, l'université est confrontée à toutes sortes de revendication, de grèves et de violence. Ces différentes perturbations font que les années universitaires ne respectent plus les normes du temps d'apprentissage



requis (25 semaines au moins), toute chose incompatible avec le système LMD qui, s'il est bien appliqué, offre des opportunités de flexibilité et de formation professionnalisante.

L'espace universitaire est caractérisé par l'inexistence de projets d'établissement, de contrats de performance, d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation des enseignants. En plus, il n'existe pas d'espace formel de concertation entre l'administration et les enseignants, l'administration et les étudiants, entre l'administration, les enseignants et les usagers.

### *Genre*

Il est essentiel de traiter de la question du genre dans l'optique de définir l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali. En effet, la notion de genre fait allusion à l'équité sociale qui veut donner les mêmes chances aux filles aussi bien qu'aux garçons. Elle fait également cas de la prise en compte des spécificités des étudiants vulnérables liées aux handicaps physiques ou sous emprise d'excitants (drogue, alcool).

Les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration de cette rubrique, nous ont prouvé que la problématique du genre est très faiblement prise en compte, sinon quasi inexistante dans la politique d'enseignement supérieur au Mali. En effet, la situation actuelle se présente de la façon suivante :

- l'inexistence ou l'insuffisance de données désagrégées et actualisées ;
- la non prise en compte de spécificités filles, étudiants vulnérables (handicapés, drogués.) dans les infrastructures académiques et sociales ;
- l'accès limité des filles au Supérieur et dans les filières scientifiques ;
- l'insuffisance de femmes au sein du personnel d'encadrement et postes de responsabilités de l'enseignement supérieur ;
- le harcèlement moral et sexuel.

### **5.3. Les Problèmes prioritaires et les propositions de solutions**

#### *Axe stratégique 1 : Redevabilité des Institutions d'Enseignement Supérieur*

- associer le monde socioprofessionnel au processus d'identification des filières de formation professionnalisantes ;
- construire avec les partenaires socio-économiques (entreprises, établissements privés d'enseignement, collectivités...) un cadre partenarial formalisé sur l'état de leur coopération ;
- impliquer fortement les compétences du monde productif dans l'encadrement des formations de nos Institutions d'Enseignement Supérieur.

### *Axe stratégique 2 : Œuvres universitaires*

- contractualiser avec un bureau d'études pour le contrôle physique de tous les étudiants, afin de mettre en place une solide base de données informatisée. Cette base devrait être annuellement actualisée ;
- créer un système d'information et de gestion des bourses et allocations en général ;
- prendre davantage en compte l'animation de la vie universitaire en institutionnalisant certains événements sportifs et culturels ;
- établir des conventions avec les Centres de Santé de Référence pour la prise en compte des aspects sanitaires des étudiants ;
- confier à la gérance privée certains aspects des œuvres universitaires tels que la restauration, le transport, les centres commerciaux, les parkings sur la base d'un cahier de charges bien défini en termes de rôles et responsabilités ;
- réduire sensiblement l'enveloppe des bourses en ne prenant que le seul critère de performance pour leur allocation. Cependant un quota raisonnable pourrait être accordé aux filles, aux handicapés dans des proportions compatibles avec l'enveloppe prévue.

### *Axe Stratégique 3 : Code d'éthique et de déontologie*

- respecter strictement les critères d'équité régissant les Institutions d'Enseignement Supérieur ;
- élaborer un code d'éthique et de déontologie pour le personnel enseignant de l'enseignement supérieur ;
- appliquer rigoureusement les sanctions prévues par les textes en vigueur, en cas de violation des dispositions législatives et réglementaires.

### *Axe Stratégique 4 : Financement*

Pour avoir des ressources financières à la hauteur des défis et optimiser l'utilisation de ces ressources, il faudrait :

- augmenter le budget de l'enseignement supérieur ;
- équilibrer le budget de l'ES en réservant une plus grande place à l'investissement et à l'équipement (25 à 30%) ;
- élaborer un manuel de procédures administratives et financières ;
- créer dans l'espace universitaire des mécanismes de valeur ajoutée ;
- faire participer davantage les étudiants aux coûts de leur formation ;

- accélérer la régionalisation des universités pour faire participer les collectivités territoriales aux coûts ;
- encourager les mécènes en faveur de l'ES.

*Axe Stratégique 5 : Pacte de stabilité sociale*

- signer avec les partenaires le pacte de stabilisation sociale ;
- Mettre en place un cadre formel de concertation de tous les acteurs autour de l'enseignement supérieur ;
- réorganiser les enseignements pour les adapter aux réalités socio-économiques du pays ;
- mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation des enseignants du Supérieur ;
- faire produire par chaque IES un projet d'établissement pluriannuel.

*Axe Stratégique 6 : Genre*

- mener une étude approfondie sur la situation du genre dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- établir des données désagrégées pour les filles, les garçons, le personnel d'encadrement et de soutien en termes d'inscription, d'accès à la bourse, aux postes de responsabilités, aux filières d'enseignement couvertes par les hommes et les femmes ; à l'attribution de logements ;
- mettre en place des cellules d'écoute et conseils dans les Institutions d'Enseignement Supérieur pour orienter les étudiants.

## VI. Les Infrastructures et les Equipements

### 6.1. Contexte et évolution des infrastructures

Le Forum National sur l'Education (2008), l'analyse du rapport du Panel (2010), et les écoutes organisées (2014) par le Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur (CNAES) révèlent des problèmes et défis récurrents. On constate aussi, en termes d'évolution, que plusieurs problèmes sont devenus plus complexes et se sont accentués. Les quelques solutions timides qui se dessinent sont largement en deçà des besoins. Le système a de la peine à se relever, la qualité s'est dégradée sur tous les plans.

La situation est critique et du fait des insuffisances structurelles, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ne sont pas en mesure de jouer de façon efficiente leur rôle stratégique en termes de développement économique et social du pays.

La carte universitaire est caractérisée par une concentration des établissements (publics et privés) dans le district de Bamako. L'Université de Ségou est la seule publique au niveau régional et face au défi démographique cette situation constitue un frein au développement de l'enseignement supérieur.

Le contexte est caractérisé par :

- l'inexistence d'une vision stratégique et le manque de planification (prévision – anticipation) qui se manifeste par une focalisation sur la gestion des crises et conflits, au détriment de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan global de développement sur les moyen et long termes : l'urgence a pris le dessus sur l'important ;
- l'absence d'organe de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de différents fora ;
- l'absence d'évaluation et de contrôle de qualité de l'enseignement et de la recherche dans son ensemble (public et privé) ;
- l'insuffisance des ressources allouées aux infrastructures et équipements dans l'enseignement supérieur et la recherche.

### 6.2. Les constats d'après les écoutes

Le système dans son ensemble fait face à de nombreux problèmes, contraintes et défis. Depuis l'ouverture de l'Université de Bamako en 1996, (bientôt 18 ans) la situation des infrastructures et des équipements ne s'est pas améliorée malgré les efforts fournis par l'Etat (en ce qui concerne le secteur public). La scission de l'Université de Bamako en quatre universités a amplifié les problèmes au lieu de contribuer à trouver des solutions.

### **6.2.1. Les points forts**

*Le Secteur Public d'Enseignement Supérieur.*

- le renforcement des infrastructures par la construction de deux (02) amphithéâtres de 250 places sur le campus de Badalabougou ;
- la construction d'un bâtiment pédagogique de 1200 places sur le campus de Badalabougou ;
- la programmation et le démarrage de la construction des infrastructures d'un nouveau campus à Kabala ;
- la construction d'un amphithéâtre de 500 places pour l'Université de Ségou ;
- la disponibilité du financement PTI/BSI pour l'aménagement et l'équipement des laboratoires des universités et des grandes écoles (malgré l'insuffisance du budget alloué).

*Le Secteur Privé d'Enseignement Supérieur.*

Une contribution non négligeable pour élargir l'offre de formation supérieure par la construction d'infrastructures propres, et des équipements adéquats malgré des insuffisances.

### **6.2.2. Les points faibles**

*Le Secteur Public d'Enseignement Supérieur.*

Dans le domaine des infrastructures et des équipements (qui conditionnent la viabilité même de tout le système) :

- l'inefficience des dépenses qui donnent une prépondérance aux aspects sociaux au détriment de ceux relatifs à l'investissement (équipements pour la pédagogie et la recherche) ;
- l'absence d'infrastructures propres aux Institutions de recherche (ISH, ISFRA et CNRST) relevant du Département de l'ESRS depuis leur création ;
- le recours à la location d'infrastructures (publiques et privées) inappropriées pour les activités académiques (bâtiments d'appartements, lycées, salles de spectacles, salles de sports...)
- l'insuffisance d'équipements adéquats pour la formation et la recherche ;
- l'insuffisance des moyens pour l'entretien des infrastructures et la maintenance des équipements ;
- l'insuffisance des équipements et des outils de Technologies de l'information et de la Communication et la faiblesse des dispositifs pour le e-learning (qui est à l'état végétatif) ;
- l'absence de Bibliothèques universitaires de référence et l'insuffisance de centres de documentation disposant d'ouvrages de qualité en nombre suffisant ;
- l'insuffisance de revues scientifiques propres pour la valorisation des résultats de la recherche d'une part et des difficultés d'accès aux publications scientifiques internationales d'autre part ;

- l'insuffisance et le manque, dans bien de cas, de bureaux pour les enseignants-chercheurs.

#### *Le Secteur Privé d'Enseignement Supérieur*

Dans le secteur supérieur privé on relève plusieurs problèmes identiques à ceux du public. Particulièrement on y note :

- l'inefficience du fonctionnement de plusieurs établissements du fait d'une utilisation d'infrastructures inadaptées (maisons privées transformées en établissements d'enseignement) ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative d'équipements et de matériels pédagogiques pour certains établissements.

### **6.2.3. Les menaces**

#### *Le Secteur Public d'Enseignement Supérieur*

- l'état de dégradation avancé pour plusieurs infrastructures de formation et de recherche ;
- la faiblesse endémique des capacités d'accueil et l'inadéquation de certains locaux publics et privés (bâtiments commerciaux, salles de sports et de spectacle, immeubles d'appartements) pour des activités académiques qui obligent les étudiants et les enseignants à se déplacer constamment à travers la ville pour suivre des cours ;
- la multiplication des sites et infrastructures utilisées à la fois par plusieurs Institutions, ce qui provoque des conflits entre les responsables en termes de gestion des locaux pédagogiques.

#### *Le Secteur Privé d'Enseignement Supérieur.*

- les changements fréquents de sites et d'infrastructures (instabilité de domiciliation physique) pour certains établissements ;
- la faiblesse des missions de contrôle et d'inspection (rôle de l'Etat) pour s'assurer de la conformité des sites, des infrastructures et des équipements destinés à la formation.

### **6.2.4. Les propositions faites lors des écoutes**

Des auditions, on retient les principales propositions suivantes :

- la mise aux normes des infrastructures de toutes les Institutions d'Enseignement Supérieur du public et du privé ;
- le renforcement, la mise à niveau et l'acquisition d'équipements pour améliorer la performance du système ;
- la construction d'infrastructures appropriées pour les activités de formation et de recherche ;

- la réalisation de pôles universitaires dans les régions pour rapprocher l’offre de formation des populations.

### **6.3. Analyse et commentaires du Comité de Pilotage**

Les problèmes d’infrastructures et d’équipements constituent, à juste titre, des préoccupations fondamentales pour toutes les Institutions d’Enseignement Supérieur et de Recherche. On constate trop de faiblesses et de menaces constituant de sérieuses contraintes.

Ces contraintes font que depuis trop longtemps, les conditions de travail (Administration et Enseignants) et d’études (Etudiants) sont difficiles, voire précaires. Dans ce contexte, on assiste systématiquement à une baisse préjudiciable de la qualité, de la performance et de l’efficacité (au plan interne et externe) de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche dans notre pays.

Les contraintes et besoins de locaux administratifs, pédagogiques et de recherche ont conduit le système à utiliser de locaux privés et publics non adaptés et inappropriés dont les charges locatives annuelles est de 656,8 millions de FCFA. On note dans la panoplie desdits locaux à Bamako et à Ségou : des salles et pavillons de sports, des lycées publics et privés, des salles de spectacle et de cinéma, des immeubles d’appartements.

Dans toute la sous-région, le Mali est malheureusement l’un des rares pays où de telles pratiques sont légion dans l’Enseignement Supérieur. Cette pratique pourrait encourager la corruption et le conflit d’intérêts.

### **6.4. Problèmes prioritaires et propositions de solutions**

En se fondant sur les problèmes et défis identifiés, le Comité de Pilotage, après avoir fixé des priorités, propose les solutions ci-après sous forme d’objectifs développés en actions stratégiques.

#### **Remarque :**

- *A ce stade, il s’agit de proposer une démarche rationnelle. A la suite, l’élaboration d’un Plan d’Action précis et chiffré ainsi que sa programmation sont indispensables. Cela nécessitera des études et analyses complémentaires.*
- *Dans tous les cas il faut des préalables : une vision partagée, un choix politique clair et l’adoption de la stratégie proposée (après les amendements nécessaires).*

*Axe Stratégique 1 : Mettre en place les instruments et les outils pour la Planification Stratégique*

#### **Risques en cas de non réalisation :**

*En l’absence d’une vision et de stratégie, le risque encouru est : la perpétuation du pilotage à vue avec comme conséquence, l’impossibilité de toute gestion prospective*

de l'enseignement supérieur. Dans ces conditions, les risques sont grands et les crises persisteront.

**Les actions et résultats attendus sont présentés dans le tableau ci-après**

**Tableau 6** : Dispositif d'Orientation et de Planification Stratégique dans le domaine des infrastructures et les équipements

Actions stratégiques	Résultats attendus
1. Elaborer les Plans Stratégiques relatifs à la Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	La mise en œuvre de la Politique Nationale est assurée par l'élaboration et l'adoption de Plans Stratégiques à moyen et long termes.
2. Mettre en place une Structure Permanente de Veille et de Suivi – Evaluation des Plans Stratégiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	La mise en œuvre effective des plans stratégiques et leur évaluation régulière sont assurées
3. Mettre en place un système fiable pour la collecte, le traitement et la diffusion de données statistiques pour les besoins de planification	Les données statistiques du système éducatif sont disponibles et fiables (particulièrement pour l'ESRS).
4. Adopter une Carte Universitaire Nationale concernant l'enseignement supérieur et de la recherche précisant les pôles, les établissements, les types d'établissement	Les établissements actuels sont restructurés ; Les IES et pôles universitaires sont précisés
5. Réserver des domaines fonciers relativement à la Carte Universitaire Nationale (dans toutes les villes et régions concernées) pour les besoins de réalisation de futurs établissements (publics et privés)	Le système d'Enseignement Supérieur et de Recherche dispose d'un patrimoine et des titres fonciers y afférents pour la mise en place de la Carte universitaire nationale La réalisation des Etablissements d'ESRS s'effectue sans contraintes liées aux sites
6. Elaborer et mettre en œuvre un plan spécifique opérationnel pour : la réhabilitation et la consolidation des infrastructures et des équipements existants ; la construction de nouvelles infrastructures et l'acquisition d'équipements pour les futurs établissements.	Un Plan de Consolidation (Réhabilitation et Nouvelles Constructions) des infrastructures et des équipements est disponible ; Les infrastructures sont construites et/ou réhabilitées et les équipements sont disponibles Des normes relatives aux infrastructures (Normes de surface pour les différents types de locaux et espaces) sont adoptées
7. Prévoir des zones universitaires à l'instar des zones industrielles dans les schémas directeurs d'urbanisme des grandes villes	Les espaces pour l'implantation des universités régionales futures sont disponibles

**Axe Stratégique 2 : Construire des infrastructures**

- Améliorer les conditions de travail des administrations et des enseignants et ;
- Améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants.

**Risques en cas de non réalisation :**

- Mauvaises conditions de travail pour les administrations, les enseignants et chercheurs ;



- Mauvaises conditions d'études et de vie pour les étudiants ;
- Dégradation de l'image du système d'ESRS.

*Les actions et résultats attendus sont présentés dans le tableau suivant*

**Tableau 7 : Actions stratégiques pour les infrastructures**

Actions stratégiques	Résultats attendus
<b>1. Protéger et sécuriser les domaines universitaires contre les occupations anarchiques et illicites.</b>	Les domaines sont bornés et clôturés, et les établissements disposent des titres fonciers.
<b>2. Réhabiliter et consolider les Infrastructures actuelles des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche ;</b>	<p>Des locaux appropriés sont disponibles pour les administrations des établissements d'ESRS.</p> <p>Les locaux pour les activités pédagogiques (Amphis., Salles de cours et de TD sont mis aux normes).</p> <p>Les laboratoires sont disponibles et mis aux normes pour les activités de formation (TD) et pour la Recherche.</p> <p>Des laboratoires de langues équipés sont disponibles au sein des établissements.</p> <p>Des bureaux équipés et connectés à l'Internet sont mis à la disposition des Enseignants et des Chercheurs au sein des structures.</p> <p>Des salles informatiques sont aménagées équipées et connectées à l'Internet.</p>
<b>3. Construire et équiper des Infrastructures complémentaires dans les Etablissements actuels d'ESRS ;</b>	<p>Des infrastructures de base (Plates-formes, connexion Internet haut débit) sont disponibles au sein des Etablissements.</p> <p>Des Centres de documentation et Bibliothèques spécialisées sont réhabilités / construits et équipés.</p> <p>Des Bibliothèques Universitaires sont construites, équipées, et connectées à l'Internet.</p>
<b>4. Construire des Infrastructures pour les futurs Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche.</b>	<p>Des structures d'accueil (hébergement et restauration) sont disponibles pour les séjours des partenaires des établissements (enseignants et chercheurs en mission).</p> <p>Des restaurants performants sont disponibles sur les sites des établissements pour les personnels administratifs, les enseignants et les étudiants.</p> <p>Des Cités Universitaires sont disponibles pour le logement des étudiants (y compris les doctorants).</p> <p>Des infrastructures sportives et culturelles sont disponibles pour les différents acteurs</p>

*Axe Stratégique 3 : Mettre en place des équipements et des ressources informationnelles*

Améliorer les performances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Risques en cas de non réalisation :**

- Baisse de la performance et de la qualité des formations et de la recherche ;
- Absence d'innovations pédagogiques ;
- Faiblesse de la production et de la valorisation de la recherche.

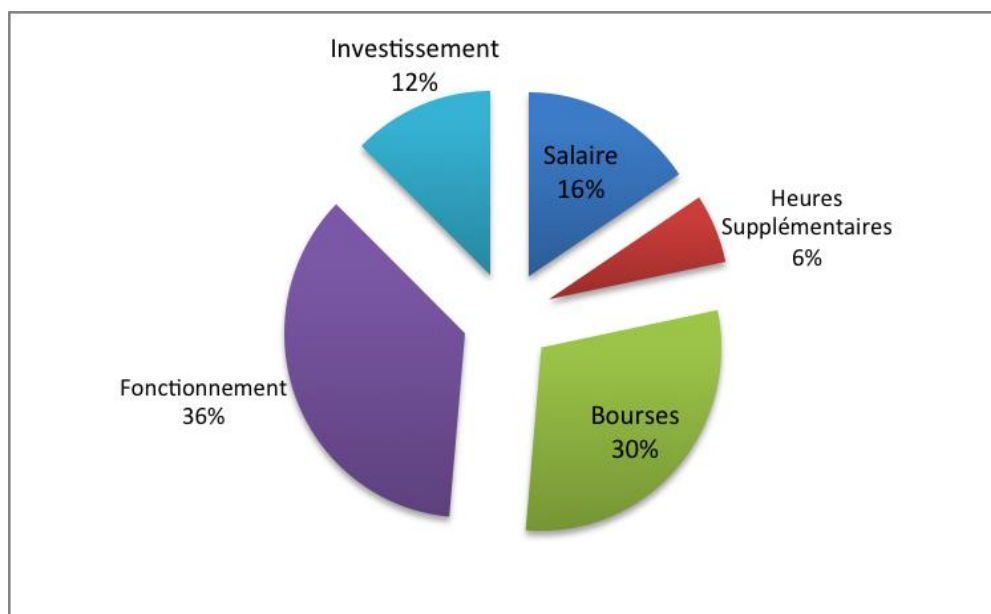
***Les actions et résultats attendus sont présentés dans le tableau 8***

**Tableau 8 :** Actions stratégiques pour les Equipements et ressources informationnelles

Actions stratégiques	Résultats attendus
<p><b>1. Mettre à niveau et renforcer et les équipements et les ressources informationnelles pour la formation, la recherche et la valorisation des résultats de la recherche ;</b></p>	Les équipements pédagogiques sont renforcés et mis à niveau au sein des Etablissements d'Enseignement Supérieur
	Les équipements des laboratoires de recherche sont mis à niveau et renforcés par de nouvelles acquisitions
	Le niveau des équipements informatiques est renforcé aux plans quantitatif et qualitatif
	Les équipements pour le e-learning sont disponibles au sein des établissements pour la Formation Ouverte et à Distance
	Les équipements des Centres de documentation et des Bibliothèques sont mis aux normes et renforcés
<p><b>2. Acquérir de nouveaux équipements et ressources informationnelles pour la Formation, la recherche et la valorisation des résultats de la recherche</b></p>	Les supports actuels de valorisation de la recherche sont réhabilités et renforcés
	De nouvelles revues scientifiques sont créées au sein des établissements d'ESRS
	Les bibliothèques et Centres de documentation disposent d'ouvrages de références actualisés
	Les Bibliothèque et Centres de documentation ont accès à l'information scientifique internationale y compris des bases de données spécialisées

## VII. Financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Sur un budget d'Etat de 1 465 075 026 000 de francs CFA en 2013, environ 37% étaient destinés à l'éducation, soit 542 milliards. Sur ce montant, environ 60 milliards reviennent à l'enseignement supérieur, soit 11 %.



*NB : le fonctionnement concerne : les fournitures, les consommables et les petits équipements de bureau, les dotations en produits alimentaires et pétroliers, les missions, l'entretien (matériels roulants et bâtiments), subventions aux organismes publics, eau, électricité, téléphone et connexion Internet...*

**Figure 8 :** Répartition du budget du département de l'enseignement supérieur en 2013.

Au regard de la répartition du budget, le fonctionnement représente la portion la plus importante, soit 36% (21,5 milliards) ; viennent ensuite les bourses avec 30% (17,7 milliards), les salaires avec 16,% (9,35 milliards), les dépenses d'investissement, 12% (7,55 milliards) et enfin les heures supplémentaires, 6% (3,63 milliards). En outre sur cette enveloppe, seulement le tiers va aux structures de formations (universités et grandes écoles), soit environ 21 milliards.

Il apparaît clairement que la clé de répartition du budget de l'enseignement supérieur n'est pas efficiente et laisse peu de place aux dépenses d'investissement

**Tableau 9 : Simulation d'optimisation à partir des dépenses actuelles**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant Annuel (en FCFA)</b>	<b>Hypothèse d'Investissement</b>	<b>Valeur correspondant à l'Hypothèse</b>	<b>EQUIVALENT EN INFRASTRUCTURES (Constructions et Mobiliers)  Equipements Scientifiques Non Compris</b>
<b>FRAIS DE LOCATION</b> <i>(Bâtiments privés et publics)</i>	656 836 080	100%	656 836 080	- 40 Salles de classe de 50 places chacune <u>Soit 2000 places au total.</u>
<b>HEURES SUPPLEMENTAIRES</b>	10 000 000 000*	50%	5 000 000 000	- Une Faculté Complète pouvant accueillir 5 000 Etudiants ; et - 250 Bureaux pour Enseignants – Chercheurs (Sans distinction de Site ou d'Etablissement).
<b>BOURSES</b>	17 000 000 000	30%	5 100 000000	- Une Faculté Complète pouvant accueillir 5 000 Etudiants ; et - 275 Bureaux pour Enseignants – Chercheurs (Sans distinction de Site ou d'IES).
		25%	4 250 000 000	- Un Institut Universitaire de Techniques Industrielles (en entier) pouvant accueillir 1200 Etudiants ; et - Un Bloc Pédagogique de 75 Salles de classe Soit 3 750 places au total (Sans distinction de Site ou d'IES).

\*Chiffre donné à titre d'hypothèse pour la simulation

## CONCLUSION

La situation d'ensemble dans l'enseignement supérieur au Mali est peu reluisante. La revue de la littérature, les écoutes réalisées par le Comité de Pilotage ont amplement confirmé le diagnostic déjà établi lors des précédents fora. La question qui est revenue régulièrement au cours des auditions était de savoir si la concertation à venir ne serait pas un forum de plus, ce qui pose clairement le problème de la plus-value de ces assises.

La méthodologie de travail adoptée par le Comité lui a permis de traiter au niveau de chacun des six thèmes retenus (en rapport avec les termes de référence), les problèmes prioritaires et de proposer des solutions ainsi que des pistes de réflexion qui seront soumises à la concertation. On peut espérer que les débats de ce forum permettront de parvenir à une vision partagée de l'avenir de notre enseignement supérieur en précisant les objectifs. Cela suppose que les problèmes soient correctement posés et que les différents acteurs renoncent à la « politique de l'autruche ». Ce qui est attendu de cette concertation, ce sont des propositions de solutions réalistes aux problèmes identifiés, à soumettre aux décideurs.

A ce stade de la réflexion, il apparaît clairement que pour réussir l'inversion des tendances actuelles qui prévalent au niveau de l'enseignement supérieur, il faudrait, au delà de la prise de conscience de la gravité de la situation, que les différents acteurs prennent la mesure exacte de leurs responsabilités individuelles et collectives. Il s'agit notamment des enseignants, des syndicats d'enseignants, des étudiants, du public comme du privé, des associations d'étudiants, des parents d'élèves et autres acteurs de la société civile, de l'administration universitaire, du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, etc.

En effet, il est difficile de penser l'avenir du Mali sans son enseignement supérieur. Dans un monde de plus en plus dominé par les économies du savoir, les investissements les plus rentables sont ceux qui sont effectués dans la recherche et la formation des ressources humaines. L'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail constitue aujourd'hui une question cruciale pour la stabilité sociale de notre pays. Comme le faisait remarquer fort à propos, son Excellence Monsieur le Premier Ministre au cours de la cérémonie d'installation du Comité de Pilotage, il s'agit aujourd'hui pour nous de *reconvoquer l'intelligence pour préparer l'avenir du Mali*. Nous espérons que les conclusions de la Concertation répondront à cette attente.



## **PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS**

**Agence Universitaire de la Francophonie** : Plaidoyer en vue de la mise en œuvre d'un projet d'appui à la relance du système d'enseignement supérieur et de recherche au Mali. AUF. Document confidentiel. 2013

**Assemblée Nationale / Mali** : Projet de Loi d'Orientation sur l'Enseignement Supérieur en République du Mali 2013

**Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique / Mali** : Vérification de performance. Période 2006-2008. CNRST

**Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur** : CAMES. Rapport d'Activités Exercice 2012.

**Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur** : Projet de Plan Stratégique de Développement du CAMES 2015-2019.

**Drissa DIAKITE** : La Crise scolaire au Mali Nordic Journal of African Studies 2000

**Gouvernement du Burkina Faso** : Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur (PNADES / 2014-2023) Août 2013 - 74 P

**Ligue Nationale des Etablissements d'Enseignement Privés / Burkina Faso** : Enseignement supérieur au cœur des stratégies de développement en Afrique francophone. Note de synthèse des résultats de la Conférence de Ouagadougou. LINEEP. Juin 2006

**Ministère de l'Education Nationale du Gabon** : Actes du Forum des Partenaires « Public-Privé » pour une Gouvernance Universitaire Innovante. Libreville, Gabon juin 2011.

**Ministère de l'Education Nationale du Gabon** : Etats Généraux de l'Education, de la recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi. Libreville, Gabon Mai 2010.

**Ministère de l'Education Nationale du Mali** : Etude relative à l'élaboration des orientations de politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique - EduFrance Rapport Final - Novembre 2005

**Ministère de l'Education Nationale du Mali** : Etude relative à l'élaboration des Orientations de Politique Nationale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. Rapport Final Novembre 2005-72 P.

**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales / Mali** : Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education – Descriptif de la Troisième Phase 2010 – 174P.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / Sénégal** : Rapport Général de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Sénégal / Dakar avril 2013 - 42 P

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Cote d'Ivoire** : Enseignement Supérieur et la Recherche en Côte d'Ivoire : Etat des lieux et

perspectives de développement. Document de travail en vue de l'Atelier de restitution des 13 et 14 août 2012, à Grand Bassam.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Mali :** Document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / décembre 2009 - 24 P

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Mali :** Documents d'Aide à la compréhension des quatre Universités de Bamako – Septembre 2011-57P.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Mali :** Textes Juridiques de l'Enseignement Supérieur 2012 – 176 P.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Mali :** Mission Universitaire pour la mise en œuvre de l'Université de Bamako. Rapport Final Avril 1993 – 165 P.

**Plan pour la Relance Durable :** Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014 (PRED) Avril 2013

**Présidence de la République du Mali :** CASCA Bulletin d'Information 2012 – 174 P.

**Présidence de la République du Mali :** Rapport Bilan Bureau du Vérificateur Avril 2004 – Mars 2011 – 50 P.

**Primature / Mali :** Plan de Développement Décennal de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2011 – 2020) Panel Mai 2011. 87 P.

**Primature / Mali :** Recommandations du Forum National sur l'Education. Descriptif, Cadre Logique et Plan d'action. Décembre 2009.

**Primature / Mali :** Etat de mise en œuvre des Recommandations du FNE. Document de travail pour la Troisième réunion périodique. 2010.

**Primature / Mali :** Etat de mise en œuvre des recommandations du Forum National sur l'Education, deux ans après. Troisième Réunion périodique. Décembre 2010

**Seydou FAHD :** Mali. Enseignement supérieur. Novembre 2009.

**Symposium Malien des Sciences Appliquées :** Note détaillée sur l'enseignement supérieur privé au Mali. MSAS. Août 2008

**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine :** Elaboration de la Politique Régionale en Matière d'Enseignement Supérieur de l'UEMOA. Rapport Final. Septembre 2012.

**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine :** Elaboration du cadre partenarial impliquant les institutions universitaires, les gouvernements et les milieux socioprofessionnels. PAES/UEMOA. Mars 2011.

**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine :** Rapport Final Septembre 2012 – 114 P.

**Université Mandé Bukari :** La question de l'Education et l'Education en question. Les Cahiers de Mandé Bukari. N°12 – 42 P.





# ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATION

## 1. Décision portant création du comité de pilotage

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECISION N° 2014- 00055 /MESRS-SG DU 12 JAN 2014  
PORTANT CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR  
L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 94-010 du 24 mars 1994 portant réorganisation de l'Enseignement en République du Mali ;
- Vu la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu la Lettre n°0004/PM-CAB du 06 janvier 2014 du Premier ministre relative à l'autorisation de l'organisation de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : La présente décision est relative à la création du Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur de l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali.

### CHAPITRE I : DE LA CREATION ET DES MISSIONS

Article 2 : Il est créé sous l'autorité du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali.

Article 3 : Le Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali a pour missions de :

- réunir la documentation relative aux réformes en cours dans l'enseignement supérieur ;
- auditionner les acteurs de l'enseignement supérieur public, privé, les associations professionnelles, confessionnelles, communautaires, les pouvoirs publics, les élus nationaux, les élus des collectivités territoriales, les partenaires au développement et les étudiants ;
- élaborer le rapport préparatoire à soumettre à la Concertation Nationale ;
- coordonner les travaux lors de la phase préparatoire et pendant les journées de concertation proprement dites.

## CHAPITRE II : DE LA COMPOSITION

**Article 4 :** Le Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali est composé de seize membres nommés par décision du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur parmi les enseignants, chercheurs de rang magistral, les représentants du secteur publics, de la société civile et du milieu socioprofessionnel.

Il peut faire appel à toute personne en raison de ses compétences.

## CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT

**Article 5 :** Le Comité de Pilotage se réunit à la demande de son président ou à la demande des 2/3 de ses membres. Il définit ses méthodologies de travail.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres du Comité de Pilotage.

Un membre empêché ou absent peut se faire représenter par un autre lors des réunions du Comité de Pilotage. Un mandat est délivré à cet effet par le membre empêché ou absent.

**Article 6 :** Les frais de fonctionnement du Comité de Pilotage et d'organisation de la Concertation Nationale sont pris en charge par le PAES de l'UEMOA et le Budget National.

**Article 7 :** La présente décision sera enregistrée, publiée partout où besoin sera.

Bamako, le **13 JAN 2014**

### AMPLIATIONS :

- ORIGINAL.....01
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE...01
- PRIMATURE .....01
- TOUS MINISTERES.....34
- MESRS-SG-CAB.....02
- DFM/MESRS.....01
- ARCHIVES.....01

Le Ministre,



**Moustapha DICKO**

## 2. Décisions portant nomination des membres du comité de pilotage

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

DECISION N° 2014-00061 / MESRS - SG DU  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION  
NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 94-010 du 24 mars 1994 portant réorganisation de l'Enseignement en République du Mali ;
- Vu la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu le Décret n°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu la Décision n°2014-00055/MESRS-SG- du 13 janvier 2014 portant création du Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali ;

### DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali en qualité de :

**I- Président** : Pr Abdoul Karim KOUMARE, Chirurgien à la retraite ;

**II- Vices- Présidents** :

- Mamadou KEITA, Promoteur d'établissement privé (Delta C) ;
- Pr Salam DIAKITE, Professeur d'anglais à la retraite ;
- Mme MAÏGA Kadia BABY, Société Civile.

**III- Rapporteurs** :

- Pr Abdoulaye Salim CISSE, Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Pr Moussa KANTE, Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique ;
- Pr Ouaténi DIALLO, Vice-recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako l'USTTB.

#### IV- Membres :

- **Pr. Denis DOUGNON**, Directeur Général par intérim de l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) ;
- **Pr. Drissa DIAKITE**, Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Point Focal du PAES-UEMOA ;
- **M. Aboubacar Diakalou CAMARA**, Directeur des Finances et du Matériel/MESRS ;
- **Djibril N'DIAYE**, Promoteur d'établissement privé (ESTM) ;
- **Dr Mamy SOUMARE**, Professeur de Géographie à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;
- **Dr. Diola KONATE**, Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **Pr. Bakary CISSE**, Coordinateur Délégué au Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur ;
- **Pr. Babacar DIOP**, Directeur Général de l'Institut des sciences Appliquées de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- **Dr Idrissa CISSE**, Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) de l'USTTB ;
- **Pr. Daouda SACKO**, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) ;
- **M. Adam THIAM**, Journaliste ;
- **Pr. Modibo HAIDARA** à la retraite.

#### V- Secrétariat :

- **Minata Cécile TOUNGARA**, Secrétaire Particulière du Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- **Mme KONATE Binta**, Secrétaire à l'Imprimerie du Ministère de l'Education Nationale.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée partout où besoin sera.

#### AMPLIATIONS :

- ORIGINAL.....	01
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE...	01
- PRIMATURE .....	01
- TOUS MINISTERES.....	34
- MESRS-SG-CAB.....	02
- DFM/MESRS.....	01
- INTERESSES.....	21
- ARCHIVES.....	01

Bamako, le **15 JAN 2014**  
Le Ministre,  
  
**Moustapha DICKO**  
Le Ministre



SECRETARIAT GENERAL

**DECISION N° 2014 00 108 / MESRS - SG DU 03 FEB 2014**  
PORTANT ADDITIF A LA DECISION N°2014-00061/MESRS-SG DU 15 JANVIER 2014 PORTANT  
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONCERTATION NATIONALE  
SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 94-010 du 24 mars 1994 portant réorganisation de l'Enseignement en République du Mali ;  
Vu la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;  
Vu le Décret n°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu la Décision n°2014-00055./MESRS-SG- du 13 janvier 2014 portant création du Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali ;  
Vu la Décision n°2014-00061/MESRS-SG- du 15 janvier 2014 portant nomination des membres du Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali,

**DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des membres du Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali est complétée par les personnes ci-après :

- **Pr Doulaye KONATE**, Président du Conseil de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako ;
- **Pr Ogobara K. DOUMBO**, Président du Conseil de l'Université de Ségou.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le **03 FEB 2014**

**AMPLIATIONS :**

- ORIGINAL.....01
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE...01
- PRIMATURE .....01
- TOUS MINISTERES.....34
- MESRS-SG-CAB.....02
- DFM/MESRS.....01
- INTERESSES.....02
- ARCHIVES.....01

Le Ministre,



**Moustapha DICKO**

### **3. Termes de références de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

**REPUBLIQUE DU MALI**

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

\*\*\*\*\*

#### **Termes de référence de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali**

##### **1. Contexte**

###### **Au niveau international**

Le contexte mondial de l'enseignement supérieur est marqué par l'émergence d'une véritable économie de la connaissance qui conduit les institutions d'enseignement supérieur à s'engager unanimement dans la compétition pour capter les flux internationaux d'étudiants de plus en plus importants. Elles sont plus que jamais la force motrice de ce que l'on appelle les sociétés du savoir. En même temps que se construisent de nouvelles approches pédagogiques fondées sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, un accent particulier est mis partout sur le développement des STEM (sciences, technologies, sciences de l'ingénieur, mathématiques).

Les nouveaux outils technologiques, en permettant l'enseignement à distance et l'accès virtuel à l'information scientifique, offrent à une masse considérable d'étudiants de par le monde, les meilleurs cours des meilleures universités. C'est là une nouvelle donne dont toute université soucieuse de l'avenir devra tenir compte.

Les efforts déployés par l'Afrique dans ce contexte, notamment au niveau de l'Union Africaine et des Communautés économiques régionales telle que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sont aussi à signaler. Parmi ceux-ci on peut citer :

- ✓ la création de l'Université panafricaine ;
- ✓ la révision de la Convention d'Arusha et le Programme de bourses Nyerere pour le renforcement de la mobilité académique en Afrique ;
- ✓ les études sur l'harmonisation des programmes, le développement de l'Assurance Qualité ;
- ✓ les deux conférences mondiales sur l'Enseignement supérieur, organisées par l'Unesco, en 1998 et en 2009 ;
- ✓ etc.

La concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali doit prendre en compte l'évolution des enjeux de l'enseignement supérieur, les effets de la mondialisation et de ses impacts sur ce sous-secteur partout dans le monde. Il s'agit tout d'abord de la culture de l'excellence, de la compétition à l'échelle internationale, des établissements d'enseignement supérieur offrant des opportunités accrues de mobilité académique transnationale (échanges internationaux d'étudiants, double diplomation, cotutelle de thèse, établissements et formations délocalisés, accréditation internationale, mobilité des cerveaux, etc.).

L'internationalisation de la connaissance à travers les nouveaux outils d'apprentissage (cours à distance, utilisation des TIC, développement de l'« open course » ou de l'apprentissage ouvert, au niveau des grandes universités du Nord, etc.) commande de prendre en compte toutes les bonnes pratiques qui constituent des opportunités pour notre pays en termes de renforcement des capacités des institutions d'enseignement supérieur, d'employabilité des diplômés de nos établissements avec pour effet une contribution efficace au processus de développement harmonieux et durable du pays.

### **Au niveau national**

Le système d'enseignement supérieur au Mali connaît une crise multiforme depuis des années. Le sous-secteur est confronté à plusieurs problèmes:

- ✓ le manque d'infrastructures d'accueil;
- ✓ le nombre insuffisant d'enseignants;
- ✓ les problèmes liés à l'éthique, à la déontologie et à la discipline;
- ✓ l'inadéquation des offres de formation avec les besoins de la société,
- ✓ le nombre croissant d'étudiants, en particulier dans les disciplines littéraires;
- ✓ les problèmes de financement et de transparence dans la gestion des ressources disponibles;
- ✓ le manque et l'inadéquation du matériel de pédagogie et de recherche;
- ✓ les problèmes de gouvernance et d'autonomie.

Cette crise se traduit par des grèves récurrentes des enseignants-chercheurs, des étudiants et, dans une moindre mesure, des personnels administratifs, techniques et de service. Les revendications qui sous-tendent ces grèves dont la manifestation est parfois violente portent généralement sur :

- ✓ le paiement à temps des heures supplémentaires;
- ✓ la révision du statut des personnels d'enseignement de l'enseignement supérieur;



- ✓ la gouvernance des universités publiques et de l'enseignement supérieur;
- ✓ l'amélioration de l'environnement de travail et le logement ;
- ✓ l'attribution des bourses, leur renouvellement et le respect des échéances de leur paiement, l'hébergement, la restauration et les conditions de vie dans le campus social.

Les mouvements de grève récurrents constituent un frein à tout projet ambitieux de développement de l'enseignement supérieur. Jusqu'à présent aucun pacte social n'a pu être établi. Cependant, il faut signaler que la Commission de l'UEMOA a fait élaborer un cadre partenarial Gouvernement-Universités-Monde socioprofessionnel pour chacun de ses huit Etats membres.

Ces conflits sociaux dans l'enseignement supérieur sont le reflet d'une demande croissante de formation supérieure qui est la conséquence de l'extension de l'enseignement secondaire général.

Cependant cette demande est très fortement déséquilibrée avec 80 % de bacheliers littéraires pour seulement 20% de bacheliers dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles. La création de pôles universitaires dans les régions ne s'est pas encore concrétisée, faute de financement. Même l'Université de Ségou qui a pu voir le jour en 2010 ne dispose pas d'infrastructures adéquates et suffisantes. Tant et si bien que la quasi-totalité des effectifs d'étudiants reste concentrée à Bamako. Le déficit d'infrastructures universitaires est tel que les étudiants sont mis dans l'obligation d'aller prendre leurs cours dans des immeubles privés inadaptés et loués à grands frais (475 000 000 FCFA par an).

En outre l'offre publique de formation supérieure est pour l'essentiel tournée vers les formations générales longues (Licence/Master) tandis que les filières professionnelles courtes restent largement minoritaires.

En définitive, le système d'enseignement supérieur public offre peu d'alternatives aux jeunes bacheliers.

D'un autre côté, les effectifs de l'enseignement supérieur privé se sont fortement accrus et ce n'est que récemment que les pouvoirs publics ont pris la résolution de réglementer le secteur. La normalisation a commencé, elle reste à être mise en œuvre dans une perspective d'harmonisation, de complémentarité et de régulation par rapport au secteur public. Si cet effort est fait, la demande de formation sera indubitablement mieux prise en charge. Il s'en suivra une meilleure valorisation de l'enseignement supérieur privé par la reconnaissance des titres et diplômes qu'il délivre.

Regroupant plus de 90% des effectifs de l'enseignement supérieur public, les universités de Bamako croulent sous les effectifs. Elles subissent les contrecoups de cette situation qui se traduit par une inefficacité interne au niveau du premier cycle dans les facultés, un déficit de qualité, un faible taux d'employabilité des diplômés, un faible nombre de filières à vocation professionnelle ainsi qu'une insécurité et un surpeuplement au niveau du campus social et pédagogique.

En application des directives de l'UEMOA et du CAMES, les établissements d'enseignement supérieur ont entamé la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD). C'est le Décret n° 08-790/PRM du 31 décembre 2008 qui a instauré le système LMD dans l'enseignement supérieur au Mali. La Commission de l'UEMOA a subventionné de façon substantielle des campagnes de sensibilisation au concept LMD dans les 7 Etats membres qui en ont fait la demande.

L'élargissement de la carte universitaire est freiné par l'inadéquation des textes régissant le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) en ce qui concerne, notamment, la mobilité. Les étudiants sont également concernés par cette possibilité qui va leur être offerte de commencer leur formation dans un établissement d'enseignement supérieur, de la continuer dans un autre et de la finir dans la structure qu'ils auront choisies. De plus, le financement par la Commission de l'UEMOA, à travers le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans les pays de l'UEMOA (PAES), de l'identification et de l'élaboration des curricula de filières porteuses va accroître la mobilité des étudiants, des enseignants et chercheurs ainsi que l'employabilité des apprenants sortants de ces filières.

Le partage des coûts de formation dans l'enseignement supérieur public demeure une question urgente et sensible. Les droits d'inscription n'ont pas changé depuis la création de l'Université, ils restent dérisoires. Même les tentatives des Universités de majorer ces droits pour les étudiants retardataires à l'inscription sont contestées.

La participation des étudiants à la prise en charge des coûts des formations supérieures professionnelles a pourtant permis d'investir dans des outils pédagogiques plus adaptés (salles multimédia, centre de ressources...) qui ont permis une meilleure qualité de la formation, conduisant ainsi à une meilleure employabilité des diplômés de ces filières professionnelles.

La politique d'attribution des bourses et aides dans le cycle supérieur et le bénéfice des œuvres sociales ont fini par créer un déséquilibre structurel dans l'allocation des ressources à l'enseignement supérieur (70 % pour le social et seulement 30 % pour le pédagogique). Cette répartition est insoutenable et risque d'hypothéquer durablement l'augmentation de l'accès et la création de filières courtes professionnelles et/ou techniques.

Le niveau actuel du financement de l'enseignement supérieur par les pouvoirs publics représente seulement 17% du budget alloué à l'éducation nationale. Et la majeure partie de ces ressources vont aux salaires, aux heures supplémentaires et aux allocations d'étudiants..

La recherche, inexistante dans l'enseignement supérieur privé, est au niveau du public peu tournée vers des réponses aux questions de développement du pays. Elle n'est pas structurée dans les textes qui organisent les Universités et n'est pas suffisamment soutenue au niveau du financement et de l'équipement des laboratoires. Cependant, le Gouvernement a créé un Fonds compétitif pour la

recherche et l'innovation qui devrait, s'il est approvisionné correctement et bien géré, apporter des correctifs positifs à la situation actuelle. En outre la Commission de l'UEMOA a appuyé les étudiants et chercheurs de ses Etats membres, par l'octroi chaque année à leurs ressortissants, sur ses fonds propres et pendant deux ans dans le cadre du Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur dans les pays de l'UEMOA (PAES), des bourses d'excellence et des financements de travaux de recherche.

Les Universités publiques développent de plus en plus une politique de recherche de ressources additionnelles : fonctions de service, fonds compétitifs, partenariats variés, fondation, entreprises, etc. Cependant les montants qu'elles mobilisent sont largement en-deçà des possibilités existantes au niveau international et national.

## **2.Perspectives**

Il faudrait que les cinq prochaines années soient marquées, comme le préconise le PADES (Projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur), par la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un financement de l'enseignement supérieur axés sur les résultats. Il consiste entre autres :

- ✓ en une optimisation du pilotage de l'enseignement supérieur forte, étoffée, dotée d'une autonomie financière (par exemple par la transformation de la Direction Nationale en Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) ;
- ✓ en une réforme de la gouvernance des institutions d'enseignement supérieur avec la création de Conseil d'Administration (CA) paritaire entre les acteurs de ces institutions et la société ;
- ✓ en la mise en place d'un Contrat de Performance pour chaque Université publique qui mettra l'accent sur au moins 4 des 6 objectifs suivants définis par le gouvernement :
  - amélioration de l'efficacité interne ;
  - amélioration de la qualité de l'enseignement ;
  - amélioration de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication ;
  - amélioration de la gouvernance universitaire ;
  - renforcement des liens avec le marché du travail ;
  - amélioration de la diversification des Programmes ;
- ✓ en l'instauration d'une culture de l'évaluation et d'assurance qualité dans l'Enseignement Supérieur ;
- ✓ en l'élargissement de l'accès avec la construction de nouvelles infrastructures et la réhabilitation de locaux dans les universités publiques ;

- ✓ en la mise à niveau des réseaux existants et à l'extension des réseaux internet (filaire et Wifi). La Commission de l'UEMOA a prévu de procéder bientôt à la mise en réseau électronique des structures d'enseignement supérieur de chacun des huit pays de l'Union et sur le plan régional ;
- ✓ en la mise en place d'un système d'information centralisé pour la gestion de l'enseignement supérieur public et privé ;
- ✓ en la mise en place d'un organe chargé de la statistique et de la prospective ;
- ✓ en l'équilibrage des budgets des Universités ;
- ✓ en la création de structures de formations professionnelles de courtes durées (deux ans).

Le système d'enseignement supérieur public comme privé continue d'attirer beaucoup d'étudiants africains et aussi du monde entier. Il reste un élément majeur pour le maintien et le renforcement du leadership politique national. Malgré tout, les Universités publiques nationales, à l'exception d'un nombre infime d'entre elles, n'appliquent pas encore la directive de l'UEMOA sur l'harmonisation des frais de scolarité, ce qui favorise d'autres destinations que celles de l'espace UEMOA.

### **3.Vision**

La vision nationale est de faire de l'enseignement supérieur un moteur d'innovations et de croissance et un catalyseur de l'émergence économique, du développement social et culturel tout en restant arrimé à l'espace mondial de l'enseignement supérieur.

### **4. Objectifs de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur**

La politique nationale en matière d'enseignement supérieur est définie par le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC-Mai 1998), la loi n° 99-046/LANRM du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation, le document de politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (décembre 2009) et la lettre de politique éducative du Mali.

**La concertation nationale a pour objet principal de proposer des orientations, des mesures et des actions à mettre en œuvre pour le développement et la compétitivité du système d'enseignement supérieur national selon un chronogramme défini.**

De manière spécifique, les principaux défis par domaine ont été identifiés et sont énoncés ci-après :

- Pilotage de l'enseignement supérieur ;
- Accès à l'enseignement supérieur ;

- Financements de l'enseignement supérieur ;
- Qualité de l'enseignement supérieur ;
- Ressources humaines dans l'enseignement supérieur ;
- Internationalisation de l'enseignement supérieur ;
- Recherche et innovation ;
- Liens avec le marché du travail et la communauté.

Pour répondre à ces défis, les membres de la concertation proposeront différentes lignes d'action prioritaires. Les propositions devront s'inspirer des expériences réussies aux niveaux national, régional et international et tenir compte des implications financières et des impacts sociaux.

## **5. Aspects organisationnels de la Concertation nationale**

### **Pilotage de la Concertation nationale**

Il sera mis en place un **Comité de pilotage chargé de** conduire la concertation nationale. Les membres du Comité de pilotage sont nommés par un décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ?

Le comité de pilotage est présidé par un universitaire de premier plan dont l'autorité scientifique et managériale est reconnue et respectée, tant au niveau national qu'international. Il est assisté de trois Vice-présidents, de trois rapporteurs et de sept membres, appartenant à différents secteurs de la société, choisis pour leurs compétences, leur connaissance des politiques d'enseignement supérieur et leur capacité à traduire les attentes de la société en vision et actions au niveau de l'enseignement supérieur.

### **Le Comité de pilotage a pour mission d'élaborer le rapport préparatoire à soumettre à la Concertation nationale.**

Pour établir son rapport, le comité rassemblera la documentation relative aux réformes en cours dans l'enseignement supérieur et auditionnera les acteurs de l'enseignement supérieur public comme privé, les représentants de tous les secteurs concernés, le monde socioprofessionnel, les pouvoirs publics, les élus nationaux, les élus des collectivités, les représentants des collectivités, les associations professionnelles, confessionnelles et communautaires, les partenaires au développement, les étudiants, etc.

Des guides d'audition seront élaborés à cet effet et adaptés à chaque type d'acteur. Le comité pourra s'inspirer des expériences réussies dans le domaine de l'enseignement supérieur dans d'autres pays.

**Le comité est chargé de la coordination des travaux lors de la phase préparatoire et pendant les journées de concertation proprement dites.**

Le Président du comité veille au respect de l'agenda des concertations, notamment au cours de la phase préparatoire et rend compte régulièrement du déroulement des travaux au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Il peut déléguer certaines tâches aux Vice-présidents qui le suppléent en cas d'indisponibilité.

Le rapport préparatoire élaboré par le Comité sera soumis à l'avis des membres de la concertation nationale à travers des ateliers et des sessions plénières organisées sur une période de 4 jours conformément à l'agenda ci-dessous :

Le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est maître d'œuvre de la concertation nationale. Il met en place les organes chargés des travaux, assure la disponibilité des moyens financiers nécessaires et veille à la participation effective de toutes les parties prenantes.

***Membres de la Concertation nationale***

La Concertation nationale est composée de cent cinquante(150) membres. Sa composition est fixée par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les membres de la concertation analysent le rapport préparatoire, étudient les propositions d'action faites par le comité de pilotage, font leurs observations et adoptent le rapport final de la concertation rédigé par le comité de pilotage.

Le rapport final intégrant les observations des membres de la concertation sera remis au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

***6. Résultats attendus de la Concertation nationale***

Un document général de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur est disponible. Il impulsera plusieurs actions telles que :

1. Des directives présidentielles pour la mise en œuvre des recommandations ;
2. La mise en place d'un Comité de Suivi de la Concertation ;
3. Une politique d'enseignement supérieur et de recherche pertinente économiquement, acceptable socialement et soutenable financièrement ;
4. L'adoption d'une Charte de stabilité sociale signée par les pouvoirs publics et les acteurs de l'enseignement supérieur.

#### 4. Présentation du Comité de Pilotage

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

### Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur

	<p>Pr <b>Abdel Karim KOUMARE</b> est Médaillé d'Or de chirurgie à Poitiers (France) ; Professeur Titulaire en chirurgie et Professeur Agrégé en Anatomie à la FMPOS (Mali) ; Professeur Associé de l'Université de Rochester (USA) ; Membre Correspondant de l'Académie de Chirurgie (France) ; Membre Correspondant de l'Académie de Médecine (France) ; Président du Conseil Scientifique de la Conférence Internationale des Doyens Francophones de Médecine d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ; Expert du CAMES, de l'OOAS, et de l'UEMOA en pédagogie, et évaluation (Assurance qualité).</p>
	<p>Monsieur <b>Mamadou KEITA</b> est Promoteur d'établissement privé (Delta C). Docteur en sociologie de développement, diplôme 3ème cycle universitaire en urbanisme et aménagement, ingénieur géomètre/topographe, monsieur KEITA est aussi planificateur de développement. Consultant évaluateur et Consultant modérateur de conférences et ateliers divers, monsieur Keita est un homme d'expérience qui a exercé de hautes responsabilités au niveau national et international : Président de la fondation delta-c pour l'éducation et le développement, Ancien directeur national de l'urbanisme au mali, il est le représentant et/ou relai de plusieurs organisations de coopération au Mali. Il est professeur d'urbanisme et de planification, de Gestion des Organisations, de Planification et Suivi Évaluation, et Maitrise d'ouvrage) à l'ENI, l'ESS, DELTA-C, à l'INUJED (Haïti), à l'UCAO.</p>
	<p>Pr. <b>Salam DIAKITE</b> Professeur d'enseignement supérieur à la retraite. IL fut successivement Chef de Département d'anglais à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako et à l'Université du Mali, devenue en 2002 Université de Bamako. Responsable institutionnel pour la Réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) de Mars 2005 à Novembre 2012, Monsieur DIAKITE avait pour mission de favoriser l'introduction et la généralisation du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés d'une part, et d'apporter l'appui nécessaire aux dits établissements pour l'identification et l'élaboration des offres de formation et des curricula dans le cadre des réformes relatives au système LMD</p>

	<p><b>Mme MAÏGA Kadia BABY</b> est Dr en Sciences de l'Éducation. Chercheur au ROCARE, Consultante Régionale Développement Réseau FAWE elle est membre Conseil National de la Société Civile du Mali et présidente de la Coalition Éducation Pour Tous Mali. Auteur de plusieurs publications sur l'éducation des filles en particulier, Mme MAIGA a des compétences avérées en plaidoyer.</p>
	<p><b>Pr Abdoulaye Salim CISSE</b> : Diplômé de l'ISFRA de Bamako, monsieur CISSE est docteur en Chimie des eaux. Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique depuis février 2013 a aussi été Inspecteur en Chef de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire, Chef de la Cellule Formation d'Excellence à la Présidence de la République, Conseiller Technique chargé de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'enseignement supérieur, Inspecteur Général de Sciences physiques et Chef de DER de Physique-Chimie de l'ENSup de Bamako.</p>
	<p><b>Pr Moussa KANTE</b>, Le Pr Moussa KANTE, Directeur du CNRST, est Docteur en Génie Civil de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, et Ingénieur en Constructions Civiles de l'ENI où il enseigne depuis 1978. Il est membre de plusieurs réseaux scientifiques et du jury international des diplômés de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme depuis 2004. Chef du Service de Gestion du Patrimoine à l'Université du Mali à sa création, Directeur Général à l'ENI-ABT et Secrétaire Général au MESRS, Monsieur KANTE a été membre du Panel chargé d'élaborer un Plan Décennal de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en 2010-2011, de la Mission Universitaire du Mali en 1992-1993 et du Comité d'Experts pour l'évaluation et la sélection des Centres d'Excellence Régionaux de l'UEMOA en 2005.</p>
	<p><b>Pr. Ouaténi DIALLO</b> est diplômé de l'Université de Lyon 1 (France), Docteur en Analyse Numérique des Équations aux Dérivées Partielles. Après avoir occupé pendant plusieurs années le poste de Chef de département de Mathématiques et d'Informatique à la Faculté des Sciences et Techniques Ouaténi DIALLO est actuellement Vice-recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako l'USTTB. Expert du Bureau Afrique de l'Ouest de l'AUF il est Auteur de plusieurs publications scientifiques et a dirigé et /ou co-dirigé plusieurs thèses de doctorat et de mémoires de DEA. Il a participé au panel chargé d'élaborer le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement Supérieur en 2010 et 2011. Ouaténi DIALLO est Membre de plusieurs sociétés savantes et de plusieurs associations</p>



	<p><b>Pr. Denis DOUGNON</b>, Diplômé de l'École Normale Supérieure de Bamako le professeur Denis Dougnon fut d'abord enseignant à l'Institut Pédagogique d'Enseignement Général (IPEG) de Sikasso avant d'être muté à la DNAFLA pour s'occuper de la formation et de l'insertion socio-professionnelle des néo-alphabètes. Après son doctorat en sciences humaines appliquées aux développements éducatifs à l'ISFRA et à l'Université François Rabelais de Tours, il fut nommé professeur chargé des innovations pédagogiques et de politiques éducatives à l'ISFRA. Il a occupé successivement les postes de chef de section, chef de division recherche, directeur adjoint à la DNAFLA, secrétaire général à l'ISFRA, conseiller technique au MESRS, chef de cabinet au MESRS, membre de l'équipe de la primature chargée de rendre plus lisibles les recommandations du forum sur l'éducation, secrétaire général du MEALN. Il est aujourd'hui Directeur Général de l'ISFRA.</p>
	<p><b>Pr. Drissa DIAKITE</b>, Diplômé des universités de Caen et de Paris 1 monsieur DIAKITE est docteur en Histoire. Professeur à l'École Normale Supérieure de Bamako de 1982 à 1996 doyen de la Faculté des lettres, langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université du Mali de 1996 à 2006, il est l'auteur de plusieurs travaux et publications consacrés à l'histoire du pays. Monsieur DIAKITE est actuellement Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Point Focal du PAES-UEMOA</p>
	<p><b>M. Aboubacar Diakalou CAMARA</b>, Diplômé de l'École des Sciences de Gestion de l'Université du Québec à Montréal (Executive MBA) et d'une maîtrise en gestion de l'ENA de Bamako. Plusieurs fois DAF Adjoint au MET, au MESSRS, au MESRS et DFM au MEA. Actuellement Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.</p>
	<p><b>M. Djibril N'DIAYE</b>, Promoteur d'établissement privé (ESTM) Master (3ème cycle) en Gestion des ressources humaines de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Sociales de Bruxelles (Belgique) - 200-2001  Certificat Canadien de Formation des Cadres en Planification, analyse et suivi de projets - 2001  Diplômé de l'École Normale Supérieure - 1979  Diplômé des Ecoles Normales Secondaires Maliens - 1966  Certificat de Formation à Distance  Promoteur de l'École du Progrès - 1992  Promoteur de l'ESTM (Ecole Supérieure de Technologie et de Management) depuis 2002. Mr N'Diaye est chevalier de l'ordre national du Mali.</p>

	<p><b>Dr Mamy SOUMARE</b> : est diplômé de l'Université du Mali et de l'Université de Paris 10 Nanterre, Mr. Soumaré est docteur en Géographie, Enseignant chercheur au département de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion Bamako, chercheur associé au Laboratoire de SIG et télédétection à l'IER de Sotuba, à l'UMR TETIS du CIRAD Montpellier et préside le Réseau de Compétence en Ingénierie du Développement et de l'Information spatialisé en Afrique de l'Ouest (RIDGIS)</p>
	<p><b>Dr Diola KONATE</b> est Diplômé de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand II en France. Spécialiste de Littérature Générale et Comparée et de Littérature française du XXème Siècle monsieur KONATE est Consultant près du Réseau Ouest-africain de l'Agence Universitaire de la francophonie en Didactique de français langue étrangère, français langue seconde et en Didactique de la Littérature. Précédemment chef du Département t de Lettres à la Faculté des lettres, langues et Sciences du langage de l'Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Diola KONATE est Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.</p>
	<p><b>Pr Bakary CISSE</b>, Titulaire d'un PhD en 1984, recruté en qualité de Professeur de Biochimie en 1986 à l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP), monsieur CISSE a été Secrétaire Général de cette école de 1990 à 1998 ; Responsable de la Division Recherche Scientifique au Rectorat de l'Université du Mali, puis de celle de Bamako 1999-2010 ; Président du Comité de Pilotage pour la préparation du PADES en juillet 2010 puis depuis 2011, Coordinateur délégué de l'Unité de gestion du projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur au Mali (PADES).</p>
	<p><b>Pr Babakar DIOP</b> est Maître de Conférences. Professeur de chimie à l'ENI puis à la FAST monsieur DIOP a été Chef de DER Chimie de la FAST de 2000 à 2003 et Responsable des Filières Courtes Professionnelles de cette faculté de 2008 à 2011 avant de prendre la Direction Générale de l'Institut des Sciences Appliquées (ISA) de l'USTTB depuis Février 2012. L'ISA regroupe toutes les trois filières courtes (Chimie Appliquée, Génie Biologique et Génie Électrique et Informatique Industrielle) de l'ex FAST.</p>
	<p><b>Pr Idrissa Ahmadou CISSE</b> est Maître de Conférences, Responsable de l'enseignement de la rhumatologie à la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie [FMOS] de l'Université des Sciences, Techniques et Technologies de Bamako [USTTB]. Pr CISSE est Chef du Service de Rhumatologie au Centre Hospitalier et Universitaire [CHU] du Point G. Membre International de la Société Française de Rhumatologie (SFR).</p>

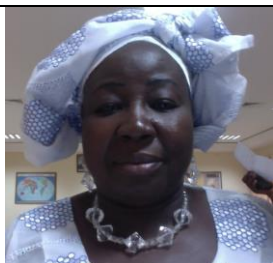
	<p><b>Pr. Daouda SAKHO</b>, a intégré l'enseignement supérieur en 1979. Parallèlement à ses enseignements en sciences juridiques, il a été conseiller technique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, directeur du Centre d'Enseignement Supérieur de Bamako, Chef du Services des Affaires Juridiques et des Équivalences de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.</p>
	<p><b>Monsieur Adam THIAM, Journaliste</b></p>
	<p><b>Pr Modibo HAIDARA</b> : Diplômé de l'Université Scientifique, Technologique et Médicale de Grenoble (USTMG) et de l'Université Joseph Fourier (Grenoble I), monsieur HAIDARA est Docteur en « Sciences des Matériaux », et en « science physique ». Professeur de physique à l'École Normale Supérieure de Bamako et à la Faculté de Sciences et Techniques (FAST) de l'Université du Mali, il fut de 1991 à 1997, successivement : Directeur Général de l'École des Hautes Études Pratiques (EHEP) de Bamako. Directeur de Cabinet du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Directeur National de l'Enseignement Supérieur. De 1998 à 2011, monsieur HAIDARA a occupé les fonctions de : Inspecteur Général de Science Physique, Chef de Cabinet au Ministère de l'Éducation, Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Éducation, Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Pr. Haidara est Officier de l'Ordre National du Mali, Commandeur de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES.</p>
	<p><b>Pr. Doulaye KONATE</b> est Professeur d'Histoire et d'Archéologie à la faculté d'Histoire et de géographie de l'USSGB, nommé récemment président du Conseil de l'Université des lettres langues et sciences Humaines Il a été précédemment été professeur à l'École Normale Supérieure de Bamako, Chef du Département Histoire géo de cette école et de celui d' Histoire Archéologie de la Faculté des Lettres de l'Université de Bamako (FLASH), Inspecteur Général d'Histoire et Géographie, et Recteur de Université de Bamako. Il est membre cofondateur et Président de l'Association des Historiens du Mali (ASHIMA), Président de l'Association des historiens africains (AHA). Nombre de ses Publications et articles scientifiques portent sur : l'urbanisation en Afrique de l'Ouest précoloniale, la promotion du patrimoine culturel malien et africain, (archéologique notamment) les questions identitaires de l'Afrique contemporaine à travers le thème de la « mémoire », des « mémoires » et leur relations à l'histoire et à l'identité nationale. Denier ouvrage cordonné ; Le Mali entre doutes et espoirs ; réflexions sur la nation à l'épreuve de la crise du Nord Editions Tombouctou 2013 (collectif) Il est chevalier de l'ordre des palmes académiques du CAMES (conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur), chevalier de l'ordre des palmes académiques françaises et officier de l'ordre de mérite national français.</p>



**Pr Ogobara Doumbo.** MD, MsC, DTM, PhD est Professeur Titulaire de Parasitologie-Mycoologie à la FMPOS, USTTB, Mali. Il a créé avec ses collaborateurs maliens et américains, et dirige le Pôle d'Excellence recherche et de formation sur le paludisme « Malaria Research and Training Center » au DEAP/FMPOS, USTTB. Il a formé au Mali, en Europe, UK et aux USA et maintenu au Mali une masse critique de jeunes talents maliens ; qui mènent une recherche biomédicale et clinique compétitive de niveau international. Son équipe de recherche a une production scientifique de 402 publications scientifiques répertoriées dans PubMed dans des journaux à « Impact factor ». élevé. Les résultats de son équipe contribuent significativement aux évidences scientifiques qui permettent à l'OMS d'élaborer des stratégies de santé publique. Il est aussi membre fondateur et représentant de l'association santé sud, qui soutient l'initiative de la Médecine de Campagne au Mali. Le Professeur Doumbo est le Titulaire de la Chaire d'Infectiologie des Drs Mérieux des Académies de Sciences et de Médecine de France. Il est membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine de France, membre honoraire de la prestigieuse « Alpha Omega Alpha Medical Society of USA » et récipiendaire du Prix Christophe Mérieux, du Prix du Prince des Asturies et du Prix International de Recherche de l'INSERM. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mali, Chevalier des Palmes Académiques du CAMES, Officier de la Légion d'Honneur de France et membre du Comité National d'Ethique en Science de la Santé, du Mali.



**Mme Minata Cécile TOUNGARA,** Adjointe d'Administration a été de février 2002 à février 2006 Secrétaire au Projet Appui au PRODEC-Enseignement Fondamental (PAP-EF) Depuis 2007 elle a occupé le poste de Secrétaire particulière du Secrétaire Général de différents ministères en charge de l'éducation (Ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).



**Mme KONATE Binta COULIBALY :** Adjoint Administratif : 1981 – 1987 Secrétaire à la Direction de l'Institut Pédagogique National et de l'Enseignement Normal (IPN-EN) ; 1986 : participation à la 39ème session de la CONFEMEN ; 1993-1994 : Secrétaire au Cabinet du Ministère de l'Education Nationale ; 1994-1998 Secrétaire particulière à la Commission Nationale de Refondation du Système Educatif (MEN) ; 1998-2003 ; Secrétaire à la Primature

	<b>Autres personnes ayant appuyé le comité de pilotage</b>
	<p><b>Fatoumata Bintou DIAKITE</b>, Secrétaire au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</p>
	<p><b>Mariam TOUNKARA</b> : Secrétaire au Rectorat de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako</p>
	<p><b>Zoumana DIAWARA</b> : Chauffeur au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</p>
	<p><b>Mohamed Lamine CISSE</b> : Planton au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</p>
	<p><b>Adama TRAORE</b> : Comptable au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Régisseur du Comité de Pilotage</p>

## 5. Règlement Intérieur du Comité de Pilotage

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

---

### COMITE DE PILOTAGE DE LA CNAES

#### REGLEMENT INTERIEUR

La Décision N°2014- 00055/ MESRS-SG du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en date du 15 Janvier 2014, a créé un Comité de Pilotage de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au MALI [CP/CNAES] selon les textes réglementaires de la République du Mali.

Le présent règlement intérieur a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité de Pilotage /CNAES.

#### CHAPITRE I : ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Comité de Pilotage est composé de 23 membres nommés par le Ministre Chargé de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- un (01) Président
- trois (03) Vices- Présidents
- trois (03) Rapporteurs
- quatorze (14) Membres
- deux (02) Secrétaires

En cas de besoin, le Comité de Pilotage peut consulter ou faire appel à toute personne ressource en raison de ses compétences.

Son siège se situe dans les locaux du Rectorat de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako [USJPB].

##### **Article 2 :**

Le Président est le premier responsable du Comité. A ce titre, il représente le Comité de Pilotage, convoque et préside les réunions. Il assure la police des débats.

Il peut déléguer la présidence de séance à un des Vices- Présidents ou tout autre membre du Comité.

Une fiche de présence du jour est obligatoire à toutes les réunions du Comité.

### **Article 3 :**

Le Comité se réunit régulièrement sur convocation du Président ou à la demande des 2/3 de ses membres.

### **Article 4 :**

Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des membres présents ou par consensus.

### **Article 5 :**

Un membre empêché ou absent peut se faire représenter par un autre lors des réunions en délivrant à son représentant un mandat.

Nul ne peut manquer trois réunions de suite sans notification préalable au Président.

### **Article 6 :**

L'ordre du jour de toute réunion du Comité, comporte l'adoption du compte rendu de la réunion précédente.

### **Article 7 :**

Les membres peuvent être repartis en groupe de travail.

Le travail de groupe doit être rendu dans le délai imparti.

L'organisation du groupe relève de ses membres. Ils désignent leurs Responsables de groupe.

### **Article 8 :**

Les déclarations des personnes physiques ou morales demeurent protégées/confidentielles sauf volonté contraire de leurs auteurs.

### **Article 9 :**

Tout membre désigné pour une mission externe au siège du Comité doit être muni d'un ordre de mission signé par le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

## **CHAPITRE II : DU BUDGET**

### **Article 10 :**

- Un régisseur responsable de la gestion des fonds et de la justification des pièces comptables, est nommé par décision du MESRS
- Toutes les dépenses sont soumises au préalable à l'appréciation et à la validation du Président du Comité de Pilotage de la CNAES ;

- Tous les retraits de fonds du compte sont utilisés pour les dépenses éligibles indiquées dans le budget standard des coûts de la concertation ;
- Le choix de fournisseurs ou de prestataires s'effectuera selon la procédure suivante :
  - Consultation sur factures pro-formas d'au moins 3 (trois) fournisseurs ou prestataires
  - Sélection du moins disant au regard du montant de la dépense
  - Après livraison ou prestation, établissement de la facture définitive, accompagnée de bordereau de livraison (ou de l'attestation de service fait) et de la pro forma ayant motivé le choix du fournisseur ou du prestataire ;
  - Les factures sont réglées par chèques en indiquant clairement les montants en lettre et chiffre ;
- Le régisseur est tenu de produire, à la fin de la concertation nationale, un état récapitulatif détaillé des dépenses accompagné des pièces justificatives.

### **CHAPITRE III : DOCUMENTATION et ARCHIVAGE**

#### **Article 11 :**

Tous les documents du Comité de Pilotage sont disponibles à son Secrétariat.

#### **Article 12 :**

Les références du document physique emprunté seront mentionnées dans un registre à cet effet, ainsi que la durée de l'emprunt par celui qui a enlevé le /ou les documents.

Les documents [papiers électroniques et/ou numériques] sont accessibles et mis à disposition de tous les membres du Comité.

#### **Article 13 :**

L'archivage doit être multiforme (papier, électronique et numérique]

#### **Article 14 :**

Le présent règlement intérieur prend effet à compter de son adoption en plénière et de sa signature par le Président du Comité de Pilotage.

**Bamako le 19 Février 2014.**

Le Président du CP / CNAES

**Pr Abdel Karim KOUMARE**

Commandeur de l'Ordre National



## **COMITE DE PILOTAGE DE LA CNAES**

### **FICHE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT ECLAIRE POUR PARTICIPER AUX SESSIONS D'ECOUTE /ENQUETE DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVRNIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CNAES) AU MALI FEVRIER – MARS 2014**

#### **INTRODUCTION**

Nous vous invitons à prendre part aux sessions d'écoute/enquête organisées pour le Comité de Pilotage de la CNAES (CP/CNAES) du MESRS du Mali. Ce travail d'importance nationale a pour objectif de favoriser les conditions nécessaires pour le développement d'un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins prioritaires du Mali.

Le Comité de Pilotage est présidé par le Professeur Abdel Karim KOUMARA (chirurgien à la retraite) et composé de : (voir liste jointe).

1. Votre participation à ces écoutes/enquête est entièrement volontaire et motivée par votre identification pour votre expertise, expérience et engagement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Mali.
2. Il n'y a pas de bénéfices directs associés à votre participation aux sessions d'écoute / enquête du CP/CNAES.

Mais votre contribution est une valeur ajoutée pour les réflexions et propositions qui découleront de ce travail pour le Gouvernement et les partenaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au Mali.

3. Vous pourrez décider de mettre fin à votre participation aux sessions d'écoute /enquête CP/CNAES, et/ou demander de retirer vos propos à tout moment, si vous estimez nécessaire.
4. Vos déclarations, propos et ou documents seront archivés avec un numéro d'identification à accessibilité réduite, et l'anonymat et la confidentialité seront garantis par le CP /CNAES et le MESRS.
5. En effet, il y a eu de nombreuses initiatives (Etats Généraux en 1989, Débat National en 1992, Forum National en 2009, entre autres) pour sortir l'école malienne et surtout l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de sa situation de léthargie depuis les années 80s. Nous sommes convaincus que le travail du CP /CNAES n'est pas une initiative de plus, mais aura une « valeur ajoutée », si vous décidez d'apporter la contribution attendue de vous ?
6. Ce travail du Comité de Pilotage du CP /CNAES s'intègre dans un cadre global d'une réflexion sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique dans les pays de l'UEMOA et de la ferme volonté des plus hautes Autorités de notre pays à gérer autrement cette question. Ces écoutes visent essentiellement à préparer la concertation nationale prévue au mois d'avril 2014.

#### ***Procédures auxquelles vous serez soumis durant cette écoute /enquête***

Si vous acceptez de participer à cette écoute / enquête, nous allons :

- i) Vous donner un numéro d'anonymat, accessible seulement par les membres du CP de la CNAES et le statisticien de gestion /analyse des données.
  - ii) Récolter tous les documents utiles que vous voudrez bien remettre aux membres du Comité de Pilotage de la CNAES ;
  - iii) Documenter tous vos propos (minute des discussions, enregistrements audio/visuel) et demander votre accord écrit avant de les exploiter ;
  - iv) Classer avec vous les informations fournies en : a) pas confidentielles donc pouvant être mises dans le domaine public, b) confidentielles à utiliser uniquement par les membres du CP de la CNAES.
- **Bénéfices :**

Ces écoutes /enquêtes nous permettront de disposer d'une manière exhaustive et représentative d'informations très utiles pour la réflexion sur l'avenir de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de formuler des propositions pertinentes au gouvernement et aux partenaires de l'école.

Vous serez sur la liste officielle des personnes /organismes /structures qui ont contribué significativement à ce travail national pour l'avenir des populations maliennes. Vous pourrez aussi accéder via le CP de la CNAES aux documents pertinents (nationaux et internationaux) dans votre domaine d'expertise, si vous le souhaitez.

- **Les risques :** Les risques sont minimes ; il peut s'agir des gênes ressentis au regard de certaines questions des membres du CP de la CNAES.
- **Confidentialité**

Nous garderons les renseignements des écoutes /enquêtes très confidentiels. Votre nom /identité ne sera pas porté sur les informations /documents remis au CP /CNAES. Vous avez aussi le droit de retirer à tout moment les documents et /ou informations gênantes.

**Avez-vous d'autres questions ?**

Si vous avez des questions complémentaires ou des inquiétudes, vous pouvez demander à discuter avec un membre du Comité de Pilotage (liste jointe avec adresse e-mail).

Si vous êtes d'accord pour participer aux sessions d'écoute /enquête de la CNAES, veuillez apposer prénoms Nom et signature au bas de cette page.

J'accepte de participer à l'écoute ..... Oui  Non

Prénom et Nom ..... Signature .....Date.....

Prénom et Nom du Président du CP /CNAES ..... Signature..... Date.....

**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTRIBUTIONS ISSUES DE LA**  
**CONCERTATION NATIONALE**



## **I. Quelques raisons de la non application des recommandations des forums précédents**

Les principales raisons citées par les participants à la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur comme ayant freiné la mise en œuvre des recommandations des forums précédents, notamment le Forum National sur l'Education de 2008 sont les suivantes :

- l'absence de vision qui se caractérise par le pilotage à vue ;
- le manque de volonté et de courage politique ;
- la formulation de recommandations irréalistes et inadaptées ;
- le manque de stratégie de mise en œuvre des recommandations ;
- le manque de suivi des recommandations ;
- la méconnaissance des recommandations des forums par des composantes-clés de la population et par une large part de l'intelligentsia malienne ; ce qui contribue à en faire des acteurs ou des partenaires peu engagés et peu performants ;
- l'absence de communication sur les recommandations ;
- l'impact négatif des formations politiques sur l'ES ;
- les forums perçus comme des éléments de « divertissement » ;
- l'absence d'outil d'évaluation et le manque d'évaluation ;
- la méconnaissance de la valeur juridique et du niveau de pertinence accordés aux recommandations par les autorités politiques et administratives ;
- la faiblesse des moyens mobilisés et alloués par l'Etat, au regard des urgences et priorités multiples du secteur de l'enseignement supérieur ;
- la mauvaise gestion des flux d'étudiants ;
- la mauvaise planification et la mauvaise gestion des ressources financières et humaines ;
- le fait que l'engagement politique prime sur la compétence dans le choix des hommes ;
- l'ouverture anarchique d'établissements privés ;
- l'existence d'un rapport anormal avec le savoir ;
- le non respect de certains engagements par l'Etat ;

- la non implication des acteurs dans l'élaboration des documents, (les acteurs, notamment les syndicats ont le sentiment de se retrouver devant le fait accompli) ;
- la non satisfaction des problèmes déjà identifiés à plusieurs reprises (pléthore des effectifs d'étudiants dans les salles pédagogiques, insuffisance d'infrastructures, retard dans le paiement des bourses)
- le manque de préparation à la création de l'Université du Mali ;
- les concessions excessives faites à l'AEEM ;
- l'incivisme.

## **II. Problèmes prioritaires et propositions de solutions**

La Concertation Nationale, après avoir validé le rapport d'orientation, dans les différents ateliers, a identifié un certain nombre de problèmes prioritaires pour chaque thématique et proposé des solutions.

### **2.1. Au titre de la gouvernance et des ressources humaines**

#### **2.1.1. Problèmes prioritaires identifiés**

- les insuffisances dans les textes législatifs et réglementaires ;
- l'insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualité ;
- l'insuffisance des infrastructures pédagogiques et administratives adéquates, d'équipements de laboratoires, de réseaux informatiques et de matériel pédagogique ;
- l'absence de sélection des bacheliers à l'entrée des IES ;
- l'insuffisance de l'autonomie dans la gouvernance des IES.

#### **2.1.2. Propositions de solutions**

- la relecture des textes relatifs au pilotage et à la gouvernance de l'enseignement supérieur et la mise en place des organes de gouvernance des IES ;
- le maintien de la CNELA, son évaluation et l'amélioration de ses procédures ;
- la création de l'autorité de l'Assurance Qualité ;
- l'instauration de la sélection à l'entrée dans les IES ;
- l'amélioration des procédures de création, d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés et d'habilitation des formations ;
- la formation des administrateurs de l'enseignement supérieur en management (administration et en gestion).

## **2.2. Au titre de l'offre de formation**

### **2.2.1. Problèmes prioritaires identifiés**

- l'inadaptation des filières de formation qui ne prennent pas en compte la demande du secteur socioprofessionnel ;
- le manque de système d'Assurance Qualité ;
- l'insuffisance de la bande passante au niveau des Institutions d'Enseignement Supérieur, (ce qui ne favorise pas l'accès aux bibliothèques virtuelles et à l'enseignement à distance) ;
- la gestion des flux et l'insuffisance des infrastructures ;
- l'insuffisance en nombre et en qualité d'enseignants dans le supérieur.

### **2.2.2. Propositions de solutions**

- la commande d'une étude pour évaluer les besoins de formation en fonction des réalités des régions où seront implantés les IES ;
- la création d'un cadre de concertation permanent : Etat/IES/secteur socioprofessionnel pour identifier les besoins de formation et les opportunités d'emplois ;
- la création au sein de chaque IES d'une structure permanente de gestion des relations IES/entreprises qui prendra en compte les questions de filières, de programmes, d'incubateurs d'entreprises ;
- la participation accrue des entreprises à la formation de leurs employés et au financement de certaines filières ;
- une plus forte implication des professionnels dans l'enseignement conformément aux exigences du système LMD ;
- le recrutement annuel et la formation (en pédagogie universitaire) en nombre suffisant d'enseignants pour l'enseignement supérieur (au Mali et à l'étranger) en respectant rigoureusement les plans stratégiques des IES ;
- la création d'un centre de pédagogie universitaire ;
- l'augmentation de la bande passante et la subvention de la connexion Internet au niveau des IES ;
- le renforcement de l'enseignement du français et l'introduction d'une épreuve anticipée de français en 11<sup>ème</sup>, en vue d'améliorer la maîtrise de la langue de travail ;
- la multiplication et la diversification des offres de formation actuelles à travers la création de filières porteuses ;

- l'accélération de la déconcentration de l'enseignement supérieur par la réalisation d'une IES à Sikasso en 2015, une IES à Mopti en 2016, une IES à Kayes en 2016, une IES à Gao en 2017, une IES à Kidal en 2018, une IES à Tombouctou en 2018 et une IES à Koulikoro en 2020 ;
- la sensibilisation du public sur l'intérêt de l'enseignement professionnel dans le cadre de sa valorisation (faire reculer l'idée selon laquelle la réussite sociale est fonction du niveau du diplôme) ;
- la mobilisation de tous les enseignants hiérarchisés au titre de l'enseignement supérieur afin qu'ils assurent un quota minimal d'heures d'enseignement ;
- le recensement de tous les détenteurs de doctorat en vue de leur implication dans l'enseignement supérieur ;
- le recrutement préférentiel des diplômés des écoles de formation d'enseignants dans le cadre de la valorisation de la fonction enseignante et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- l'obligation pour les chercheurs d'assurer les volumes horaires d'enseignement prévus dans leur statut ;
- la dynamisation du programme TOKTEN ;
- l'obligation pour les enseignants de rang magistral d'assumer leurs responsabilités dans l'encadrement des assistants et des maîtres assistants ;
- le développement de la coopération bilatérale à travers une assistance technique pour renforcer le personnel enseignant.

### **2.3. Au titre de la recherche-formation**

#### **2.3.1. Problèmes prioritaires identifiés**

- la faible qualité des ressources humaines ;
- le caractère peu favorable de l'environnement à une recherche compétitive ;
- le poids élevé des charges pédagogiques ;
- la faible valorisation de la production scientifique dans la promotion des chercheurs et des enseignants (certains enseignants et chercheurs sont promus sans production scientifique) ;
- la faible intégration des IES et des centres de recherche et la faible mutualisation des ressources disponibles.

#### **2.3.2. Propositions de solutions**

- le renforcement et la restructuration du Programme de Formation des Formateurs ;



- l'adoption de textes confiant la responsabilité du recrutement des enseignants aux seules IES conformément aux normes universitaires ;
- la mise en place d'un système d'identification des jeunes talents en vue de les former et de les intégrer dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en place d'infrastructures et d'équipements de recherche adéquats ;
- l'opérationnalisation du Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique d'ici fin 2014 ;
- l'augmentation du même fonds ;
- l'adoption d'une loi d'orientation de la recherche ;
- la création de l'Académie des Sciences du Mali dont les textes sont déjà élaborés ;
- la mise en place d'un programme de plaidoyer en faveur de l'enseignement supérieur et particulièrement de la recherche ;
- l'actualisation et l'adoption du nouveau statut des enseignants-chercheurs ;
- la motivation et l'émulation des enseignants sur la base de la production et de la productivité pédagogiques et scientifiques ;
- l'arrêt immédiat de toute forme de promotion autre que statutaire ;
- la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la création d'une plus grande synergie entre les IES et les centres de Recherche ;
- la mise en place d'un programme de mobilité scientifique (voyages d'études) ;
- le renforcement du TOKTEN en encourageant les maliens de la diaspora à venir s'installer au Mali.

## **2.4. Au titre de la politique socioculturelle**

### **2.4.1. Problèmes prioritaires identifiés**

- l'incivisme et l'effritement des valeurs sociétales dans l'espace universitaire ;
- la non ou la mauvaise application des textes ;
- le non-respect des engagements par les différents acteurs ;
- le retard dans le paiement des trousseaux, des bourses, des heures supplémentaires ;
- le manque d'évaluation des réformes et des innovations ;
- le manque de communication dans l'espace universitaire.

## **2.4.2. Propositions de solutions**

- l'appropriation et le respect des textes par les différents acteurs ;
- le respect des engagements pris par les différents acteurs ;
- une plus grande stabilité pour les responsables à leurs postes ;
- la restauration des valeurs sociétales maliennes dans les rapports enseignants/étudiants/parents d'étudiants ;
- la dynamisation et l'institutionnalisation des événements sportifs, artistiques et culturels majeurs ;
- l'établissement d'un système permettant la prise en charge des problèmes de santé des étudiants et d'assainissement de l'espace universitaire ;
- la réduction sensible de l'enveloppe des bourses, en ne prenant en compte que le seul critère de performance pour leur allocation. Cependant un quota raisonnable pourrait être attribué aux handicapés physiques ;
- l'augmentation du budget de l'Enseignement Supérieur ;
- l'amélioration de la participation personnelle des étudiants dans les coûts de formation ;
- l'élaboration et l'application stricte des règlements intérieurs des IES;
- le respect de l'éthique et de la déontologie ;
- la moralisation des résultats des évaluations ;
- l'amélioration de la gestion financière des œuvres universitaires ;
- l'amélioration de la gestion de la bancarisation des bourses ;
- la sécurisation de l'espace universitaire ;
- le développement du dialogue social et de la communication ;
- la redéfinition des domaines d'intervention de l'AEEM ;
- l'équilibre entre les dépenses d'investissements et d'équipements, d'une part, et les dépenses sociales, d'autre part.

## **2.5. Au titre des infrastructures-équipements-ressources informationnelles**

### **2.5.1. Problèmes prioritaires identifiés :**

- l'occupation illicite et anarchique des domaines universitaires et de recherche, notamment le campus universitaire de Badalabougou et le domaine de l'IER à Sotuba ;
- l'absence d'infrastructures propres à beaucoup d'institutions de formation et de recherche, particulièrement de salles pédagogiques équipées

(internet, aides audiovisuelles), de bureaux fonctionnels pour les enseignants et les chercheurs, de laboratoires et de bibliothèques centrales;

- le manque de ressources informationnelles, notamment de réseaux TIC, d'Internet à haut débit et de documentations spécialisées ;
- le manque d'infrastructures socioculturelles adéquates (terrains de sports, infirmeries, cantines, fontaines, postes de sécurité) et d'équipements collectifs (dortoirs, salles de loisirs et d'exposition, toilettes, instruments de musique pour orchestres, espaces verts, etc.) ;
- le manque de stratégies et de plans d'action bien définis en vue de la réalisation et la réhabilitation des infrastructures.

### **2.5.2. Propositions de solutions**

- l'identification et la sécurisation, aux plans légal et physique (titres fonciers, bornes, stèles, haies vives, murs d'enceinte, etc.) des domaines et patrimoines universitaires et des sites de recherche ;
- la construction et l'équipement, en priorité, de salles pédagogiques appropriées, d'une bibliothèque centrale et des salles multimédia connexes sur les domaines universitaires, selon une politique volontariste visant à mettre fin à la location de bâtiments privés et/ou à l'utilisation de salles de spectacles et de sports, dans un bref délai ;
- la construction et le maintien de réseaux et de plateformes adéquats et la dotation en fonds auto-renouvelables des institutions de formation et de recherche ainsi que la mise en place de mécanismes d'accès continu aux revues, e-ressources et autres documentations spécialisées ;
- la construction, l'équipement et la maintenance, selon les normes, des infrastructures appropriées pour toutes les IESR ;
- la mise en place de comités techniques appropriés, d'un organe autonome pour l'exécution et le suivi des travaux ;
- la mise en place d'un fonds spécial conséquent alloué à l'enseignement supérieur de façon pérenne.

## **TROISIEME PARTIE RECOMMANDATIONS**



# RECOMMANDATIONS

La Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali,

- ❖ Considérant les raisons identifiées par les ateliers thématiques comme ayant freiné la mise en œuvre des recommandations des forums précédents ;
- ❖ Considérant les problèmes identifiés et les solutions proposées dans le rapport d'orientation qui a été validé dans les ateliers thématiques ;
- ❖ Considérant les problèmes prioritaires identifiés et les solutions complémentaires proposées dans les ateliers thématiques ;
- ❖ Considérant les ultimes problèmes identifiés et les solutions proposées lors des plénières,

## **Recommande**

### **I. Au titre des recommandations générales**

1. L'adoption d'une loi faisant de l'enseignement supérieur une priorité nationale ;
2. l'adoption des textes de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
3. un plaidoyer en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
4. la création d'un fonds spécial (extrabudgétaire) pour l'enseignement supérieur ;
5. l'augmentation du budget de l'Enseignement Supérieur ;
6. la mise en place d'instruments et d'outils pour la planification stratégique de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
7. la mise en place d'un système fiable pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques pour les besoins de planification ;
8. l'élaboration et l'adoption d'une carte universitaire nationale précisant les pôles, les établissements, les types d'établissement ;

9. la mise en place d'une structure permanente de veille pour l'élaboration du plan de suivi opérationnel des recommandations de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur<sup>3</sup> ;
10. l'adoption de textes confiant la responsabilité du recrutement des enseignants et chercheurs aux seules IES ;
11. le recrutement, selon les normes universitaires, et la formation des enseignants en nombre suffisant ;
12. la création d'une autorité autonome chargée de l'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur ;
13. la réalisation d'infrastructures adéquates et leur équipement pour toutes les IESR ;
14. la signature d'un pacte de stabilisation sociale pour l'apaisement de l'espace universitaire.

## **II. Au titre des recommandations spécifiques**

### **2.1. Au titre de la gouvernance et les ressources humaines**

#### **2.1.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

15. la mise en place d'un comité de suivi-évaluation en 2014 ;
16. une plus grande stabilité pour les responsables à leurs postes ;
17. le maintien des voies de promotion par le CAMES et la CNELA ;
18. l'octroi des bourses suivant la performance académique dès 2015 ;
19. l'appui à l'enseignement supérieur privé et le respect du cahier des charges à partir de juillet 2014 ;
20. l'adoption des textes pour le pilotage de l'enseignement supérieur et la gouvernance des IES, en octobre 2014 ;
21. la mise en place des organes de gouvernance en janvier 2015 ;
22. l'adoption d'un statut plus motivant des enseignants du supérieur ;
23. le développement de nouvelles méthodes d'enseignement permettant d'optimiser l'intégration des TICE ;
24. la restructuration des universités de Bamako en deux ou trois universités conformément aux écoutes ;
25. la mobilisation de toutes les ressources humaines disponibles à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur pour faire face au déficit d'enseignants,

---

<sup>3</sup> Cette structure ne doit pas être un comité interministériel.

## **2.1.2. Aux institutions d'Enseignement Supérieur**

26. une planification rigoureuse des besoins en Ressources Humaines pour les cinq (05) prochaines années ;
27. l'annualisation des heures d'enseignement dues par corps, à l'instar des autres pays de la sous-région ;
28. la mise en place d'un système de suivi pour s'assurer de l'effectivité du nombre d'heures réellement effectuées,

## **2.2. Au titre de l'offre de formation**

### **2.2.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

29. dans l'immédiat, une étude pour évaluer les besoins de formation en fonction des réalités des régions où seront implantées les institutions d'enseignement supérieur (IES) ;
30. la création d'un centre de pédagogie universitaire ;
31. le renforcement de l'enseignement du français et l'introduction d'une épreuve anticipée de français en 11<sup>ème</sup>, en vue d'améliorer la maîtrise de la langue de travail ;
32. l'accélération de la déconcentration de l'enseignement supérieur par la création de :
  - ✓ 1 IES à Sikasso en 2015 ;
  - ✓ 1 IES à Mopti en 2016 ;
  - ✓ 1 IES à Kayes en 2016 ;
  - ✓ 1 IES à Gao en 2017 ;
  - ✓ 1 IES à Kidal en 2018 ;
  - ✓ 1 IES à Tombouctou en 2018 ;
  - ✓ 1 IES à Koulikoro en 2020 ;
33. la création d'un cadre de concertation permanent : Etat/IES/secteur socioprofessionnel pour identifier les besoins de formation, les possibilités de financement et les opportunités d'emplois ;
34. l'arrêt du transfert des crédits destinés au recrutement des enseignants au paiement des heures supplémentaires ;
35. l'augmentation de la bande passante et la réduction du coût de la connexion Internet au niveau des IES ;
36. l'obligation pour les chercheurs d'assurer les volumes horaires d'enseignements prévus dans leur statut ;



37. la mobilisation de tous les enseignants hiérarchisés au titre de l'enseignement supérieur afin qu'ils assurent un quota minimal d'heures d'enseignement ;
38. le recensement de tous les détenteurs de doctorat pour leur implication dans l'enseignement supérieur ;
39. l'affectation systématique, sur demande, de tous les détenteurs de doctorat dans les IES ;
40. la prise en compte de la licence parmi les diplômes de référence dans le statut général de la Fonction publique ;

### **2.1.2. Aux Institutions d'Enseignement Supérieur**

41. l'exploitation du document de Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi pour y identifier des filières à mettre en place ;
42. la création, au sein de chaque IES, d'une structure permanente de gestion des relations IES/entreprises qui prendra en compte les questions de filières, de programmes, d'incubateurs d'entreprises ;
43. la valorisation de l'expertise universitaire dans l'aide à prise de décision ;
44. la mise en cohérence des filières de formation et avec les séries du secondaire ;
45. l'implication des professionnels dans la formation conformément aux exigences du système LMD ;
46. le développement de l'enseignement en ligne (FOAD, MOOCs) ;
47. la création d'une cellule d'Assurance Qualité dans chaque IES ;
48. le respect des capacités d'accueil des IES pour le recrutement des étudiants ;
49. la révision des programmes de formation actuels et la création de filières porteuses diversifiées ;
50. l'élaboration de plans stratégiques devant aboutir à la signature de contrats de performance avec l'Etat ;
51. la sensibilisation du public sur l'intérêt de l'enseignement professionnel dans le cadre de sa valorisation (faire reculer l'idée selon laquelle la réussite sociale est fonction du niveau du diplôme) ;
52. le développement de la coopération sous-régionale en matière de formation (Master, Doctorat) ;
53. la création des écoles doctorales ;
54. la relecture des textes de l'ISFRA ;

55. le renforcement et la restructuration du Programme de Formation des Formateurs ;
56. la dynamisation et le renforcement du programme TOKTEN ;
57. l'engagement des enseignants de rang magistral à assumer leurs responsabilités dans l'encadrement des assistants et maîtres assistants.

### **2.3. Au titre de la recherche-formation**

#### **2.3.1. Au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

58. l'actualisation et l'adoption du projet de loi d'orientation de la recherche ;
59. la mise en place d'un système pour l'identification, la formation et l'intégration de jeunes talents dans le système ;
60. la mise en place d'infrastructures et d'équipements de recherche adéquats ;
61. l'opérationnalisation du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique (FCRIT), d'ici fin 2014 ;
62. l'augmentation progressive du taux d'indexation du Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique sur les recettes fiscales (le taux actuel étant de 0.2%) ;
63. la création de l'Académie des Sciences du Mali ;
64. la motivation des enseignants sur la base de la production et de la productivité pédagogiques et scientifiques ;
65. l'arrêt immédiat de toute forme de promotion autre que celle statutaire (CAMES, CNELA) ;
66. la mise en place d'un programme de mobilité scientifique (voyages d'études) ;
67. la formation d'un personnel de recherche qualifié pour une meilleure exploitation des manuscrits de Tombouctou (IHERI-AB, bibliothèques familiales),

#### **2.3.2. Aux Institutions d'Enseignement Supérieur**

68. la mise en place d'une plus grande synergie entre les IES et les centres de recherche ;
69. la prise en charge de la formation de tous les assistants non docteurs à l'horizon 2018 ;
70. la mise en place d'équipes de recherche sous la responsabilité des enseignants et des chercheurs habilités à diriger des recherches.

### **2.4. Au titre de la politique socioculturelle**

71. l'appropriation et le respect des textes par les différents acteurs ;

72. le respect strict des règlements intérieurs des IESR ;
73. le respect de l'éthique et de la déontologie ;
74. la moralisation des résultats des évaluations ;
75. le respect des engagements pris par les différents acteurs ;
76. la restauration des valeurs sociétales maliennes dans les rapports enseignants/étudiants/parents d'étudiants ;
77. la dynamisation et l'institutionnalisation des événements sportifs, artistiques et culturels majeurs ;
78. l'établissement d'un système permettant la prise en charge des problèmes de santé des étudiants et d'assainissement de l'espace universitaire ;
79. la réduction sensible de l'enveloppe des bourses, en ne prenant en compte que le seul critère de performance pour leur allocation. Cependant un quota raisonnable pourrait être attribué aux handicapés physiques ;
80. l'amélioration de la participation personnelle des étudiants dans les coûts de formation ;
81. l'amélioration de la gestion financière des œuvres universitaires ;
82. l'amélioration de la gestion de la bancarisation des bourses ;
83. la sécurisation de l'espace universitaire ;
84. l'opérationnalisation des activités artistiques, culturelles et sportives ;
85. le développement du dialogue social et de la communication ;
86. la redéfinition des domaines d'intervention de l'AEEM ;
87. l'équilibrage entre les dépenses d'investissements et d'équipements, d'une part, et les dépenses sociales, d'autre part.

## **2.5. Au titre des infrastructures, de l'équipement et des ressources informationnelles**

### **2.5.1. Pour les infrastructures**

#### *Au plan stratégique :*

88. la réservation des domaines fonciers relativement à la Carte Universitaire Nationale (dans toutes les villes et régions concernées) pour les besoins de réalisation de futurs établissements (publics et privés). Prévoir les zones universitaires dans les schémas directeurs d'aménagement des villes à l'instar des zones industrielles ;
89. l'adoption de normes relatives aux infrastructures (normes de surface pour les différents types de locaux et espaces).

### ***Au plan opérationnel***

90. l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan spécifique pour la réhabilitation et la consolidation des infrastructures et des équipements existants ; la construction de nouvelles infrastructures et l'acquisition d'équipements pour les futurs établissements ;
91. l'adoption de mesures aux plans législatif et réglementaire pour protéger et sécuriser avec des Titres Fonciers les domaines et patrimoines des IESR contre les occupations anarchiques et illicites (Campus de Badalabougou, domaine de l'IER à Sotuba...)
92. la sécurisation physique des domaines et patrimoines universitaires et de recherche par le bornage et la réalisation de clôtures ;
93. la réhabilitation et la consolidation des infrastructures actuelles des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
94. la construction et l'équipement d'infrastructures pour les IESR qui n'en disposent pas ;
95. la programmation de la construction des infrastructures pour les futurs Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
96. la réhabilitation et consolidation des infrastructures socioculturelles.

Ce volet est destiné à mettre fin au recours à la location de bâtiments privés et/ou à l'utilisation de salles de spectacles et de sports, de bâtiments commerciaux et autres, dans un délai raisonnable, et pour la mise à disposition :

- ✓ de bureaux appropriés et équipés pour les administrations des IESR et pour les enseignants et chercheurs ;
- ✓ de locaux pédagogiques (amphithéâtres et salles pédagogiques équipées avec des matériels audiovisuels, salles informatiques, plates-formes...) ;
- ✓ de laboratoires pour les activités de recherche ;
- ✓ de bibliothèques universitaires et centres de documentation ;
- ✓ d'infrastructures de bases et des plateformes, connexion Internet à haut débit pour l' e-learning ;
- ✓ de structures d'accueil (hébergement et restauration) sur les sites des établissements pour les personnels administratifs, les enseignants et les étudiants ;
- ✓ d'infrastructures sportives et culturelles (Arts et loisirs...) pour les différents acteurs du système d'ESRS ;
- ✓ d'infrastructures pour les soins de santé pour les différents acteurs.

## **2.5.2. Pour les équipements et les ressources informationnelles**

- 97.** la mise à niveau et le renforcement des équipements et des ressources informationnelles pour la formation, la recherche et la valorisation des résultats de la recherche ;
- 98.** l'acquisition de nouveaux équipements et de ressources informationnelles pour la formation, la recherche et la valorisation des résultats de la recherche ;
- 99.** la réhabilitation des supports actuels de valorisation de la recherche ;
- 100.** la création de nouvelles revues scientifiques au sein des IESR ;
- 101.** la dotation des bibliothèques et centres de documentation en ouvrages de références actualisés et, rendre accessibles les bases de données spécialisées.

**QUATRIEME PARTIE**  
**ANNEXES DU RAPPORT GENERAL**



## **1. Discours et Motions de Remerciements**

### **1.1. Discours de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'ouverture**

- Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,
- Monsieur le Maire du District de Bamako,
- Monsieur le Maire de la Commune III,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs.

Il me plaît particulièrement de souhaiter à chacun d'entre vous la bienvenue à cette cérémonie de lancement de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Merci d'avoir accepté de présider la présente cérémonie. En vous y invitant, nous ne doutions pas, un seul instant, que vous accepteriez notre invitation, connaissant votre attachement à l'essor de l'école, de toute l'école.

Mesdames et Messieurs

Vous me direz, sans doute, pourquoi encore une concertation sur l'enseignement supérieur après tous les forums et autres rencontres qui se sont déjà tenus sur le sujet.

Je me souviens que lors d'un Conseil des Ministres du CAMES en 1996 à Ouagadougou, j'étais à cette époque le ministre en charge de l'enseignement supérieur, nous évoquions les difficultés que rencontraient nos systèmes d'enseignement supérieur.

La similitude des problèmes était telle que chacun pensait que l'autre parlait de lui. Les ministres ouest africains avaient alors décidé de créer un cadre de concertation qui leur permettrait de partager les idées et de trouver ensemble des solutions communes.

L'on avait ainsi mis en place la Conférence des Ministres de l'Enseignement Supérieur d'Afrique Occidentale (CMESAO).



Près de vingt ans après, les lignes ont certainement bougé çà et là à des vitesses différentes, mais apparemment, beaucoup de choses restent encore à faire.

L'enseignement supérieur au Mali est caractérisé par des pratiques pédagogiques qui ne favorisent pas l'apprentissage, des programmes d'études qui ne sont pas en phase avec les demandes du marché du travail et ne confèrent pas les aptitudes nécessaires pour une insertion réussie dans un environnement de travail où la capacité d'adaptation et d'apprentissage tout au long de la vie est un attribut essentiel.

Au regard de ce qui précède, Le Gouvernement du Mali a organisé le forum national sur l'éducation en 2008, qui a recommandé d'impulser une nouvelle dynamique afin d'apporter des réponses systémiques aux dysfonctionnements du système.

Le gouvernement s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation de son enseignement supérieur en demandant l'accompagnement de l'ensemble des partenaires Techniques et financiers.

Nous saluons la disponibilité de la Banque qui a initié, en réponse à cette demande, la préparation d'un projet d'appui au développement de l'enseignement supérieur (PADES) qui a défini les grandes lignes de la réforme à entreprendre. Nous saluons cette synergie entre les partenaires techniques et financiers (la BM, la BAD/UEMOA) pour soutenir les efforts du Mali.

Ainsi, la Commission de l'UEMOA, dans le cadre de son Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur, PAES, et compte tenu des difficultés récurrentes de nos Universités, a proposé à chacun des Etats membres, d'organiser des concertations nationales pour dégager, de façon participative et consensuelle des voies de redynamisation.

La concertation nationale, dont nous ouvrons aujourd'hui les débats, se situe dans ce cadre et a ainsi pour objet de proposer des orientations, des mesures et des actions à mettre en œuvre pour le développement et la compétitivité de notre système d'enseignement supérieur, selon un chronogramme défini.

Mesdames et Messieurs

Un autre intérêt de l'exercice qui nous mobilise aujourd'hui, je veux parler de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur, est qu'il permettra, dans un avenir que nous espérons proche, et sous l'impulsion et l'accompagnement de l'UEMOA, une harmonisation des données structurelles et pédagogiques.

Il s'agit ainsi de favoriser la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants dans l'espace communautaire et aussi de faciliter l'insertion des diplômés et l'intégration sous régionale.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de l'intérêt sous-régional des présentes assises, le système d'enseignement supérieur et la recherche dans notre pays ont besoin d'un nouveau départ fondé sur une nouvelle vision, celle qui rime avec la modernité, la qualité, la performance, l'efficacité et l'efficience.

L'exercice, auquel nous avons invité d'éminents universitaires maliens et étrangers, ainsi que d'autres acteurs et partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, doit donc nous permettre d'aboutir à des solutions non-idéales, mais pratiques, voire, pragmatiques, de renforcer les acquis des programmes et projets en cours, au besoin, d'en inventer d'autres, afin que notre université puisse être celle de nos rêves.

Je fonde l'espoir que les débats de ces trois jours de concertation permettront d'actualiser l'état des lieux du système, de dégager des propositions de solutions, sans oublier les voies et moyens de leur mise en œuvre par les acteurs concernés, chacun selon son niveau de responsabilité. Excellence, Monsieur le Premier Ministre,

Encore une fois, le monde universitaire vous exprime sa profonde gratitude d'avoir pris de votre temps, combien chargé, pour rehausser l'éclat de cette cérémonie.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

## 1.2. Discours du Représentant Résident de l'UEMOA au Mali à l'ouverture

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
**La Commission**  
-----



**MOTS INTRODUCTIFS DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA A LA  
CEREMONIE D'OUVERTURE DES CONCERTATIONS NATIONALES SUR L'AVENIR DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI  
DU 09 AU 11 AVRIL 2014**

- Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Mesdames, Messieurs les Chefs d'Institution ou leurs Représentants,
- Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique ;
- Honorables invités des universités des pays membres de l'UEMOA ;
- Mesdames et messieurs les invités en vos rangs et grades respectifs
- Mesdames et messieurs ;

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au nom de son Excellence Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA pour apporter au Monde universitaire toute la solidarité de notre Union au moment où s'ouvrent les concertations nationales sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali.

A l'instar des autres Pays membres de notre Union, le système éducatif du Mali est confronté à des défis multiformes et ceux spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche seront soumis aux regards croisés de toutes les composantes de la nation, au cours des trois prochains jours.

Cette concertation participe d'un vaste mouvement de réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans les Etats membres de l'UEMOA, entamé au Sénégal en 2013 et qui s'est poursuivie au Burkina Faso, au Togo, au Niger, en Côte d'Ivoire. Après le Mali, le Bénin et la Guinée-Bissau emboîteront le pas.

Cette réflexion a été engagée pour jeter les bases d'un sursaut collectif autour de notre système d'enseignement supérieur, qui doit être un des moteurs de notre croissance économique et un vecteur d'intégration de notre espace

communautaire, à travers la qualité des ressources humaines mises au service et du développement et de la qualité de la recherche.

Consciente du rôle primordial de l'enseignement supérieur dans l'amélioration de la compétitivité de nos économies, la Commission de l'UEMOA a engagé avec les Etats membres, des actions robustes et structurantes pour la refondation de l'enseignement à travers plusieurs projets dont le Projet d'Appui à l'enseignement supérieur (PAES), le Programmes d'appui et de développement des centres d'excellence régionaux de l'UEMOA (PACER), le projet de renforcement des capacités des enseignants chercheurs dans l'utilisation des TICS pour accompagner efficacement la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat).

Tous ces programmes sont aujourd'hui financés d'abord sur les ressources propres de l'Union renforcées par l'accompagnement des partenaires comme la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement (AFD) entre autres.

Conçus à la suite d'analyses diagnostiques complètes et participatives du secteur de l'enseignement supérieur, ces grands programmes régionaux constituent une réponse globale à l'ensemble des problèmes cruciaux de l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA. Ils sont mis en œuvre à travers un ensemble cohérent de composantes qui renforcent aussi bien la qualité que la pertinence des offres de formation de haut niveau mutualisées entre plusieurs pays.

Au nombre des acquis importants, en particuliers du projet PAES qui a permis de financer les présentes assises, on peut citer à titre illustratif, l'accompagnement que le projet a apporté aux Etats et à l'espace UEMOA dans le processus d'élaboration participatif des politiques nationales et régionales d'enseignement supérieur et de recherche, le renforcement du pilotage stratégique du sous-secteur de l'enseignement supérieur par la mise à disposition pour la première fois d'annuaires statistiques dédiés et très prochainement l'interconnexion de toutes les universités et grandes écoles de l'Union.

C'est dans ce cadre, que l'UEMOA, en cohérence avec les actions menées par les autorités nationales, vient de lancer les appels pour le renforcement de la connectivité sur les campus universitaires de l'Union en général et du Mali en particulier à travers la mise à disposition de terminaux et la mise à niveau du câblage des universités.

Pour ne prendre que quelques exemples, une des réalisations les plus concrètes et structurantes réside dans le processus de capacitation des Etats à l'élaboration de curricula pertinents conformes aux normes académiques du LMD et bâtis avec l'implication du monde socio professionnel pour améliorer l'employabilité des diplômés de notre espace. Ce qui a permis d'identifier au niveau de chaque pays de notre espace communautaire 22 filières porteuses.

Dans les jours à venir, en plus de la dotation en ouvrages de référence et en revues spécialisées des bibliothèques des universités de nos pays, un énorme

programme de formation en pédagogie universitaire et didactique des disciplines liées aux 22 filières porteuses adoptées par pays au profit de 1760 enseignants chercheurs en vue de l'amélioration qualitative des conditions d'enseignement et d'acquisition des étudiants

Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Honorables invités, les concertations nationales que vous organisez à compter d'aujourd'hui, constituent pour nous un apport extrêmement important à la préparation d'une concertation régionale synthèse sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans les pays membres de l'UEMOA.

Je demeure convaincu qu'aucun pays membre de l'UEMOA, pris individuellement n'est en mesure de bâtir un système d'enseignement supérieur de haut niveau conforme aux standards internationaux et à même de faire face aux défis majeurs de nos Nations.

C'est pourquoi, la mise en œuvre de programmes de mutualisation et de mobilité entre les Institutions d'enseignement supérieur de haut niveau au sein de notre Union constitue à nos yeux, le principal levier permettant à notre jeunesse d'avoir le sentiment d'appartenance à un espace de solidaire.

Permettez-moi également, au nom du Président de la Commission, de m'acquitter d'un agréable devoir en saluant nos principaux partenaires internationaux sur ces différents projet à savoir, la Banque Africaine de Développement et l'Agence française de développement (Afd), l'UNESCO et l'Agence Universitaire de la francophonie qui ont toujours accompagné nos projets et qui partagent notre vision sur la nécessité d'une réforme structurante globale de l'enseignement supérieur au niveau régional.

Enfin, je voudrais réitérer notre profonde gratitude aux Autorités de la République du Mali, pour avoir mené avec succès toutes les actions majeures initiées par l'UEMOA pour l'émergence de la nouvelle vision régionale de l'enseignement supérieur dans l'espace UEMOA qui nous est si chère.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**

### **1.3. Discours d'ouverture du Premier Ministre**

Messieurs les Présidents des Institutions de la République,  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,  
Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,  
Monsieur le Maire du District de Bamako,  
Monsieur le Maire de la Commun III,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Les ressources humaines sont les mieux partagées dans ce monde car toute nation en dispose. Leur valorisation par la formation et la recherche relève d'une vision stratégique pour assurer le développement d'un pays. Ceux-là qui l'ont compris se sont développés même en l'absence de ressources naturelles.

Les pays qui ont négligé cette approche ont de la peine à décoller alors qu'ils recèlent d'énormes richesses naturelles dont l'exploitation nécessite des ressources humaines qualifiées dont la formation est une des missions fondamentales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : deux composantes indissociables dans un dispositif performant.

La Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur (et la Recherche) qui démarre aujourd'hui intervient à la suite de plusieurs semaines, d'auditions et de consultations menées par le Comité de Pilotage auprès des acteurs de l'enseignement supérieur public comme privé, le monde socioprofessionnel, les pouvoirs publics, les élus nationaux, les représentants des collectivités, les associations professionnelles, confessionnelles et communautaires. Permettez-moi monsieur le Président de la République, d'adresser des félicitations à :

- Tous les membres du Comité de Pilotage avec à sa tête le Pr A K KOUMARE pour cet important travail accompli et ;
- Monsieur le Ministre de l'ESRS et ses collaborateurs pour leur engagement pour la concrétisation de cette activité qui est l'une des priorités du Président de la République.

Cet important travail a permis au Comité de Pilotage de faire une analyse du système qui révèle quelques points positifs, mais aussi, des insuffisances des menaces et des contraintes majeures pour lesquelles des propositions de solutions ont été formulées.

Après son indépendance, l'ESRS a été fondé sur un système de Grandes Ecoles qui a eu le mérite de former sur place et de façon qualitative, des cadres compétents qui ont joué un rôle déterminant face aux besoins du pays. Cette démarche a été une fierté pour notre pays, et ceux-là qui ont eu cette vision méritent un hommage particulier, et grand respect de notre part. Ce système a commencé à montrer ses limites au début des années 80 avec un début de massification transformant de fait les grandes écoles en facultés classiques.

Pour ce qui est de la recherche, permettez-moi de féliciter les acteurs de la recherche dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'élevage ; des sciences humaines qui, malgré un contexte difficile ont su à travers leur dynamisme, apporter des solutions concrètes à des problèmes qui préoccupent notre société. Cela est un motif de fierté pour notre pays.

Cependant, malgré ces quelques éclaircis, des zones d'ombre nous ralentissent : près de deux décennies après l'ouverture de l'Université au Mali (en 1996), et malgré les efforts fournis par l'Etat, des crises profondes et récurrentes menacent l'efficacité de notre système d'enseignement supérieur caractérisé par des effectifs pléthoriques, des déficits en infrastructures et équipements qui n'ont pas suivi l'évolution des effectifs, l'insuffisance du personnel pour l'enseignement et la recherche, des offres de formations de qualité discutable et qui ne sont pas souvent en adéquation avec les besoins en ressources humaines pour le développement du pays, des revendications de tous ordres parfois tenaces alimentant des conflits, un environnement peu apaisé...

Beaucoup de fora ont certes permis, en termes de diagnostic de mettre en évidence ces faiblesses avec des propositions de solutions pertinentes, mais force est de constater que, par manque de planification, d'anticipation, de prospective et de culture de suivi – évaluation, la crise persiste toujours. La présente concertation doit marquer une rupture avec cela.

Ces constats nous mettent en situation de rattrapage et nous devons nous en convaincre. Nous sommes en face de nombreux défis que nous devons affronter avec un esprit de renoncement au nom de l'intérêt général, avec toute l'énergie et une volonté partagée pour une amélioration, car il s'agit de l'avenir de notre pays et de sa compétitivité dans un contexte d'intégration régionale.

A cet égard, notre pays ne peut et ne doit rester en marge des réformes engagées depuis 2006 dans l'espace UEMOA pour une meilleure lisibilité des systèmes de formation et de recherche et leur mise en cohérence avec les besoins de développement économique.

La présente concertation doit aussi permettre de prendre en compte l'engagement de notre pays dans ce processus d'intégration pour que et notre ESRS s'implique d'avantage dans la cohérence et de la complémentarité avec les autres.

Il s'agira au cours de ces journées de Concertation Nationale, de partager ces résultats en les soumettant à l'examen de toutes les parties prenantes afin de

dégager un large consensus autour d'un certain nombre de mesures d'orientation vitale pour le système ; et face à la nécessité des réformes pour plus de qualité, de performance d'efficacité et de compétitivité. Dans cette perspective, ***le mot Avenir doit avoir tout son sens et son poids et être le plus important dans notre démarche.***

Il appartiendra donc aux participants, de procéder à une analyse sans complaisances, des faiblesses et dérives qui pèsent sur l'avenir même de notre système d'enseignement supérieur et de recherche ; de tirer les leçons de ces longues années de crises et ; d'identifier des mécanismes appropriés pour le redressement du système qui requiert l'engagement de tous. ***Le temps est venu de rompre avec cette spirale qui tire notre pays vers le bas.***

Pour ce faire il s'agira de traduire concrètement des propositions de solutions en actions stratégiques afin que tout en renouant avec la culture d'excellence, l'enseignement supérieur et la recherche dans toutes leurs composantes contribuent véritablement au développement de notre pays.

A cet effet, nous notons avec satisfaction que le Rapport du CP qui constitue le document de base de vos travaux propose de façon pragmatique des échanges sur :

- la gouvernance ;
- la configuration de la carte universitaire ;
- l'accès, les offres de formation et leur adéquation avec les besoins réels de la société et de notre économie ;
- l'Enseignement et la Recherche qui déterminent la vitalité d'un dispositif d'ESRS. Une recherche dynamique et de bon niveau permet d'alimenter la formation. La pertinence de son rôle de levier pour le développement se mesurant par son aptitude à innover et à apporter des solutions aux problèmes de la société.

***Mesdames, Messieurs,***

Les résultats de vos travaux, qui nous l'espérons seront concrets et pragmatiques, sont attendus avec beaucoup d'intérêts par Monsieur le Président de la République et par le Gouvernement, pour un éclairage nouveau nous permettant d'agir. La situation l'exige.

Tout en vous souhaitant plein succès, je déclare ouverts, les travaux de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur et la Recherche au MALI.

**Je vous remercie pour votre attention !**



#### 1.4. Discours de clôture du Premier Ministre

- Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédité au Mali,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Maire de la Commune III,
- Monsieur le Représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine,
- Monsieur le Président du Comité de Pilotage de la concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur,
- Mesdames et Messieurs les participants à la concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur,
- Honorables Invités
- Mesdames, Messieurs,

L'Université du Mali a vu le jour en 1996 mais existaient depuis 1963, des Grandes Ecoles comme l'Ecole Normale Supérieure. La tradition universitaire est donc vivante dans notre pays depuis maintenant plus de 50 ans mais nous n'avons pas pu ou su capitaliser l'expérience en nous lançant dans l'aventure universitaire, réfléchi bien sûr, en 1968. Pour n'avoir pas su le faire et construire notre système d'enseignement supérieur sur des bases solides, durables, rigoureuses et éthiques, nous voilà aujourd'hui réunis autour de son avenir, à un moment où il devrait normalement quitter l'adolescence et entrer dans la maturité pour construire son présent et renouveler son projet d'avenir pour mieux s'adapter à la globalisation.

Mesdames, Messieurs les participants à la Concertation Nationale,

Trois jours durant, vous avez ausculté le grand malade qu'est notre système d'enseignement supérieur, vous avez mis le doigt sur les maux qui le gangrènent, vous avez proposé des remèdes pour le soigner et le guérir durablement. Vous avez bien compris qu'il s'agit de soigner et de guérir pour se remettre au travail. Les autorités l'ont bien compris aussi, et admirablement, en choisissant un médecin, de surcroît chirurgien émérite, pour diriger le comité de pilotage de cette concertation.

Je puis vous assurer que le Gouvernement et moi-même analyserons, avec beaucoup de profondeur, les propositions que vous venez de faire, même celles les plus difficiles à mettre en œuvre pour l'Etat, en donnant certainement du temps au temps.

Il ne saurait en être autrement, car je souhaite, je veux le meilleur possible pour notre école, en particulier pour son segment de l'enseignement supérieur qui nous préoccupe aujourd'hui. Aucun sacrifice ne sera de trop de trop pour rehausser notre enseignement au niveau qu'il mérite, pour qu'ensemble à l'horizon 2018, nous écrivions, en lettres d'or, son success story.

Mesdames, Messieurs,

Trop de jeunes attendent trop longtemps, avec impatience, devant les portes de l'emploi. Ils ne savent pas toujours que la formation qu'ils ont reçue est en totale inadéquation avec les attentes des entreprises et cette situation plonge ces jeunes et leurs familles mais aussi la Nation dans la désespérance.

Universitaires du Mali,

Universitaires de la diaspora malienne,

Vous êtes la crème de ce pays, car vous êtes les mieux formés, les plus formés. Vous avez engrangé de l'expérience au contact d'autres horizons.

A ce titre, la Nation entière vous observe et attend de vous des résultats tangibles qui feront de nos institutions d'enseignement supérieur des institutions de formation de nos besoins et ces besoins sont connus. Il s'agit de booster le développement, de créer de la valeur ajoutée et des richesses, de donner envie à notre jeunesse parce que motivée, bien formée, disponible et opérationnelle pour l'emploi. Il n'est pas imaginable, universitaires du Mali et de la diaspora, qu'autant d'intelligences réunies et mobilisées ne réussissent pas à relever ce challenge. Souvenez-vous ! Il n'y a pas encore si longtemps, le Mali pépinière de cadres compétents et bien formés, fournissait à beaucoup de pays africains, les enseignants, les agronomes, les médecins dont ils avaient besoin. Pourquoi avons – nous reculé ? Ne pouvons – nous pas reprendre le droit chemin et nous mettre sur la trajectoire qui mène au succès ? Je souhaite que l'exercice que vous venez de faire soit le socle de la refondation, de la mise à l'endroit de notre système d'enseignement supérieur.

Mesdames, Messieurs,

Il serait contreproductif de désarticuler les différents segments de l'éducation. Si la base n'est pas bien formée, il serait illusoire de croire qu'on aura des phénix au sommet. C'est pourquoi, j'invite instamment le Gouvernement à rétablir la chaîne de qualité, de la base au sommet, et j'y veillerai personnellement.

Je voudrais, en terminant, féliciter les participants à la concertation nationale pour leur vision sur l'enseignement supérieur de notre pays et les remercier pour leur accompagnement de qualité. L'éducation est un domaine qui ne laisse personne indifférent et je m'attacherai à ce que tous les citoyens puissent s'exprimer sur le sujet sans surenchères, sans malentendus, sans malice, sans calcul politicien.

Je voudrais tout particulièrement, remercier l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, pour les efforts quelle ne cesse de déployer depuis plusieurs années en faveur de l'enseignement supérieur de nos pays. Je lui sais gré d'avoir facilité la tenue de cette concertation nationale du Mali.

Sur ce, je déclare close, la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

**Je vous remercie.**

## 1.5. Motions de remerciements

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

---

CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU MALI

### Motion de Remerciement N°1

Les participants à la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali, **tenue à Bamako, les 7, 8 et 9 Avril 2014** remercient vivement Monsieur Michel NAMAR, Directeur du Campus Numérique Francophone et toute son équipe pour avoir gracieusement créé et mis en route le site web de la CNAES.

**Bamako, le 09 avril 2014**

**CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI**

**Motion de Remerciement N° 2**

Les participants à la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali, tenue à Bamako, les 7, 8 et 9 Avril 2014 expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Mr Modibo KEÏTA, ancien Premier Ministre pour avoir accepté d'interrompre son repos à Koulikoro, et venir présider les travaux en plénière de la concertation.

Sa sagesse, son sens de la responsabilité et sa rigueur resteront des références pour les générations futures.

**Bamako, le 09 avril 2014**

CONCERTATION NATIONALE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI

**Motion de Remerciement N° 3**

Les participants à la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Mali, **tenue à Bamako, les 7, 8 et 9 Avril 2014** expriment leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements à Son Excellence Elhadji Ibrahim Boubacar KEÏTA, Président de la République du Mali, Chef de l'Etat.

Sa présence parmi nous témoigne de l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à l'amélioration de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, moteur de croissance et de développement du Mali.

**Bamako, le 09 avril 2014**

## 2. Liste des Personnes Physiques et Morales ayant fait l'objet d'audition.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

### COMITE DE PILOTAGE DE LA CNAES

#### Liste des personnes physiques ou morales ayant fait l'objet d'audition

N°	Prénom (s)	Nom	Structure / Titre
1	Abdoulaye	ABDOUL AZIZ	CAMM-BFK
2	Pr Alhousseini	AG Mohamed	INFSS
3	Habibou	BADDA	ENSUP
4	Aliou	BAGAYOKO	Etudiant
5	Boubacar	BAGAYOKO	
6	Boubacar	BAGAYOKO	Laboratoire Nationale des Eaux
7	Abdoul M	BAMBA	ENSUP
8	Oumar	BANE	Ordre des Avocats
9	M <sup>me</sup> SIBY Ginnette	BELLEGARDE	Ancien Ministre
10	Abbé Zakarie	BERE	Eglise Catholique, UCAO-UB
11	Bréhima	BERIDOGO	Député
12	Gabou Ibrahim	BERTHE	Ordre des Architectes
13	Salif	BERTHE	Ancien Recteur
14	Abdoulaye	BORE	FSHSE
15	Mamadou L.	BOUARE	ENI-ABT
16	Mamakou L	BOUARE	ENI - ABT
17	Modibo	BOUNDY	FNAPEM
18	Aboubacar	CAMARA	Etudiant
19	Falaye	CAMARA	Etudiant
20	Ibrahima	CAMARA	Directeur Général ENSUP
21	Mamadou Sinè	CAMARA	Pr en retraite
22	Omarou	CAMARA	ENSUP

23	Abdoulaye Salim	CISSE	Directeur / DNEERS
24	Aboubakar.S	CISSE	FLSL/Arabe
25	Boubacar	CISSE	Ancien Recteur
26	Habdoul F	CISSE	FLSH
27	Honorable Modibo Kane	CISSE	Assemblée Nationale, Elu à Kita
28	N'Do	CISSE	FLSL
29	Mohamed	CISSOKO	3 <sup>ème</sup> A FAST
30	Pr Diama	CISSOUMA	FAWE
31	Amadou	COULIBALY	IPR/IFRA
32	Bourama L	COULIBALY	ENSUP
33	Ibrahima Lanséni	COULIBALY	Ancien Président Commission Education /Assemblée Nationale
34	Ibrahima S	COULIBALY	FLSL
35	Ousmane Bakary	COULIBALY	INFSS-BKO
36	Yacouba	COULIBALY	FNAPEM
37	Yaya	COULIBALY	Ordre des Architectes
38	Youssouf	COULIBALY	SNEC/SUP
39	Mamadou	COULIBAY	ENSUP
40	Sidy Ibra	DAFFE	CNON
41	Fabougary	DEMBELE	INFSS-BKO
42	Famory	DEMBELE	ENETP
43	Filifing	DEMBELE	IPR/IFRA
44	Mamary	DEMBELE	3 <sup>ème</sup> A FLSL
45	Sidiki G	DEMBELE	IPR/ISFRA
46	Sidiki Gabriel	DEMBELE	IPR/IFRA
47	Abdoulaye	DEYOKO	ESSIAU/AEPES
48	Mamadou	DIA	FLSL
49	Massa Makan	DIABATE	SG-USJPB
50	Moussa	DIABATE	ENSUP

51	Sékou	DIABATE	IGEN
52	Alassane	DIAKITE	Ministère de l'Emploi
53	Alassane	DIAKITE	
54	Daouda	DIAKITE	AEPES Techno Lab-ISTA
55	Daouda	DIAKITE	Haut Conseil des Collectivités
56	Ibrahima	DIAKITE	DER Arabe ENSUP
57	Sékou	DIAKITE	INFSS-BKO
58	Drissa	DIALLO	IPR/IFRA de Katibougou
59	Honorable	DIALLO	Assemblée Nationale
60	Houdou Attikou	DIALLO	SNEC/SUP
61	Mamadou B	DIALLO	Ministère de la Culture
62	Samba	DIALLO	USSGB
63	Yéro	DIALLO	
64	Alou	DIARRA	ENSUP
65	Honorable	DIARRA	Assemblée Nationale, Elu à Kolokani
66	Madou	DIARRA	3 <sup>ème</sup> A Gestion FSEG
67	Mamadou S	DIARRA	ENI-ABT
68	Niamonto	DIARRA	Ancien Ministre
69	Soïba	DIARRA	ENSUP
70	Oumar	DIAWARA	
71	Sekhou Sidi	DIAWARA	FSHSE
72	Moustaphe	DICKO	Ministre de l'ESRS
73	Moussa	DJIRE	USJPB
74	Bocar Almodjine	DJITEYE	INFSS
75	Amadou A	DOLO	3 <sup>ème</sup> A IUG
76	Amidou	DOUCOURE	FAST
77	Mamadou B	DOUCOURE	FSEG
78	Mohamed	DOUCOURE	INFSS-BKO
79	Dr Tamba	DOUMBIA	FSHSE
80	Odiouma	DOUMBIA	FHG



81	Abdoulaye	DRAME	3 <sup>ème</sup> A FSHSE
82	Djibril	DRAME	Promoteur d'établissement privé
83	Nana K.	DRAME	ECOSUP
84	Sory Ibrahima	FOFANA	FHG
85	Mohamed	GAKOU	ISPRIC/DEPES
86	Ousmane T.	GAKOU	FSHSE
87	Lassine	GUINDO	Etudiant
88	Moussa A.	GUINDO	DNESRSP
89		GUINDO	
90	Honorable M <sup>me</sup> Aïssata	HAIDARA	Présidente Com . Educat <sup>o</sup> . Culture et Communicat <sup>o</sup> Assemblée Nationale
91	Modibo	HAIDARA	Ancien Directeur /DNERS et CNRST
92	Oumar	KALLE	3 <sup>ème</sup> USJPB
93	Séverin yra	KAMATE	ENSUP
94	Senin	KAMISSOKO	ENSUP
95	Cheick Boucary	KANTE	DNP
96	Marguerite	KASSOGUE	FHG
97	Abdel Kader	KEITA	DNESRS
98	Adama Dramane	KEITA	
99	Jean Baptiste	KEITA	Syndicat Enseignant
100	Modibo	KEITA	Ancien Premier Ministre
101	Mohamed Cheick FM	KEITA	Association En. Sup. Privé
102	Pr Adama D	KEITA	USTTB
103	Abdramane	KELLY	3 <sup>ème</sup> A FST
104	Cheick	KONATE	INJS
105	Doulaye	KONATE	Ancien Recteur
106	Famagan. O	KONATE	FHG
107	Jean Bosco	KONATE	Professeur d'histoire Retraité
108	Oumar	KONATE	INFTS

109	Adama O	KONE	ENSUP
110	Amadou	KONE	DER Biologie /FST
111	Bérédougou	KONE	ENSUP
112	Demba	KONE	Ordre des Notaires
113	Ibrahima	KONE	ENSUP
114	Kamba	KONE	FHG
115	Mme Coulibaly Mariam	KONE	AMALAN
116	N' Begué	KONE	FLSL
117	Yaya	KONE	FST-ISA
118	Mama	KOUATA	AMALAN
119	Soumana	KOUATA	AMALAN
120	Benoit Yaranga	KOUMARE	LNS
121	Oumar	KOUMARE	IUT/ULSHB
122	Abdoulaye	M.BARASI	FLSL
123	Samby Khali	MAGANOUBA	FLLSL
124	Hamidou	MAGASSA	Consultant
125	Dr Ousmane	MAGASSY	Ministre Fonction Publique
126	Ousmane	MAGASSY	
127	Abdramane	MAIGA	Etudiant
128	Cheick Salla	MAIGA	LINEP/CITEM
129	Aliou	MAÏGA	ENSUP
130	Bounaventure	MAÏGA	DNP
131	Modibo	MAKANGUILE	Assemblée Nationale
132	Opré	MAKOUNOU	Ancien Député
133	Barou	MALIKITE	Etudiant
134	Seydou	MALLET	ENA
135	Adama	MARIKO	ENI-ABT
136	Aliou	Mohamed	
137	Baba F.	N'DIAYE	FHG
138	Iba	N'DIAYE	ENSUP/ Anglais
139	Ibrahima	N'DIAYE	ENSUP/Anglais

140	Sahaloum	OULD YOUNBBA	CADDE
141	Belko	OULOUEM	FSHSE
142	Augustin	POUDIOUGOU	CSE
143	Daouda	SACKO	ENSUP/IGEN
144	Issa	SAMAKA	IUT/ULSHB
145	Aramatou	SAMAKE	CAFO
146	Charles	SAMAKE	FHG
147	Fassé	SAMAKE	ISA
148	Gaoussou	SAMAKE	FHG
149	Macki	SAMAKE	ULSHB
150	Abou	SANGARE	Etudiant
151	Korotoumou	SANGARE	FHG
152	Ladji	SANGARE	ENSUP
153	Mamadou	SANGARE	IPR/IFRA de Katibougou
154	Youssouf	SANGARE	FHG
155	Adama	SANOGO	Ministère du Plan
156	Salikou	SANOGO	Ancien Ministre
157		SANOGO	
158	Soumaïla	SANOKO	USSGB
159	Bakary	SIDIBE	CNECE
160		SIDIBE	Assemblée Nationale, Elu à Bougouni
161	Issa	SIDIBE	SNEC/SUP
162	Issiaka	SIDIBE	6 <sup>ème</sup> A Médecine
163	Lanciné	SIDIBE	4 <sup>ème</sup> A FHG
164	Lassine	SIDIBE	MEN CPS
165	Alou Badara	SIMPARA	Etudiant
166	Ely	SIMPARA	CESC
167	Abdourahamane	SISSOKO	Etudiant Prof. ENSUP
168	Charles Tounka	SISSOKO	DRH/E
169	Diouka Mady	SISSOKO	FNAPEM

170	Moussa	SISSOKO	ENSUP
171	Sayon	SISSOKO	DNESG
172	Sidi Békaye	SOKONA	ENSUP
173	El Hadj Sékou	SOUMANO	FNAPEM
174	Abdramane Sadio	SOUMARE	IUDT
175	Mahamane	SYLLA	
176	Fana	TANGARA	Eglise Protestante
177	Koïba	TANGARA	Ancien Directeur /DNESRS
178	Abinou	TESORE	FSHSE
179	Tèmore Tioulenta	TIOULENTA	Ancien Député
180	Kénékouo Barthélémy	TOGO	Ancien SEGAL
181	Abdou S	TOGOLA	1 <sup>ère</sup> A ENSUP
182	Alpha Mahamane	TOURE	CSTM
183	Amadou	TOURE	Ancien Ministre
184	Amadou T	TOURE	Etudiant
185	Baba Moussoudou	TOURE	ENSUP
186	Bani	TOURE	Ancien Recteur USSGB,
187	Belco	TOURE	DNESRS
188	Boureima	TOURE	ULSHB
189	Aboukassoum	TOURE	Assemblée Nationale, Elu à Bamako
190	Mamadou Lamine	TOURE	DNESRS
191	Mahamadoun	TOURE	Ministère du Plan
192	Binta	TRAORE	FHG
193	Brahima B	TRAORE	SNESUP
194	Djibril	TRAORE	INFSS-BKO
195	Hamadoun	TRAORE	FHB
196	Ibrahima	TRAORE	Etudiant
197	Ibrahima A	TRAORE	Chaire UNESCO

198	Idrissa Soïba	TRAORE	FSHSE
199	Idrissa Soïba	TRAORE	FSHSE
200	Ismail	TRAORE	DER Arabe ENSUP
201	Karim	TRAORE	3 <sup>ème</sup> A Gestion
202	Moussa Kounady	TRAORE	Association En. Sup. Privé
203	Soumaïla Bayini	TRAORE	Conseil Economique
204	Aly	WAIGALO	Ordre des Géomètres Experts du Mali

### 3. Liste des Participants à la Concertaion Nationale

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

## COMITE DE PILOTAGE DE LA CNAES

### Groupe Gouvernance et Ressources Humaines

N°	Prénom (s)	Nom	Structure	Fonction
1	Houzey	Almouner	EN-Sup	Elève Professeur
2	Oyé	ALWALY	CAP-Abéibara	Directeur
3	Abdramane	BA	FST/USTTB	Vice Doyen
4	Mamadou	BA	SNESUP	Enseignant
5	Moussa	BAMBA	AM-SUNEEM	Séc. Organisation
6	Abdoulaye M	BARAZI	FLSL	Professeur
7	Siné	BAYO	U.K.M.	Directeur Général
8	Zacharie	BERE	Eglise Catholique	Président UCAO
9	Bréhima	BERIDOGO	Assemblée Nationale	Député
10	Modibo	BOUNDI	FENAPEEM	S.R.F.
11	Jemaiel Ben	BRAHMI	AUF	Directeur
12	Joseph	BRUNET JAILLY	IRD	Professeur
13	Ibrahima	CAMARA	EN-Sup	DG
14	Bakary	CISSE	CP	Membre
15	Hamadou Mohamed	CISSE	AE-Gao	Chef Div. Ens. Se.....
16	Idrissa	CISSE	CP	Membre
17	Massene	CISSE	FENAPEEM	Président AF
18	Bougoutié	COULIBALY	FLSL	Doyen
19	Yacouba	COULIBALY	.....	Con. Sup. Edu
20	Biassoun	DEMBELE	M de la F Publique	Conseiller Technique
21	Famory	DEMBELE	ENETP	D GENERAL
22	Seydou Patrice	DEMBELE	AM-SUNEEM	SG-ADJOINT
23	Yacouba	DEMBELE	CNSC	SEAD Education
24	Abdoulaye	DEYOKO	ESIAU	Directeur
25	Adama	DIABATE	IUG	Sepal
26	Amadou	DIAKITE	MME	Chef du BSPM

27	Mamadou B.	DIALLO	AE – Sikasso	CS EN-Sup
28	Samba	DIALLO	Rectorat	Recteur
29	Alpha	DIANE	EN-Sup	Elève Professeur
30	Mamadou S	DIARRA	ENI-ABT	D GENERAL
31	Siaka	DIARRA	IPR-IFRA	Chef SIDC
32	Mme Awa	DIOP	ASDK	Enseignante
33	Bagna M	DJITEYE	Gouvernorat	CAAJ Segou
34	Bakary Woyo	DOUMBIA	Assemblée Nationale	Commis. Commiss <sup>o</sup> Educat <sup>o</sup>
35	Mamadou Méhédý	DRAME	AE-Kayes	Directeur Adjoint
36	Ousmane	DRAME	Coalit <sup>o</sup> pour l'Ens. Supérieur	Président
37	Ousmane T.	GAKOU	FSHSE	Enseignant
38	Papa	GUEYE	ANAQ-SUP/Sénégal	Secrétaire Exécutif
39	Alfred	KALAMBRY	IHERI/ABT	Chef Départ
40	Oumar	KAMARA	IUT	Directeur
41	Tienfing	KANTE	ANPE	Agent
42	Adama Diaman	KEITA	UJT TB	Recteur
43	Mamadou	KEITA	CP-CNAES	Vice-Président
44	Modibo	KEITA	AE-KITA	DGA
45	Yalcouyé	KINDIE	FLSL	Enseignant
46	Mamady	KONATE	APE –Kayes	Président
47	Diakalia	KONE	CPS-Education	Directeur Adjoint
48	Modibo Bah	KONE	AMSUNEEM	Chercheur
49	Abdoulkadri I.	MAIGA	Tombouctou	DG/IHERI.AB
50	Younoussou S M	MAIGA	AE-MOPTI	DGA
51	Siaka	MALLE	AE/Ségou	C/DESS
52	Mahamadou	MARE	SG/MESRS	C TECHNIQUE
53	Djinémoussa	MARIKO	DNFP	Chef de Section
54	Lassiné	MARIKO	Réd. Rég. APE Kkoro	Président
55	Mouda	MINTA	AE-Douentza	DGA
56	Michel	NAMAZ	AUF	DESP-Campus
57	Daouda	SACKO		Prof
58	Oumar	SACKO	AE-Nioro	CAEB AE-Nioro
59	Pr Daouda	SAKHO	CP	Membre
60	Macki	SAMAKE	USLHB	Recteur

61	Alexis	SANGALA	AE-Douentza	CDES
62	Siaka	SANGARE	ISA/USTTB	Chef DER-GETT
63	Amadou	SIDIBE	AE-KKRO	Directeur Adjoint
64	Issa	SIDIBE	Conseil.Rég Ségou	P.CF/CR
65	Sayon	SISSAKO	DNESE	C. Division
66	Charles Tounka	SISSOKO	DRH/MESRS	Directeur Adjoint
67	Fassara	SISSOKO	AE-Sikasso	Chef DCRF
68	Georges Salif	SISSOKO	En-Sup	Elève Professeur
69	Moussa	SISSOKO	Président	CT
70	Daouda	SOGOBA	DRHS	Professeur
71	Toumassé	SOGOBA	AE-MOPTI	C.D.ESS
72	El Jadji Sékou	SOUMANO	Conseil Sup. Edu.	Membre
73	Lassine	SOUMANO	IPR/IFRA	Directeur des Etudes
74	Makan	SOUMARE	FAPA	
75	Moussa	TANGARA	IPR-IFRA	Chef de DER
76	Belco	TOURE	DNESRS	Chef de DEFB
77	Abdoulaye	TRAORE	U. Ségou	Recteur
78	Boubacar	TRAORE	FAPH/USTTB	Doyen
79	Ibrahima A.	TRAORE	USJP/Recteur	Titulaire chaine

### Groupe Infrastructures et Equipements

N°	Prénom (s)	Nom	Service	Fonction
1	Aboubacar D	CAMARA	CP/CNAES	Membre du CP
2	Awa	CAMARA	AJFMDEM	Membre conseillère
3	Ibrahima	COULIBALY	IHERI-ABT	Agent comptable
4	Drissa	DIAKITE	CP/CNAES	MESRS
5	Salam	DIAKITE	CP/CNAES	Retraité
6	Souleymane	DIALLO	IPR-IFRA	Enseignant
7	Alhousseini	DOUNTIE	Académie	Président CGS
8	Abdouramane	H Aidara	Société civile	Juriste
9	Moussa	KANTE	CP/ CNAES/CNRST	Membre du CP
10	Fadjimba	KEITA	SNESUP	Bibliothécaire
11	Mahamoudou	KEITA	CAP TESSALIT	Directeur
12	Mamadou	KEITA	Société civile	Juriste
13	Abdramane	KELETA	Société civile	Juriste
14	Malick	KONATE	AJFMDEM Civile	Soc. Président
15	Alassane A	MAIGA	DNPD/MPP	Directeur National



16	Cheick Salla	MAIGA	CITEM/LINEP	Promoteur Vice-Président
17	Iba	N'DIAYE	ENSUP	Professeur
18	Mme DICKO	Nassoun	FSJP	Vacataire
19	Drissa	SAMAKE	USTTB	Professeur
20	Toumani	SIDIBE	Société civile	Juriste
21	Abdou Salam	TOGOLA	AEEM	Revendications

### **Groupe Offres de formation**

<b>N°</b>	<b>Prénom (s)</b>	<b>Nom</b>	<b>Service</b>	<b>Fonction</b>
1	Oumar	BAH	Sup Management	D de Plan et Dept
2	Sokona	BAH	AE Koutiala	C/Sect. ESG
3	Nouhoun	BENGALY	AE Koutiala	C/Sect. ETP
4	Abdoulaye	BERTHE	UNV-DAKAR	Prof Enseignant
5	Abdoulaye	CISSE	IHERI-ABT	Chef SR
6	Abdoulaye Salim	CISSE	DNESRS/CP	Directeur National
7	Abdouramane A	CISSE	IHERI.ABT	DGA
8	Amoro	COULIBALY	IPR/IFRA	Directeur
9	Siaka	COULIBALY	AE-Bougouni	C/Section ESG
10	Alassane	DIAKITE	MEFP	
11	Ouateni	DIALLO	USTTB/CP	Vice-recteur
12	Georges	DIAWARA	ENSUP	Enseignant Chef DER
13	Mamadou	DIAWARA	CNECE	PESG
14	Babacar	DIOP	ISA/USTTB	DG ISA
15	Boubacar S	KEITA	BC/AEEM	SI/BG-AEEM
16	Jean Bosco	KONARE		Retraité
17	Sékou	KONE	Bouctou -USLB	Secrétaire Général
18	Mohamed Salia	MAIGA	INFET	Directeur Général
19	Fily	MALLE	INICEF-CCIM	Directeur Général
20	Salikou	SANOGO	ESTM	DGA
21	Salaka	SANOOU	Min En Sup Burkina	DG / DNESR
22	Bakary	SIDIBE	CNECE-MEN	Chef/sect. planification
23	Abdouramane	TOURE	DELTA C	Directeur
24	Karim	TRAORE	BC/AEEM	TG/BG-AEEM
25	Seydou M	TRAORE	IPR/IFRA	Enseignant

### Groupe Recherche/Formation

N°	Prénom (s)	Nom	Service
1	Boubacar	BAGAYOGO	LNE
2	Cheick Hamallah	BARADJI	CNRST
3	Bakary	BENGALY	ENSUP
4	Alhousseini	BRETAUDEAU	DRE / Koulikoro
5	Zang	CESSA	REPRESENTANT
6	Arona	COULIBALY	ENI-BAT
7	Bourema	DEMBELE	IER
8	Mahamadou	DEMBELE	FMOS
9	Mamadi	DEMBELE	DGA.ISH
10	Yenimegue .A	DEMBELE	DNESRS
11	Mohamed	DIAGAYETE	IHERIAB
12	Doua	DIAKITE	HC
13	Fousseni	DIAKITE	
14	Boubacar O.	DIALLO	LCV
15	Mamadou M	DIARRA	IPR/ISFRA
16	Pr Ogobara K.	DOUMBO	CP
17	Modibo	HAÏDARA	COMITE
18	MAMA	KAMATE	ISH
19	Fadaman	KEÏTA	ISH
20	Doulaye	KONATE	COMITE
21	Amadou	OUANE	ENETP
22	Fassé	SAMAKE	ISA
23	Mamy	SOUMARE	USSGB
24	Bocar M	TOURE	AET
25	Younoussa	TOURE	ISH
26	Macira	TRAORE	SNEC
27	Mahamadou	TRAORE	INRSP
28	Oumar Guédiouma	TRAORE	SNESUP

## Groupe Politique Socioculturelle

N°	Prénom (s)	Nom	Service	Fonction
1	Djénimbou	BALLO	ENSUP	/
2	Youssouf Z	COULIBALY	SNEC	S. Communication
3	Mahamadou	DIALLO	ENST	AC-PDH
4	Denis	DOUGNON	ISFRA	Membre du CP
5	Dramane	KAMISSOKO	FRAPE	Conseil Cercle Ségou
6	Solomane	KANE	Société Civile	Travailleur Social
7	Jean Marie	KEÏTA		
8	Mr Sina	KEÏTA	/	Alliance de défense des lois, éthique et morale
9	Diola	KONATE	MESRS	Membre du CP
10	Abdel-Karim	KOUMARE	CP	CNAES
11	Houneïzata	MAÏGA	SG	ACDC- Afrique
12	Kadiatou Baby	MAÏGA	CNSE	Membre du CP
13	Oumar	MAÏGA	AEEM	Sec à l'information
14	Souméïla H	MAÏGA	UNTM	Sect /Education
15	Diakariyao	MANGARA	Président	Conseil cercle de Koulikoro
16	Djibril Souleymane	N'DIAYE	CP	CNAES
17	Balamine	OUATTARA	/	DNEF
18	Nouhou	SAHALOU	SONGOY LINDIO	Président
19	Issiaka	SIDIBE	AEEM	S. Activité pédagogique
20	Issiaka ahmadou	SINGARE	Professeur	/
21	M <sup>me</sup> TOURE Haby	SY	CAFO	Présidente Coalition
22	Ahmadou Z	TRAORE	CENOU	Chef Sce Information
23	Siaka	TRAORE	HDK	Membre

./.